

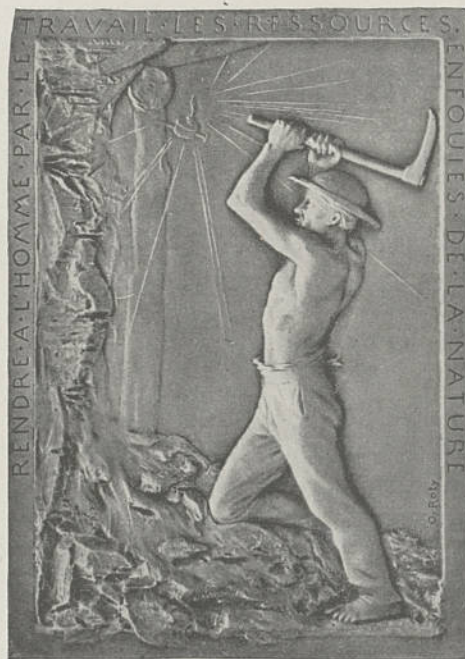


NOTICE

SUR LA

Société des Mines de Lens

(Pas-de-Calais)



LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1911

SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS ET DOUVRIN.

Station de chemin de fer: Lens (Réseau de la Compagnie du Nord).

Adresse postale: Lens (Société des Mines de) Pas-de-Calais.

(Correspondance adressée à M. le Directeur-Général).

Adresse télégraphique: Lens-Mines (Bureau spécial).

Adresses téléphoniques :

- a) Siège technique et commercial à Lens.
 - 1° par Lens N° 20.
 - 2° par Lille N° 207.
 - b) Siège social à Lille. — Téléphone N° 145.
-

SOCIÉTÉ
DES
MINES DE LENS ET DOUVRIN



Siège Social à LILLE (Nord), 30, rue Thiers.

Siège technique et commercial à LENS (Pas-de-Calais).

ADMINISTRATION



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Albert MOTTE, , *Président.*
Emile BIGO-DANEL, O. , I. , O. , , *Vice-Président.*
Théodore BARROIS, C , , I, *Secrétaire.*

Pierre DESTOMBES.	}	<i>Administrateurs.</i>
Albert CREPEL,  .		
Maurice TILLOY,  .		
Félix BOLLAERT.		
Alfred DESCAMPS.		

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Titulaires :

MM. le Comte DE MONTIGNY, O , .

Maurice WALLAERT.

Charles VERLEY-BOLLAERT.

Suppléants :

MM. Julien THIRIEZ-DESCAMPS.

J. SCRIVE-LOYER-BIGO.

Auguste CREPY.

DIRECTION :

MM. REUMAUX, C. 纒, O. ✱, Directeur-Général de la Société, à Lens.
CUVELETTE, Directeur-Général adjoint, à Lens.

CHEFS DE SERVICE PRINCIPAUX :

MM. LAFITTE, Ingénieur en chef des travaux du fond.
DINOIRE (Cl.), O. 纒, Inspecteur principal, à Paris.

CHEFS DE SERVICE PRINCIPAUX ADJOINTS :

MM. FOUGEROLLES, Ingénieur principal du service du fond.
DU BOUSQUET, Ingénieur principal du service central.

DONNÉES FINANCIÈRES

300.000 actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. (Dividendes payés deux fois par an, fin mars et fin septembre). Chaque action peut être divisée en dix coupures (Bourses de Lille et de Paris).

COURS MOYENS DE L'ACTION ET DIVIDENDES

	Cours moyens		Dividendes
1900.....	696 fr.	30 fr.
1902.....	604 »	30 »
1903.....	700 »	30 »
1904.....	773 » (le dixième 78 fr.)	30 » (le dixième : 3 fr.)
1905.....	776 » (» 79 »)	30 » (» 3 »)
1906.....	847 ») » 85 »)	30 » (» 3 »)
1907.....	799 » (» 80 »)	33 50 (» 3 35)
1908.....	843 » (» 84 »)	42 » (» 4 20)
1909.....	915 » (» 91 »)	42 » (» 4 20)
1910.....	1113 » (» 111 »)	42 » (» 4 20)

(A partir de 1907, l'impôt a été laissé à la charge de l'actionnaire).

PREMIÈRE PARTIE

GEOLOGIE.

Les concessions de Lens et de Douvrin, d'une superficie de 6.939 hectares, occupent la partie centrale du bassin du Pas-de-Calais.



OUVRIERS DANS UNE TAILLE

dirigé sensiblement Est-Ouest, coupe la concession vers son milieu et marque la limite Sud des charbons demi-gras.

Le terrain houiller est recouvert sur toute son étendue par un manteau de crétacé, puissant d'environ 150 mètres, et qui comprend, de haut en bas, les assises suivantes :

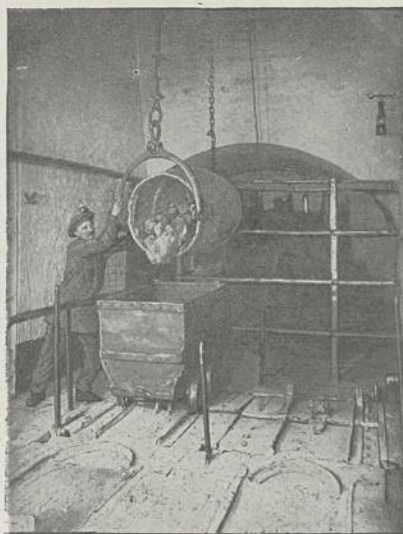
Sénonien.....	Craie.....	50 mètres.
Turonien.....	{ Banc de meule.	0 ^m ,40 à 2 ^m .
	{ Gris	2 ^m ,50 à 6 ^m .
	{ Marnes bleues...	35 mètres.
Cénomanién.	{ Dièves vertes ...	25 à 30 m.
	{ Dièves blanches	20 mètres.
	{ Tourtia.....	0 ^m ,40 à 10 ^m .

La craie, plus ou moins fendillée, constitue

Terrain houiller. —

Le gisement houiller appartient, d'après M. Gosselet, à l'étage houiller moyen de M. Grand'Eury

On y distingue trois zones : les charbons à gaz au Sud, les charbons gras au Centre et les demi-gras au Nord. Un accident géologique très important, connu sous le nom de faille centrale ou faille Reumaux,



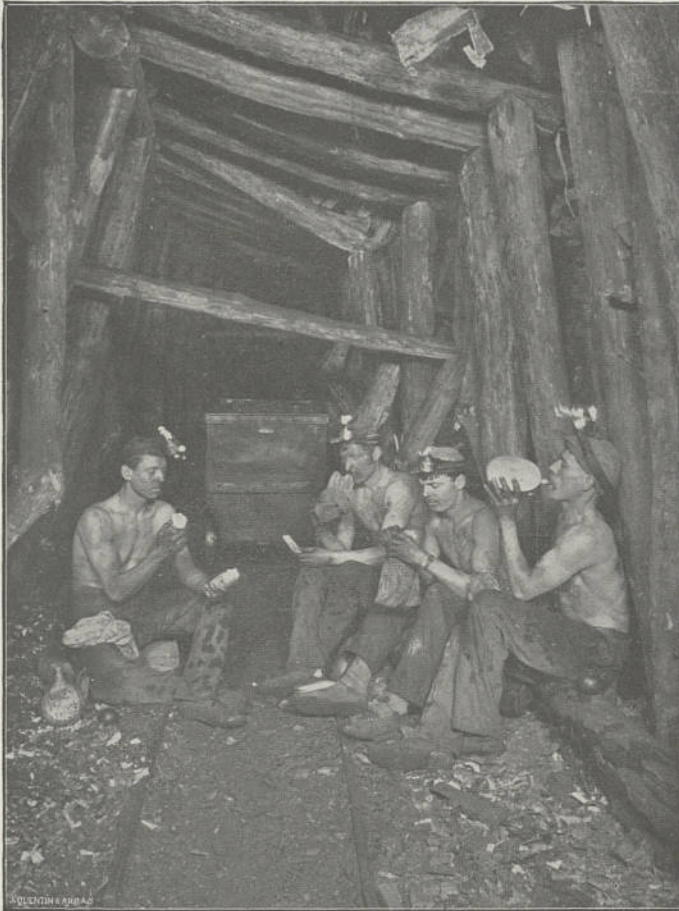
PUITS INTÉRIEUR EN CREUSEMENT
(enlèvement des déblais)

un niveau aquifère dont la traversée a présenté souvent de très grosses difficultés lors du fonçage des puits.

Par contre, l'existence des argiles plastiques désignées sous le nom de Dièves, et interposées entre la craie et le houiller, préserve les travaux souterrains de l'afflux des eaux du niveau ; les argiles suivent, sans se briser, les affaissements provoqués par l'exploitation, qui reste ainsi en général efficacement isolée des eaux supérieures.

Il va de soi que, dans la traversée des couches aquifères, les puits sont revêtus de cuvelages étanches en bois ou en fonte.

Pour la description sommaire du gisement, nous distinguerons les 2 régions séparées par la faille centrale.



« LE BRIQUET »

Région Sud. —

La tectonique de cette région est dominée par l'allure de deux grands accidents principaux : la faille de Noyelles appelée aussi Rangonnieux, et la faille d'Eleu.

La faille de Noyelles présente, près du

tourtia, une pente assez accentuée du Nord vers le Sud ; elle s'infléchit en profondeur et tend vers l'horizontale ; elle offre tous les caractères d'une faille de transport. Au Sud, elle s'accompagne de satellites dont les principaux sont les failles du Grand Condé, Gassion et du Moulin qui détachent, dans le gisement, une série d'écaillés grossièrement parallèles.

La faille d'Eleu consiste en une cassure très nette qui, dans l'angle Sud-Ouest de la concession, renforce tout le gisement en profondeur.

Une troisième faille, un peu moins importante que les précédentes, dénommée faille de Liévin, perpendiculaire à la faille d'Eleu et située au Sud de celle-ci, fait apparaître dans ce même angle Sud-Ouest un paquet de terrains renversés qui descend jusqu'à la cote 250 mètres au-dessous de la mer.

La partie la plus régulière du gisement, comprise entre la faille Rangonnieux et la faille Reumaux, n'est affectée que par des accidents d'ordre secondaire, parmi lesquels il n'y a guère à signaler que la faille de la Route de Béthune, entre les fosses 11 et 12, qui remonte les couches de 80 mètres au Nord-Ouest; et au Nord du N° 12, la faille des Croisettes, rejet en haut de 60 mètres environ.

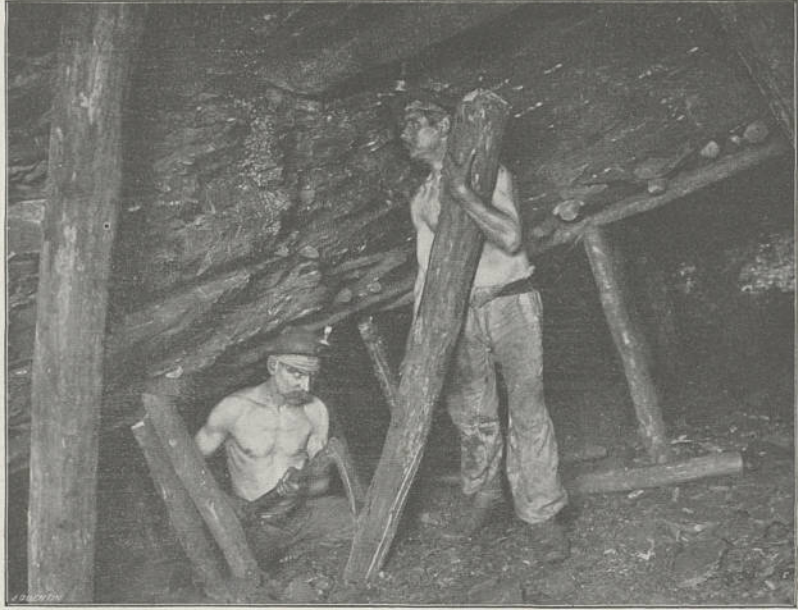
Les couches sont nombreuses et de belle ouverture. Entre accidents, elles plongent assez régulièrement vers le Sud avec des pentes modérées. Une première exception à signaler se rapporte à l'allure des veines en place trouvées au Nord de la fosse N° 3 sous les terrains renversés; elles présentent une faible inclinaison au Nord. La seconde exception se manifeste à mi-chemin entre les fosses 8 et 12, les veines y prennent une direction Nord qui semble correspondre à une inflexion de la faille Rangonnieux et quelques-unes d'entre elles forment de petits dressants.



MANGEUVRE D'UNE BERLINE A LA TÊTE D'UN PLAN INCLINÉ

Région Nord.— Immédiatement au delà de la faille centrale, on rencontre une région encore peu explorée qui s'étend jusqu'à la faille d'Hulluch. La seule exploitation entreprise jusqu'ici dans cette zone a été poussée par la fosse N° 10 dans le faisceau des veines connues à Meurchin et qu'on rattache sans ambiguïté à celui de Wingles et de Douvrin.

Au Nord de la faille d'Hulluch, on pénètre dans le champ des fosses 6 et 7 et on y distingue 3 régions séparées par les failles Lafitte (cran de Wingles) et Laurens



BOISAGE D'UNE TAILLE

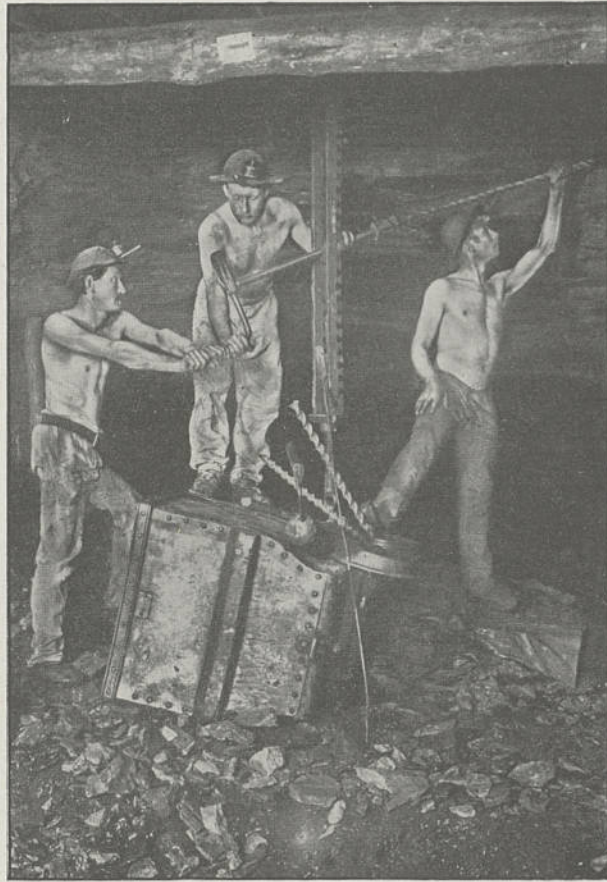


TIR ELECTRIQUE D'UNE MINE

(faille de Douvrin). Une veine horizon s'étend sur tout ce vaste espace; elle y est connue sous les noms de veine Élixa au N° 7 (entre faille d'Hulluch et faille Lafitte), Sainte-Barbe au N° 7, veine N° 18 au N° 6 (entre faille Lafitte et faille Laurens), et enfin veine du Nord au N° 7, veine N° 18 au N° 6 (entre faille Laurens et le calcaire carbonifère).

Une circonstance assez curieuse est à signaler au N° 7. La veine Élixa s'y montre très plissée, les allures en dressant y sont fréquentes, tandis qu'une veine supérieure, Madeleine, exploitée à 210 mètres au-dessus d'Élixa, sur une très large surface, présente au contraire une grande régularité.

Une autre particularité intéressante est offerte par la veine N° 3 de la fosse N° 6. Cette couche, qui appartient à la partie la plus inférieure du faisceau maigre, n'est séparée du calcaire carbonifère que par une épaisseur de 90 mètres de stampes. Son toit et son mur sont des plus réguliers, et la veine elle-même, partout où elle existe, est d'une pureté très remarquable; elle ne contient que 3 à 4 % de cendres. Mais elle présente des plages nombreuses et irrégulièrement distribuées, dans lesquelles le charbon est remplacé par des terres noires, le toit et le mur conservant leur parfaite régularité.



FORAGE D'UN TROU DE MINE

Calcaire carbonifère. — Ce terrain, très aquifère, est, à juste titre, redouté des mineurs. Il a été touché inopinément, en 1883, par le jeu d'une faille non soupçonnée, à 50 mètres au Sud du puits N° 6 et à la profondeur de 285 mètres au-dessous de la mer.

La venue d'eau s'est élevée au chiffre de 30.000 mètres cubes par 24 heures.

M. Reumaux, alors Ingénieur en Chef de la Compagnie, est parvenu à isoler la source en établissant, par un procédé très remarqué et dont la description ne serait pas ici à sa place, un bouchon de ciment dans le puits intérieur qui avait livré passage à l'eau.



PRÉPARATION DU TIR

du calcaire sur les pyrites de fer qui imprègnent abondamment cette roche.

Il se formerait du sulfate de fer et du sulfate de chaux ; la réaction élèverait la température, et l'azote ne pouvant rester en solution à cette température plus forte se dégagerait sous forme de soufflards.

Un promontoire isolé de calcaire venant de l'Est pénètre dans la concession un peu au Nord du puits N° 10 ; il est en ce point au contact d'une faille importante dénommée faille de Meurchin ; des sondages de très petit diamètre, pratiqués au fond, en ont nettement constaté la présence. Les cassures du terrain houiller, au voisinage de ce calcaire, présentent un phénomène assez curieux, elles donnent lieu à des dégagements d'azote accompagnant des sources d'eau tiède chargée de sulfate de chaux.

M. Gosselet estime que l'azote, le sulfate de chaux et la température proviennent de l'action chimique exercée par l'oxygène de l'air dissous dans les eaux

NATURE DES COMBUSTIBLES EXTRAITS

La variété du gisement exploité par la Société des Mines de Lens lui permet de fournir à l'industrie et à la consommation domestique des combustibles de tous genres et convenant à tous usages :

1^o *Houilles grasses flambantes* (29 à 32 % de matières volatiles). Puits N^{os} 3, 9, 11. Usages : foyers domestiques dans la région du Nord (*forte composition* 50 %), gazogènes, verreries, porcelaineries, sucreries, distilleries, produits chimiques, métallurgies, brasseries, filatures, tissages, teintureries (*tout venant, tout venant industriel, fines* 30^m/_m et 10^m/_m).

2^o *Houilles grasses à gaz* (30 à 33 % de matières volatiles), qualité spéciale pour la fabrication du gaz d'éclairage (puits N^{os} 3, 4, 5, 11), donnant un excellent coke (*tout venant industriel, fines* 10^m/_m barreaux longs).

3^o *Houilles 3/4 grasses, marécales*, spéciales aussi à la fabrication du coke métallurgique (puits N^{os} 1, 2, 8, 12, 14 et 15) : houilles contenant 26 % de matières volatiles. Elles conviennent également au chauffage des chaudières et généralement aux usages où l'on recherche un combustible riche à la fois en gaz et en coke.

4^o *Houilles 1/2 et 1/4 grasses* (12 à 14 % de matières volatiles), recherchées pour foyers domestiques dans la Somme, l'Oise, la Seine et départements limitrophes (*gailleteries* 7 (18^c, *gailletins* 4 (7^c, *têtes de moineaux* 30/45 et 45/60^m/_m) : employées en Normandie et dans l'Ouest français pour le chauffage industriel (*tout venant, tout venant industriel, fines* à 25^m/_m). Parmi ces houilles, les moins grasses conviennent et sont employées à la fabrication de la chaux, du ciment, des briques, etc. (*fines* à 25 et 10^m/_m). Provenance : puits N^{os} 6, 7, 10 et 13.

5^o *Produits lavés : gras, gras pour forges, 1/2 gras, fins* 10^m/_m : *grains* 10/18^m/_m, 18/30^m/_m : *menus chaudières*.

6^o *Cokes métallurgiques, de fonderie, de sucrerie, de brasserie, cokes calibrés ; grésillons* 10/20 et 20/40, *poussiers de coke*.

7^o *Briquettes lavées* 5 %, 7 %, 9 % et 10 % de cendres, de 9 kg. environ et de 600 gr.

8^o *Boulets ovoïdes de 40 à 45 grammes*.

Tous ces produits trouvent leur écoulement dans 40 départements français, en Belgique, Allemagne, Suisse et Italie et à l'exportation par Dunkerque et Calais.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS.

La quantité de houille extraite en 1910 du sol de la France s'est élevée à environ 38.570.000 Tonnes. Dans ce chiffre, le département du Nord entre pour 7.382.000 T. et celui du Pas-de-Calais, pour 19.860.000 T. Les Mines de Lens et de Douvrin qui appartiennent à ce dernier bassin, ont fourni à elles seules une production de 3.542.000 T., soit près de 10 % de l'extraction totale de la France.



JULES CASTELEYN

Il y a un exemple intéressant d'énergie et de volonté dans l'histoire de la Société des Mines de Lens, œuvre d'initiative privée qui, après des débuts pénibles et de longues années d'efforts, a vu se répandre autour d'elle une prospérité née de la sienne et qui s'est étendue peu à peu à tout le canton de Lens.

Le bassin houiller du Pas-de-Calais est d'exploitation beaucoup plus récente que celui du Nord, qui était déjà florissant au siècle dernier. C'est précisément la richesse du gisement de Valenciennes qui engagea de nombreux ingénieurs à en rechercher le prolongement dans différentes directions, vers le Pas-de-Calais, où, en 1846, la découverte d'indices sérieux confirmant les hypothèses depuis longtemps formulées, décida

la formation de la Société des Mines de Lens, dont les membres fondateurs furent MM. Jules Casteleyn, Scrive-Labbe, et Tilloy-Casteleyn, que vinrent bientôt seconder MM. Louis Bigo, Léonard Danel, Alfred Descamps, François Destombes, Désiré Scrive, Eugène Grimonprez, Auguste Descamps-Crespel, Léon Barrois et Edmond Lebon.



LOUIS BIGO

à part dans l'histoire de la Société des Mines de Lens. Si la Mine à laquelle il avait attaché sa fortune est devenue la première du Pas-de-Calais, il n'est pas inutile de rappeler que l'imprimerie dont, jeune encore, il avait, à Lille, recueilli la direction, progressait non moins rapidement et qu'elle est aujourd'hui l'une des premières de France.

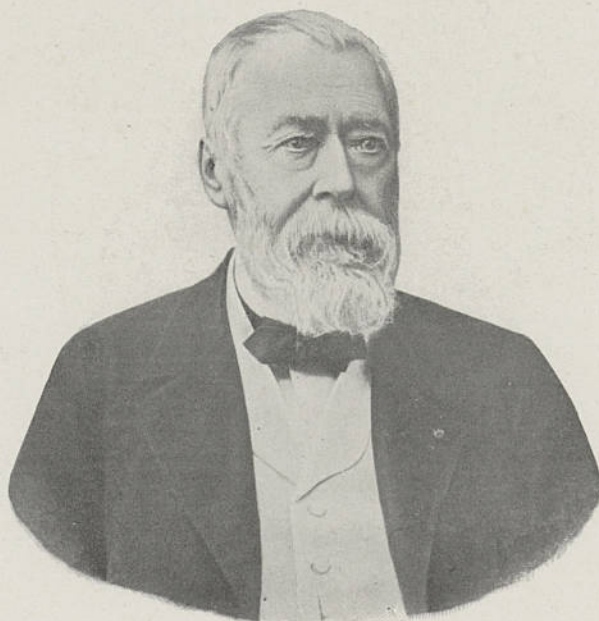
Les Pouvoirs Publics récompensèrent une carrière si admirablement remplie en élevant, en 1899, M. Léonard Danel à la haute dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur.

La Société des Mines de Lens fut constituée en 1852 et son Comité d'administration choisit pour Président, le principal initiateur des recherches, M. J. Casteleyn.

Au décès de M. Casteleyn, la présidence fut dévolue à M. Louis Bigo, ancien Maire de Lille, en 1859.

Elle fut ensuite occupée avec une rare distinction, de 1876 à 1905, par M. Léonard Danel, qui continuant l'œuvre de ses devanciers, sut lui communiquer une vive et forte impulsion. Cette période, pendant laquelle l'extraction, de 650.000 Tonnes à peine, passe à plus de 3.300.000, reste en effet la phase capitale du développement des Mines de Lens.

Aussi le nom de cet administrateur éminent tient-il une place



LÉONARD DANIEL

Il eut pour successeur M. Anatole Descamps, industriel, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lille, dont le mandat fut de courte durée ; il mourut, en effet, dès le mois de janvier 1907.

M. Albert Motte, industriel à Roubaix, fut alors appelé par les suffrages des Membres du Conseil, à présider leurs travaux.

Le premier Directeur-Général de la Société fut M. Ed. Bollaert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et l'un des plus actifs promoteurs de l'entreprise ; il dirigea, avec une haute compétence, les affaires de la Société jusqu'en janvier 1898, époque à laquelle la mort l'enleva après 42 ans de services. Son successeur actuel est M. E. Reumaux.



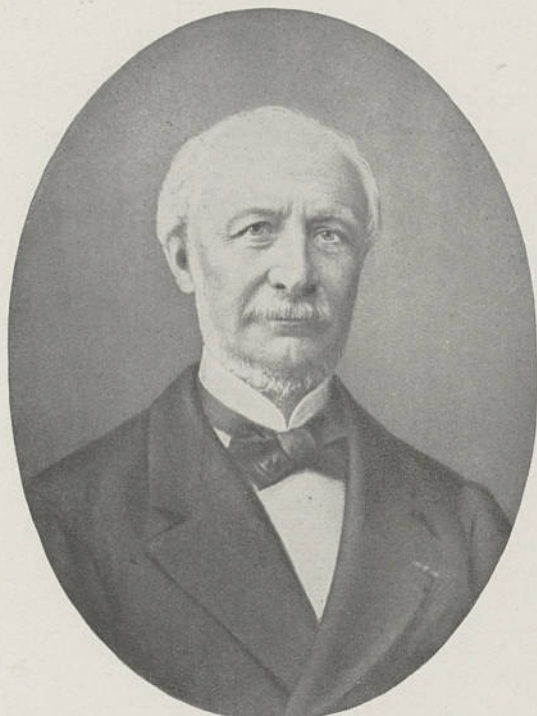
ANATOLE DESCAMPS

Entré à la Société des Mines de Lens en 1863, après avoir débuté aux Mines de Béthune, puis à Cauchy-à-la-Tour, M. E. Reumaux se trouvait à la tête des services techniques de Lens depuis 1866. Les installations de toute nature effectuées depuis lors, dont il sera question dans cette notice, et grâce auxquelles la Société des Mines de Lens s'est toujours maintenue à la tête du progrès, ont été étudiées et exécutées sous sa direction. Dans ses travaux personnels, tout ce qui intéresse la sécurité des ouvriers occupe la première place, et aucune des questions se rattachant à l'art des Mines n'y a été laissée de côté.



ALBERT MOTTE

M. Reumaux, Président du District Nord de l'Industrie Minérale depuis 1902,



EDOUARD BOLLAERT

sévérance des fondateurs ne se laissa cependant abattre à aucun moment. En 1857, était entrepris le fonçage du N° 2. Deux ans après, cette fosse entraînait en extraction et ses travaux ne tardaient pas à recouper un gisement particulièrement riche qui fut le point de départ de la fortune des Mines de Lens. En 1873, la Société faisait l'acquisition de la concession de Douvrin, portant ainsi à 6.939 hectares la superficie totale de son champ d'exploitation.

a été appelé en 1908 à la présidence de la Société des Ingénieurs Civils de France. Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1879, nommé Officier en 1900 lors de la visite de M. Millebrand, Ministre des Travaux Publics, aux Mines de Lens, M. Elie Reumaux a été promu, le 15 Mai 1910, au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur, obtenant ainsi l'une des plus hautes distinctions qui soient accordées aux représentants de l'industrie.

Les débuts de la Société des Mines de Lens furent pénibles, et le creusement du puits N° 1, première étape de sa carrière, lui a coûté des efforts et des sacrifices considérables. La per-



ELIE REUMAUX

La fosse N° 5, inaugurée en 1879, ouvre la série des installations modernes à grande production, nécessaires à la mise en valeur d'un gisement aussi étendu.

ANNÉES	EXTRACTION	NOMBRE de sièges d'extraction en activité.
	Tonnes	
1860.....	99.807	2
1870.....	408.234	4
1880.....	924.842	6
1890.....	1.842.935	9
1900.....	3.146.963	11
1907.....	3.412.891	12
1908.....	3.504.814	13
1909.....	3.526.902	14
1910.....	3.541.614	14

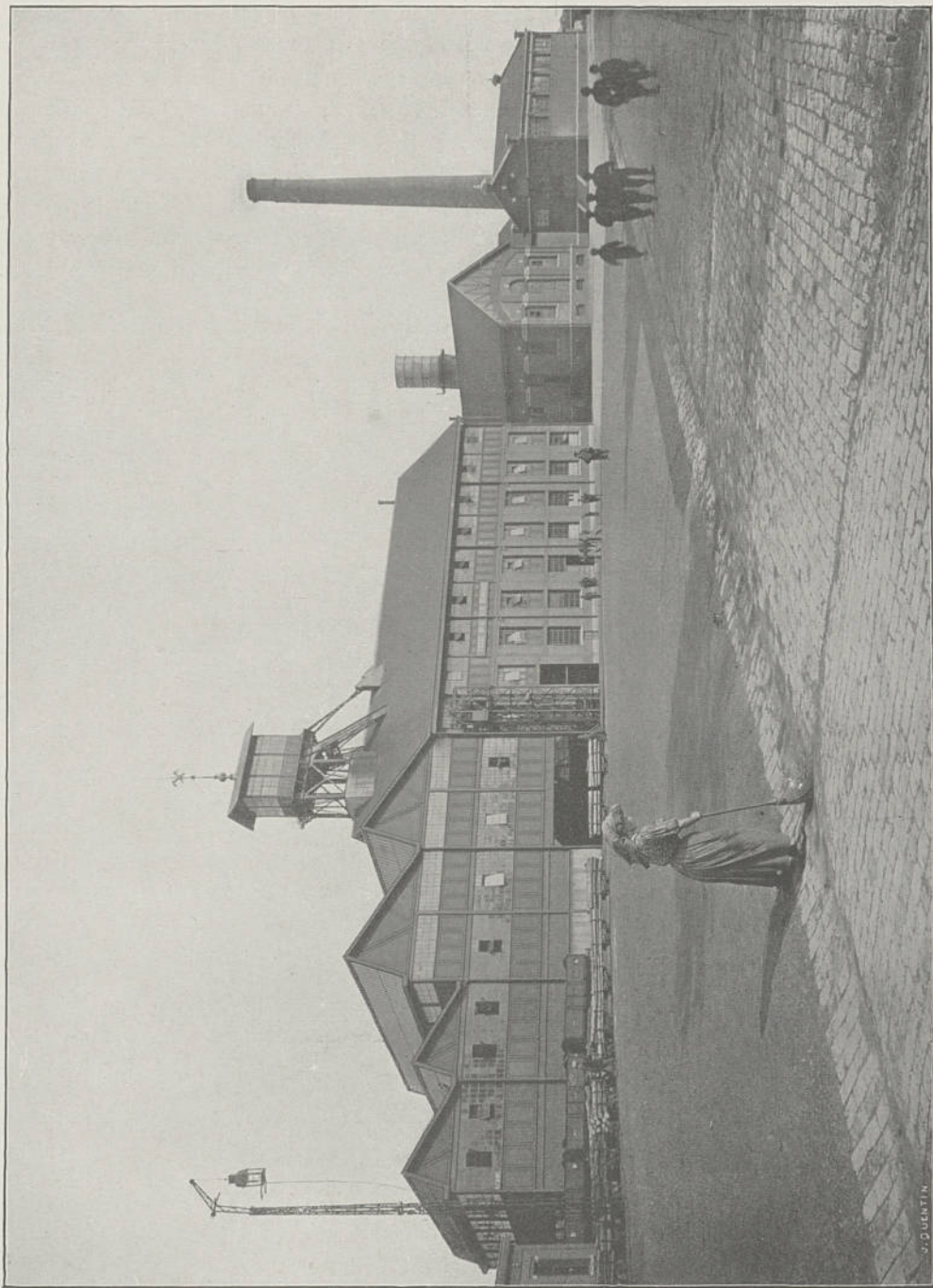
Depuis lors, le nombre des sièges d'extraction a régulièrement progressé. On en compte 6 en 1880, 11 en 1900. Aujourd'hui, la Société des Mines de Lens possède 14 sièges d'extraction en activité, comportant un ensemble de 25 puits, dont 17 d'extraction et 6 d'aérage. Deux autres sièges sont en aménagement. Il convient de mentionner encore une nouvelle fosse d'aérage en creusement, qui porte à 28 le nombre total des puits foncés par la Société des Mines de Lens et actuellement existants.

La profondeur maxima atteinte est de 711 mètres (Fosse N° 13).

L'extraction totale depuis l'exercice 1853-1854, celui du début, jusqu'à fin décembre 1910, s'est élevée à 80.245.945 Tonnes.

Voici d'ailleurs la liste des 14 sièges d'extraction qui ont assuré la production de 1910, la plus forte qui ait été atteinte depuis l'origine de la Société.

SIÈGES	COMMUNES	EXTRACTION	NATURE
		en 1910	DES COMBUSTIBLES
		Tonnes	
N° 1. — Casteleyn.....	Lens.....	165.938	3/4 gras — forges
N° 2. — Grand Condé.....	Lens.....	330.918	3/4 gras à coke
N° 3. — Amé Tilloy.....	Liévin.....	378.233	gras à gaz
N° 4. — Louis Bigo.....	Lens.....	237.650	d°
N° 5. — Antoine Scribe.....	Avion.....	265.666	d°
N° 6. — Alfred Descamps...	Haisnes.....	151.327	1/2 gras et 1/4 gras
N° 7. — Léonard Danel.....	Wingles.....	217.683	d°
N° 8. — Auguste Descamps...	Vendin.....	429.732	3/4 gras — forges
N° 9. — Théodore Barrois...	Lens.....	245.493	gras flambant
N° 10. — Valentin Cazeneuve.	Vendin.....	12.463	1/2 gras et 1/4 gras
N° 11. — Pierre Destombes...	Loos.....	382.678	gras à gaz
N° 12. — Edouard Bollaert...	Loos.....	344.513	3/4 gras à coke
N° 13. — Elie Reumaux.....	Hulluch.....	213.387	1/2 gras et 1/4 gras
N° 14. — Emile Bigo.....	Lens.....	165.933	3/4 gras — forges



FOSSE ELIE REUMAUX (N° 13)

L'insuffisance des moyens de transport avait singulièrement gêné le développement des Mines de Lens, pendant la première période de leur existence : jusqu'en 1862, époque à laquelle fut ouverte la ligne d'Arras à Dunkerque, par Lens et Béthune, des convois de voitures assuraient seuls le transport de charbon jusqu'au point d'embarquement sur le canal de la Deûle ; depuis lors, la Société a créé et complété d'année en année, au fur et à mesure de ses besoins, son réseau ferré particulier qui relie entre eux les différents sièges d'extraction, les usines, la gare d'eau. Il se raccorde aujourd'hui avec le chemin de fer du Nord aux gares de Lens, Pont-à-Vendin, Violaines, et la section comprise entre ces deux dernières stations, distantes de 9 km. 200, est ouverte au service public des voyageurs et des marchandises.

Le développement total des voies représente à l'heure actuelle une longueur de 181 km. ; le matériel de traction et de transport comprend 45 locomotives et 2.362 véhicules divers.

*
**

La Société des Mines de Lens a été l'une des premières, dans le Pas-de-Calais, à établir pour l'embarquement des charbons un quai de chargement armé d'un matériel puissant. Cette importante installation, étudiée en 1872 par M. E. Reu-



QUAI D'EMBARQUEMENT DES CHARBONS. — VUE GÉNÉRALE

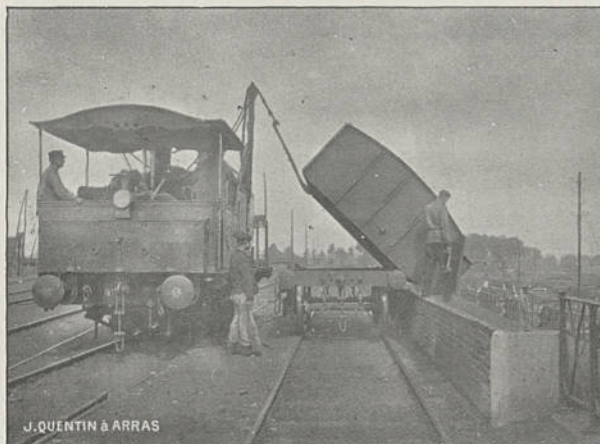
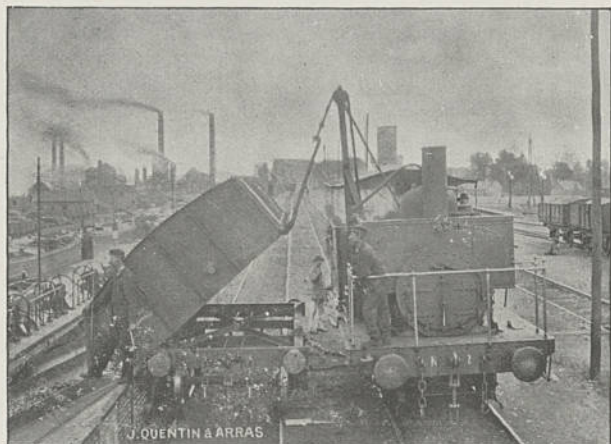
maux, et agrandie depuis lors au fur et à mesure des besoins, est restée l'une des plus parfaites de ce genre. La disposition ingénieuse des glissières et l'emploi de la locomotive elle-même pour incliner les caisses des wagons sur leurs châssis, méritent une mention particulière.

Le tonnage embarqué en 1910 s'est élevé à 959.344 tonnes.

Il y a lieu de signaler à ce propos les dispositions dont la Société a pris

l'initiative, dans le but d'améliorer la situation de la Batellerie et de mettre fin aux longues attentes d'autrefois.

Elles ont eu pour effet, en amenant les marinières à remettre leurs bateaux à



QUAI D'EMBARQUEMENT : CULBUTAGE D'UN WAGON PAR LA LOCOMOTIVE

des dates préalablement convenues, d'en permettre le chargement dans un délai qui est assez souvent inférieur à une semaine.

*
**

La description du siège d'extraction N° 15, dont l'armement vient d'être terminé, celle des nombreuses installations d'une importance toujours croissante destinées au lavage et à la carbonisation du combustible, à la récupération et au traitement des sous-produits, feront l'objet de chapitres spéciaux. L'exposé des institutions de toute nature créées par la Société des Mines de Lens en faveur de son personnel, et la question, intéressante au plus haut point, des habitations ouvrières, exigent également des développements particuliers auxquels sera consacrée la seconde partie de cette notice.

*
**

On ne saurait terminer un historique, si rapide soit-il, de la Société des Mines de Lens, sans dire un mot des nombreuses visites que lui a values, depuis son origine, le renom de ses installations techniques, de ses institutions de prévoyance et des œuvres sociales de toute espèce dont elle a favorisé le développement.

Parmi les plus hautes personnalités reçues par la Société, depuis le voyage de M. de Freycinet, Ministre des Travaux Publics, en 1879, bornons-nous à citer les regrettés Présidents Carnot et Félix Faure, qui, en 1889 et 1898, ont témoigné leur intérêt à cette vaste entreprise minière, le premier en visitant la fosse N° 5 et les cités ouvrières, le second en parcourant les travaux souterrains de la fosse N° 11 et en visitant les écoles de la cité St-Pierre.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE.

1848. MM. Casteleyn-Tilloy et Scrive créent la « Société de recherches de Lens ».
- 9 Juillet 1849. Sondage à Annay. Abandonné à la suite d'un accident, à la profondeur de 151^m,90, après avoir atteint le terrain houiller à 143^m,60, mais sans avoir rencontré la houille.
- 12 Juillet 1850. Sondage dans le bois de Lens. Ce sondage rencontre la houille au commencement de Décembre. Profondeur totale : 187^m,78.
1851. Sondage sur le chemin d'Aix-Noulette à Lens. Négatif. Calcaire à 139^m. Profondeur : 147^m.
1851. Sondage dans le faubourg de Lens. Rencontre le terrain houiller à 140^m,74. Profondeur totale : 161^m,76.
- 12 Février 1852. Constitution de la Société. M. Casteleyn, principal initiateur des recherches, est nommé Président.
1852. La commune de Lens compte à ce moment 3.000 habitants environ.
- 15 Janvier 1853. Décret instituant la Concession de Lens. Ce décret vise une étendue superficielle de 6.031 hectares.
- 8 Septembre 1853. La fosse N° 1, dite Ste-Elisabeth, ouverte le 9 Mai 1852, est mise en extraction.
- 27 Août 1854. Décret rectificatif des limites communes aux concessions de Lens et de Courrières. Ce décret rectificatif augmente la concession de Lens de 157 hectares, ce qui porte son étendue à 6.188 hectares.

- 30 Novembre 1855.* M. Edouard Bollaert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, est nommé Agent général de la Société.
- 29 Décembre 1855.* Modifications à l'acte du 12 Février 1852. Les statuts de la Société sont arrêtés et déposés en l'étude de M^e Deledicque, notaire à Lille. La Société est civile ; elle prend le nom de « Société des Mines de Lens ».
- 1855.* La Société participe à l'Exposition Universelle de Paris. Elle obtient une mention honorable.
- Juillet 1859.* La fosse N^o 2, dite du Grand Condé, ouverte en 1857, est mise en extraction.
- 1859.* Mort de M. Casteleyn, Président de la Société.
M. Bigo, ancien Maire de Lille, est nommé Président de la Société.
- 9 Mai 1860.* Décret Impérial qui autorise la Société des Mines de Lens à établir trois embranchements de chemin de fer destinés à relier les dites mines à la ligne des houillères du Pas-de-Calais et au canal de la Haute-Deûle à Pont-à-Vendin.
- 1^{er} Octobre 1860.* La Société organise une Caisse de Secours qui est administrée par une Commission mixte d'ouvriers et d'employés désignés par la Société.
- Novembre 1861.* La fosse N^o 3, dite St-Amé, ouverte en 1858, est mise en extraction.
- 15 Septembre 1862.* Décret accordant à la Société une extension de concession de 51 hectares. La superficie totale de sa concession se trouve ainsi portée à 6.239 hectares.
- Septembre 1864.* La fosse N^o 4, dite St-Louis, ouverte en 1862, est mise en extraction.
- 1866.* M. Elie Reumaux, Ingénieur civil des Mines, est nommé Ingénieur en Chef de la Société.
- 1867.* La Société participe à l'Exposition Universelle de Paris ; elle obtient une médaille d'argent et son Président, M. Bigo, est élevé à la dignité d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.
- 1868.* La Société est la première à faire application des moteurs inanimés à l'intérieur des mines, à la fosse N^o 3 où a été installé un treuil à vapeur pour le creusement d'un beurtia.

- Octobre 1870.* Les ouvriers se mettent en grève pour le partage des réserves de la Caisse de Secours. Ces réserves, qui s'élevaient à frs : 133.507 61, furent partagées entre tous les adhérents au prorata de leur temps de cotisation ; cette décision amène la dissolution de la Caisse de Secours fondée le 1^{er} Octobre 1860.
- 18 Octobre 1870.* La Société organise une nouvelle Caisse de Secours qui fonctionne jusqu'au 31 Décembre 1891.
Cette Caisse de Secours est administrée par un Conseil d'ouvriers élus par section et présidée par le Directeur général de la Société.
- 1872.* M. de Seilligny, Ministre des Travaux Publics, visite les installations de la Société.
- 1872.* L'extraction totale de la Société dépasse cette année 500.000 Tonnes.
- Octobre 1873.* Acquisition de la Concession de Douvrin, d'une étendue de 700 hectares, instituée par décret du 18 Mars 1863, en faveur de la Société de Douvrin.
- 1873.* Construction et aménagement d'un quai d'embarquement sur le canal de la Haute-Deûle, à Pont-à-Vendin.
- Juillet 1873.* La Société prend un brevet pour un système d'embarquement des charbons. Inventeur : M. Elie Reumaux, Ingénieur en Chef de la Société.
- 1873.* Fondation de la Grande Fanfare St-Amé, véritable phalange d'artistes.
- 1874.* Construction, près du siège St-Amé (fosse N° 3), d'une église et d'un groupe scolaire comprenant : 1 école de garçons ; 1 école de filles ; 1 asile pour les jeunes enfants ; maisons pour maîtres et maîtresses. Ces écoles agrandies plusieurs fois répondent actuellement aux besoins d'une cité de 700 maisons ouvrières, abritant une population de 3.000 à 3.500 âmes.
- 3 Janvier 1875.* Décret qui déclare d'utilité publique l'établissement d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la fosse N° 6 des Mines de Lens à la gare d'eau de Vendin-le-Vieil, et à la gare de Violaines, sur la ligne de Lille à Béthune.

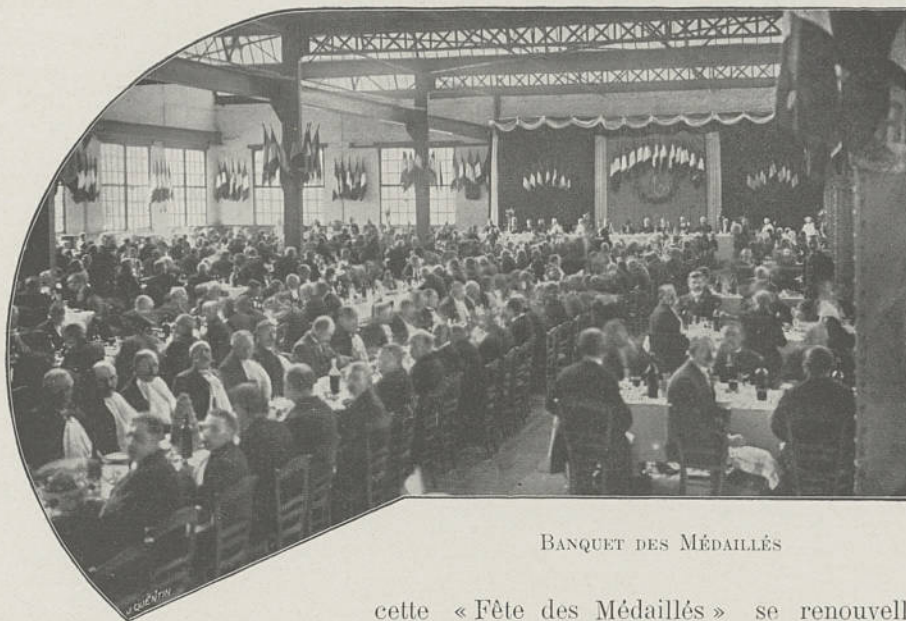
- 5 Mars 1875. Décret autorisant la Société à réunir à sa concession la concession de Douvrin. Les deux concessions réunies donnent une superficie totale de 6.939 hectares.
1876. Mort de M. Bigo, Président de la Société.
M. Léonard Danel, Vice-Président, est nommé Président de la Société.
1876. Les membres de la Société de l'Industrie Minérale visitent les installations de la Société.
- Août 1877. La Fosse N° 5, dite St-Antoine, ouverte en 1872, est mise en extraction. Le passage du niveau de ce puits présente des difficultés excessives. Deux puissantes machines d'épuisement élèvent au jour 600.000 hectolitres d'eau par 24 heures. Cette fosse ouvre la série des installations modernes à grande production. Son armement est assez puissant pour extraire 3.000 tonnes par jour pendant la quinzaine de Ste-Barbe.
1877. La Société prend un brevet pour un système d'appareils de triage et de criblage des houilles. Inventeur : M. Elie Reumaux.
1877. La Société prend un brevet pour un système de taquets hydrauliques. Inventeur : M. Elie Reumaux.
1878. La Société participe à l'Exposition Universelle de Paris. Elle obtient un Diplôme d'Honneur.
- 1879 M. de Freycinet, Ministre des Travaux Publics, visite les installations des Mines de Lens.
1879. M. Elie Reumaux, Ingénieur en Chef de la Société, est promu Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.
- Avril 1882. Enorme venue d'eau du calcaire carbonifère qui, en quelques heures, noie complètement la fosse N° 6. Par un procédé d'une grande hardiesse, M. Reumaux aveugle la voie d'eau, ce qui rend possible l'épuisement des eaux. En Décembre 1883, l'extraction est reprise.
- Septembre 1882. Le Siège double N° 7, St-Léonard, ouvert en Avril 1879, est mis en extraction.
1882. L'extraction totale de l'année dépasse 1.000.000 tonnes (1.047.916^T).

- Décembre 1886.* La Société prend un brevet pour un système d'enclanchement des taquets du jour avec les sonneries et les barrières d'accrochage du fond. Inventeur : M. Reumaux.
1886. Construction d'un Lavoir Coppée de 500 tonnes, près du quai d'embarquement de Pont-à-Vendin.
- Janvier 1887.* Le siège double N° 8, dit St-Auguste, ouvert en Septembre 1883, est mis en extraction.
- 15 Octobre 1887.* M. de Hérédia, Ministre des Travaux Publics, visite les installations de la Société.
- Juillet 1888.* La Société fait breveter un appareil d'arrêt automatique des machines d'extraction (Inventeur : M. Reumaux), et un procédé de Pulvérisation d'eau par l'air comprimé. Inventeur : M. Ch. Naissant.
- Avril 1889.* La Société prend un brevet pour un système de taquets à effacement par rotation autour d'un axe excentré. Inventeur : M. Reumaux.
- 1^{er} Juin 1889.* M. Carnot, Président de la République, visite les installations de la Société.
- 10 Août 1889.* Ouverture du siège double N° 10, dit St-Valentin. C'est au creusement de ces puits que la Société applique, pour la 1^{re} fois en France, le procédé de la congélation des terrains, système Poestch.
- 15 Septembre 1889.* La Société des Ingénieurs du Pays de Galles visite les Mines de Lens.
- 8 Octobre 1889.* Grève des ouvriers mineurs, du 8 au 19 Octobre. La Société accorde au personnel du fond et du jour une prime de 10 % sur les salaires.
- Novembre 1889.* La Société prend un brevet pour un système de fermeture des lampes de sûreté. Inventeur : M. Dinoire.
1889. La Société participe à l'Exposition Universelle de Paris. Elle obtient un Grand Prix et de nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.
1889. L'extraction dépasse 1.500.000 tonnes.
- 16 Août 1890.* La Société élève de 10 à 20 % la prime sur les salaires des ouvriers du fond.

- Octobre 1890.* La Fosse N°9, dite St-Théodore, ouverte en juin 1884, entre en extraction.
- 31 Décembre 1890.* La Société reprend à son compte l'exploitation des 30 fours à coke construits à Vendin par la Compagnie de Transports de St-Dizier.
- 1890.* Construction d'un groupe scolaire à la Cité de la fosse N° 8.
- Avril 1891.* Construction d'une batterie de 32 fours à coke à Vendin, près du quai d'embarquement.
- 16 Novembre 1891.* Grève des ouvriers mineurs du 16 au 30 Novembre.
- 1^{er} Janvier 1892.* Organisation de la 3^e Caisse de secours. Cette Caisse est administrée par un Conseil uniquement composé d'ouvriers élus au scrutin par section et présidée par un ouvrier.
La Société prend à sa charge le service des blessés, incurables et veuves.
- 1^{er} Juillet 1892.* La Société décide qu'à partir de cette date tous les employés nouvellement nommés contracteront une assurance mixte sur la vie, moyennant une prime invariable de 120 francs par an.
- Novembre 1892.* La Société commence l'édification d'une église en fer au centre de la cité de la fosse N° 8, dite St-Auguste.
- 1892.* Aménagement d'une coopérative destinée aux ouvriers de la cité St-Léonard, fosse N° 7.
- 1892.* L'extraction totale de cette année dépasse 2.000.000 tonnes.
- Janvier 1893.* La Société commence la construction d'une Usine à agglomérés à Vendin-le-Vieil.
- 1^{er} Septembre 1893.* Arrêt de la Fosse N° 1 du 1^{er} septembre 1893 au 1^{er} novembre 1899 pour remise à neuf.
- 16 Septembre 1893.* Grève générale des ouvriers mineurs du 16 Septembre au 2 novembre.
- 1893.* Aménagement d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité de la Fosse N° 9.

- 1^{er} Janvier 1894.* La Fosse N^o 12, dite St-Edouard, ouverte en mai 1891, entre en extraction.
- 1^{er} Juin 1894.* La Fosse N^o 11, dite St-Pierre, ouverte en Janvier 1891, entre en extraction.
- 1^{er} Janvier 1895.* Application de la loi du 29 Juin 1894 sur les Caisses de retraites des ouvriers mineurs.
- 1^{er} Juillet 1895.* Application de la loi du 29 Juin 1894 sur les Caisses des secours des ouvriers mineurs. Par suite de l'application de cette loi, la Caisse de secours, fondée le 1^{er} Janvier 1892, est dissoute.
- 1895.* Construction d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité St-Alfred, Fosse N^o 6.
- 1896.* Construction de l'église Ste-Barbe, au centre de la Cité dite du Moulin. Cette Cité renferme un millier de maisons ouvrières avec une population de 5.000 habitants.
- 1896.* Construction d'un groupe scolaire à la Cité St-Edouard, Fosse N^o 12. Ce groupe comprend : écoles de garçons, de filles, asiles, ouvroirs, maisons pour personnel enseignant et jardins scolaires.
- 1896.* L'extraction totale s'élève à 2.557.552 tonnes.
- 1897.* Construction d'un groupe scolaire à la Cité St-Pierre, Fosse N^o 11. Ce groupe est identique à celui de la Fosse N^o 12.
- 1897.* La Société commence la construction d'une Usine de récupération des sous-produits à la Fosse N^o 8 et d'une usine à Benzols, à Vendin-le-Vieil.
- 1897.* Aménagement d'une coopérative destinée aux ouvriers de la Cité St-Amé, Fosse N^o 3.
- 1897.* La Société participe à l'Exposition Universelle de Bruxelles. Elle obtient un Grand Prix et de nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.
- 7 Janvier 1898.* Mort de M. Edouard Bollaert, Agent général de la Société depuis le 30 Novembre 1855.
- M. Elie Reumaux, Ingénieur en Chef de la Société depuis 1866, est nommé Directeur général de la Société.

21 Août 1898. 1^{er} banquet offert par la Société à ses ouvriers et employés titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail. Désormais



BANQUET DES MÉDAILLÉS

cette « Fête des Médailleurs » se renouvellera chaque année.

Novembre 1898. M. Félix Faure, Président de la République, visite les installations de la Société.

1898. Construction d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité St-Edouard, Fosse N° 12.

1898. La Société commence la construction d'une Usine de distillation de goudron à la fosse N° 8, et d'une Usine à Benzols.

16 Avril 1899. La prime de 20 % sur les salaires des ouvriers du fond est portée à 25 %.

26 Juillet 1899. L'extraction annuelle totale atteint 3.000.000 tonnes. (Exercice 1898-1899 : 3.059.228 tonnes).

Pour fêter ce brillant résultat, le Comité d'Administration de la Société décide qu'une somme de Cent mille francs sera répartie entre tous les ouvriers de la Société.

Juillet 1899. M. Léonard Danel, Président de la Société, est élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur.

1899. La Société commence l'édification des Églises St-Pierre et St-Édouard au centre des cités ouvrières des Fosses N^{os} 11 et 12.
1899. Aménagement d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité du Grand Condé, Fosse N^o 2.
- Mai 1900. Remise, aux ouvriers titulaires de la Médaille du Travail et aux employés comptant 10 années de nomination, de la plaquette gravée par Roty, commémorative de l'extraction de 3.000.000 tonnes.
- 1^{er} Août 1900. La prime de 25 % sur les salaires des ouvriers du fond est portée à 30 %.
- 8 Octobre 1900. M. Millerand, Ministre des Travaux Publics, visite les installations souterraines de la Fosse N^o 12.
M. Reumaux, Directeur général de la Société, est élevé à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur.
- 1^{er} Novembre 1900. La prime de 30 % sur les salaires des ouvriers du fond est portée à 40 %; celle des ouvriers du jour est élevée de 10 à 20 %.
1900. La Société participe à l'Exposition Universelle de Paris. Elle obtient : Un Grand Prix, classe 63; 3 médailles d'or, classes 103, 105, 106; 1 médaille d'argent, classe 109. De nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.
- 2 Septembre 1901. Inauguration des églises St-Pierre et St-Edouard par S.G. Monseigneur Williez, Evêque d'Arras.
1901. Construction de coopératives pour les ouvriers des Cités St-Auguste (Fosse N^o 8) et St-Pierre (Fosse N^o 11).
1901. La Société commence l'installation, à Vendin-le-Vieil, de deux groupes électrogènes pour transport de force.
- 27 Janvier 1902. Ouverture du puits d'aérage N^o 9 bis, dit St-Anatole.
- 1^{er} Juin 1902. La prime sur les salaires des ouvriers du fond est ramenée de 40 à 30 %; celle des ouvriers du jour de 20 à 15 %.
- 3 Juin 1902. Ouverture du nouveau puits d'extraction N^o 13, dit St-Elie.
- 5 Octobre 1902. Grève générale des ouvriers mineurs. Reprise du travail : 14 Novembre.

Sentence arbitrale entre les ouvriers et les Compagnies houillères. Elle constate le mal fondé des réclamations des ouvriers.

Une annexe, proposée par les Directeurs et acceptée par les ouvriers, accorde des bonifications de pensions dans de certaines conditions.

1902. La Société, sur l'initiative de M. le Préfet du Pas-de-Calais, crée dans plusieurs de ses cités l'œuvre de la « Goutte de lait » et de la « Consultation de Nourrissons ».

Mars 1903. La Société remet aux ouvriers médaillés une gratification de 50 francs.

1903. Installation de Kiosques dans les cités ouvrières des Fosses N^{os} 3, 7 et 8, pour permettre aux Sociétés de musiques, qui se sont formées dans ces cités, de donner des auditions publiques.

1903. La Société construit et aménage près du siège N^o 8, un dispensaire complet pour soins à donner aux ouvriers blessés.

24 Janvier 1904. M. Reumaux, Directeur général de la Société, reçoit la Médaille d'Honneur du Travail.

11 Juin 1904. Visite de la Société des Ingénieurs Civils de France.

3 Octobre 1904. Ouverture du puits d'aérage N^o 12 bis, dit St-Albert.

2 Novembre 1904. La Fosse N^o 2 bis ouverte le 21 Novembre 1901 entre en extraction.

13 Novembre 1904. Les ouvriers et employés des Mines de Lens, titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail, fondent la « Société des Médaillés des Mines de Lens ». Cette Société compte actuellement 833 membres.

1904. La Société participe à l'Exposition du Nord de la France, à Arras. Hors Concours. Membre du Jury. Nombreuses récompenses aux collaborateurs.

1^{er} Octobre 1905. Mort de M. Léonard Danel, Président du Conseil d'Administration de la Société. Par testament, M. Danel lègue une rente perpétuelle de 2.000 francs pour être partagée annuellement entre les 20 plus anciens ouvriers de la Société.

M. Anatole Descamps, Vice-Président, est nommé Président de la Société.

18 Octobre 1905. Ouverture du siège double N° 15, dit St-Maurice.

11 Décembre 1905. Le Conseil d'Administration de la Société, sur le Rapport de M. le Directeur général, prenant en considération les services rendus à la Société par les anciens ouvriers et employés médaillés, décide que tout ouvrier et employé, titulaire d'une Médaille d'Honneur obtenue sur les propositions de la Société, recevra, à titre de libéralité, le jour de la Sainte-Barbe, une somme égale au revenu, pendant l'année en cours, d'une action (centième) de la Société des Mines de Lens (33 fr. 50 pour l'année 1907).

1905. La Société participe à l'Exposition internationale de Liège. Hors concours. Membre du Jury. De nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.

1^{er} Mai 1906. La prime de 30 % sur les salaires des ouvriers du fond, et celle de 15 % sur les salaires des ouvriers du jour, sont modifiées comme suit :

Ouvriers du Fond : Augmentation de 10 % des prix de base, plus une prime de 17 % sur les salaires.

Ouvriers du Jour : Augmentation de 10 % des prix de base, plus une prime de 9 % sur les salaires.

1906. Dans le cours de cette année, la Société construit et aménage des ateliers de couture dans ses cités ouvrières des Fosses N°s 8 et 11. Elle décide d'en créer un également dans la cité St-Amé (Fosse N° 3).

10 Janvier 1907. Mort de M. Anatole Descamps, Président de la Société. M. Albert Motte, Vice-Président, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société.

9 Mai 1907. La « Fête des Médaillés » revêt une forme nouvelle. Une représentation leur est offerte à la Salle des Fêtes, avant même son inauguration officielle, et une vaste tombola est tirée pour eux.

12 Mai 1907. Inauguration de la Salle des Fêtes, construite dans la cité ouvrière de la Fosse N° 11, sur les plans de M. Lafitte, Ingénieur-Architecte à Fourmies.

Mai 1907. Ouverture du puits d'aérage N° 11 bis.

Mai 1907. Aménagement, au siège N° 3, d'un dispensaire médical comprenant infirmerie, salle d'opération, locaux affectés à la Consultation de Nourrissons et à la Goutte de Lait, etc.

- Mai 1907.* Construction et aménagement d'une salle de douches pour ouvriers à la fosse N° 5. D'autres installations semblables sont prévues.
- 1^{er} Novembre 1907.* La Fosse N° 14, dite St-Emile, ouverte le 5 Octobre 1904, entre en extraction.
- 4 Décembre 1907.* La Société alloue, à titre de libéralité aux ouvriers médaillés dans le courant de l'année et aux employés titulaires de la Médaille d'Honneur, un dixième d'action des Mines de Lens (valeur actuelle 83 fr.00).
- 1907.* Dans le cours de cette année la Société a aménagé, dans toutes ses fosses, des salles de blessés.
- 1907.* Organisation du sauvetage. La Société possède à cette époque 4 pneumatogènes. Des essais ont été faits avec l'appareil du docteur Tissot ; tous les sièges en seront bientôt munis.
- 1^{er} Janvier 1908.* M. Reumaux, Directeur général de la Société, est nommé Président de la Société des Ingénieurs Civils de France.
- 23 Avril 1908.* Visite de la Société de Géographie de Lille.
- Mai 1908.* La Société participe à l'Exposition de Londres. Hors Concours. Membre du Jury. De nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.
- 1^{er} Juin 1908.* Visite de la Société des Ingénieurs Civils de France.
- 17 Juin 1908.* Visite de MM. les Membres du Congrès des Notaires de France.
- 19 Septembre 1908.* Ouverture du puits d'aérage N° 13 bis.
- 16 Novembre 1908.* La fosse N° 13, dite Elie Reumaux, est mise en extraction.
- Février 1909.* Construction et aménagement d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité St-Elie, fosse N° 13.
- Mars 1909.* Construction et aménagement de salles de bains-douches avec vestiaires pour les ouvriers, aux fosses N°s 8, 12 et 13.
- 29 Avril 1909.* Les Membres de la Société des Sciences de Lille visitent les installations du jour et du fond aux Mines de Lens.
- Mai 1909.* La Société participe à l'Exposition de Nancy. Hors Concours. Membre du Jury. De nombreuses récompenses sont accordées aux collaborateurs.

- Juin 1909.* La Société construit et aménage une nouvelle Ecole maternelle pour la Cité du Grand-Condé, fosse N° 2.
- 7 Juin 1909.* Visite de la Société Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale.
- 26 Juin 1909.* Dans une réunion tenue à Arras, entre les représentants des Compagnies et les délégués du Syndicat, il est décidé de maintenir pendant deux nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'au 30 Juin 1911, les primes accordées aux ouvriers depuis le 1^{er} Mai 1906.
- Novembre 1909.* Ouverture du puits d'extraction (Albert Motte N° 16).
- Février 1910.* Construction et aménagement d'une Coopérative destinée aux ouvriers de la Cité St-Emile, fosse N° 14.
- 15 Mai 1910.* M. Reumaux, Directeur Général de la Société, est promu au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.
- Mai 1910.* La Société participe à l'Exposition de Bruxelles où M. Reumaux, Directeur Général, est président de la Classe des Mines. 2 Grands Prix.
- Juin 1910.* Construction d'un groupe scolaire à la Cité St-Théodore, fosse N° 9. Ce groupe comprend : Une Ecole enfantine et une École de filles avec ses annexes comprenant une école ménagère, un atelier de couture, un jardin scolaire et des habitations pour personnel enseignant.
- 20 Juin 1910.* Un banquet de 350 couverts réunit les représentants du Gouvernement, toutes les notabilités du monde des Mines et le personnel de la Société, Administrateurs, Ingénieurs et principaux employés, pour fêter la haute distinction accordée à M. Reumaux. A cette occasion, une double journée de paie est accordée à tous les ouvriers de la Société.
- 28 Juillet 1910.* Visite de l'Association des Ingénieurs des Pont-et-Chaussées et des Mines.
- 8 Octobre 1910.* Visite des Membres de la Société Internationale des Electriciens.
- 24 Octobre 1910.* Bénédiction d'une Chapelle dans la Cité Saint-Théodore, Fosse N° 9, par Sa Grandeur Monseigneur Williez, Evêque d'Arras. Architecte, M. Cordonnier. La Cité Saint-Théodore renferme 650 maisons et compte une population de 3.000 habitants environ.

31 Décembre 1910. L'extraction de la Société s'est élevée pendant l'année 1910, à 3.541.614 tonnes, chiffre qui n'avait pas encore été atteint.

Sans la grève des cheminots, ce chiffre eut certainement dépassé 3.600.000 tonnes.

15 Mars 1911. A cette date, la population de Lens qui, en 1852 (date de la fondation de la Société) était de 3.000 âmes environ, compte près de 32.000 habitants, dont plus de 18.000 sont logés dans les cités ouvrières de la Société.

Tableau de la production comparée du Nord, Pas-de-Calais et Mines de Lens; Consommations et Importations.

ANNÉES	PRODUCTION				Consom- mations	IMPORTATIONS			EXPOR- TATIONS
	Totale française	du Nord	du Pas- de-Calais	des Mines de Lens		Anglaises	Alle- mandes	Belges	
	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.
1814.....	882.000	276.000	»	»	1.112.000	10.000	30.000	130.009	21.000
1840.....	3.003.000	776.000	15.000	»	4.257.000	380.000	160.000	750.000	37.000
1860.....	8.304.000	1.595.000	590.000	100.000	13.270.000	1.370.000	1.170.000	3.620.000	200.000
1880.....	19.302.000	3.702.000	4.844.000	925.000	28.846.000	3.400.000	1.260.000	5.280.000	600.000
1900.....	33.404.000	5.669.000	14.595.000	3.146.000	48.803.000	8.375.000	2.020.000	5.692.000	927.000
1907.....	36.300.000	6.933.000	17.829.000	3.413.000	55.000.000	10.725.000	4.808.000	3.892.000	1.224.000
1908.....	37.384.000	6.964.000	18.558.000	3.505.000	55.000.000	10.455.000	5.221.000	3.472.000	1.162.000
1909.....	37.840.000	7.248.000	19.331.000	3.527.000	56.354.000	10.692.000	3.730.000	5.574.000	1.256.000
1910.....	38.570.000	8.382.000	19.860.000	3.542.000	57.000.000	18.158.000			1.596.000

RECHERCHES. — BREVETS.

L'histoire du développement de la Société des Mines de Lens est intimement liée à celle du progrès de l'art des Mines. L'activité, la vigilance de son Conseil d'administration, la collaboration assidue de ses Directeurs, Ingénieurs et Chefs de services, ont enrichi l'industrie minière en général d'importants perfectionnements, adoptés aujourd'hui, pour la plupart, dans tous les grands centres miniers.

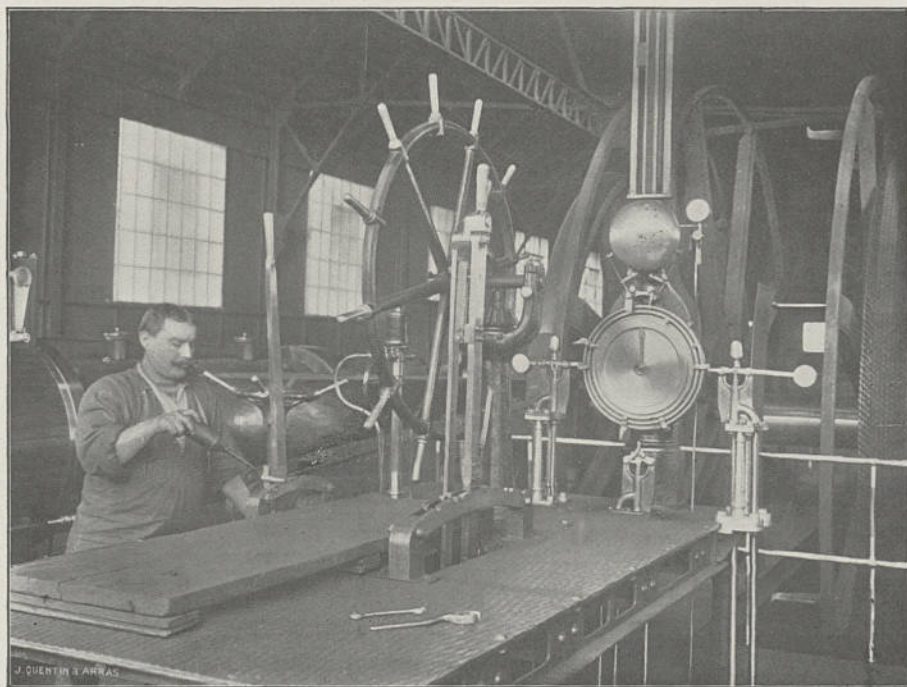
Les nombreux procédés brevetés dont la liste est ci-après, et que la Société des Mines de Lens a pris l'initiative d'appliquer au fur et à mesure des besoins, témoignent de ses efforts persévérants pour apporter sa large part de progrès à l'industrie minière.

DATE DU BREVET	INVENTEUR	OBJET DU BREVET
1873 — Juillet.....	E. Reumaux.	Embarquement des charbons.
1877 — Avril.....	Id.	Triage et criblage des houilles.
1877 — Avril.....	Id.	Taquets hydrauliques.
1886 — Décembre.....	Id.	Enclenchement des taquets du jour avec les sonneries et les barrières d'accrochage du fond.
1888 — Juillet.....	Id.	Arrêt automatique des machines d'extraction.
1888 — Septembre....	C. Naissant.	Pulvérisateur d'eau par l'air comprimé.
1889 — Avril.....	E. Reumaux.	Taquets à effacement par rotation autour d'un axe excentré.
1889 — Avril.....	Id.	Fermeture anticipée des soupapes d'aspiration d'un compresseur par l'injecteur de l'eau de refroidissement.
1889 — Novembre....	C. Dinoire.	Fermeture des lampes de sûreté.
1897 — Novembre....	C. Naissant.	Appareil régulateur d'injection d'eau dans les moteurs à air comprimé.

C'est à la Société des Mines de Lens que revient l'honneur d'avoir en France créé et outillé les premiers puits à grande production ; c'est elle qui a introduit en France et rendu vraiment pratique le procédé de fonçage par voie de congélation (brevet Poetsch). Ce procédé, appelé à jouir d'une si grande faveur, fut appliqué pour la première fois au creusement du puits N° 10. Plus tard, devant l'excellence des résultats obtenus, la Société décida de faire l'acquisition d'une usine frigorifique ; au moyen de ce matériel lui appartenant en propre, elle a exécuté avec un plein succès six fonçages par congélation.

Toujours soucieuse de tenir ses méthodes de travail au courant des derniers progrès, la Société de Lens a utilisé, pour le fonçage de ses 4 derniers puits, le procédé de la cimentation des terrains, dont l'idée première appartient à M. Portier.

A une époque bien antérieure, la Société des Mines de Lens avait déjà, pour sauver l'un de ses sièges d'extraction, utilisé un moyen original et puissant qui n'est pas sans analogie avec le procédé de cimentation dont il vient d'être question : en 1883, une venue d'eau particulièrement abondante s'était produite



MACHINE D'EXTRACTION MUNIE DE L'EVITE-MOLETTES « REUMAUX »

dans une galerie en cours de creusement au fond d'un puits intérieur ou beurtia voisin des puits d'extraction de la fosse N° 6. En quelques heures, la mine entière fut noyée. Les procédés d'épuisement, très coûteux et d'un succès problématique, ne répondant pas aux exigences de la situation, M. Reumaux, alors Ingénieur en chef de la Société, fit une tentative dont la hardiesse devait être couronnée d'un plein succès. Les plans, d'une précision rigoureuse, dressés par le service de géométrie de la Société, permettaient d'établir à la surface du sol l'emplacement correspondant à la tête du beurtia, située à 200 mètres de profondeur. Un sondage fut opéré et réussit au delà de toute espérance ; par cet étroit passage, et au moyen de la dynamite et du tir électrique, on débarrassa le beurtia de son revêtement en maçonnerie et de son guidage ; puis avec d'infinies précautions, on

opéra une coulée de ciment et de béton afin d'établir contre la roche solide un serrement destiné à aveugler la voie d'eau. Ce travail réussit mathématiquement, et lorsque, six mois après, on épuisa les eaux on trouva le serrement parfaitement étanche.

Au début de 1905, une nouvelle application du cimentage direct des terrains fut faite lors du creusement du puits N° 14.

Contrairement aux prévisions, la traversée des terrains aquifères de ce puits donnait lieu à de sérieuses difficultés d'épuisement. Les venues d'eau y dépassaient 600 m³ à l'heure et le procédé de creusement à niveau vide ne pouvait en permettre le fonçage. Après avoir reconnu que l'eau venait d'une cassure largement ouverte, on décida de cimenter cette cassure au moyen de deux colonnes de cimentation intérieures au puits et de quatre sondages extérieurs. Après deux cimentations successives des terrains et injection de 82 tonnes 500 de ciment, le fonçage fut repris sans difficultés nouvelles.

Mais la première véritable application, à la Société des Mines de Lens, du procédé de la cimentation préalable des terrains a été faite au fonçage du puits N° 11 *bis* en Juillet 1907. La méthode employée a consisté à faire successivement 6 sondages de 300 m/m de diamètre et à cimenter les terrains par passes de 3 mètres. Les résultats furent satisfaisants, le procédé convenant parfaitement aux assises à cassures nombreuses et peu ouvertes et à plats-bancs de la craie supérieure de notre région. Il permit d'économiser moitié de la dépense qu'entraînait la congélation et d'aller sensiblement plus vite.

Dans les fonçages ultérieurs, le procédé a été fortement modifié quant au nombre des sondages, à leur diamètre et aux hauteurs données aux passes de cimentation.

Actuellement la Société des Mines de Lens cimente ses puits par passes de 50 mètres environ et avec des sondages d'assez faible diamètre. Il en résulte de sérieuses économies de temps et d'argent dues à une exécution beaucoup plus rapide de la cimentation, à une diminution des pertes de ciment et à un prix moindre pour l'exécution des sondages.

Dans le dernier puits foncé — puits N° 2 *ter* — la cimentation des terrains n'est revenue qu'à 225 francs environ du mètre courant de puits, alors que précédemment on comptait par mètre courant 1.000 francs pour une congélation et 650 francs pour une cimentation.

D'autre part, sans changer ses procédés habituels de travail de fonçage, très sûrs, éprouvés par une longue pratique, la Société des Mines de Lens étudia l'équipement de ses puits et l'organisation du travail de fonçage en vue d'obtenir une grande rapidité d'avancement.

Elle mit au creusement le personnel maximum compatible avec la section du puits et en augmenta l'effet utile par l'emploi de moyens mécaniques de perforation et l'installation au jour de treuils permettant une évacuation rapide

des déblais. Dans ce but les nouveaux puits reçurent deux treuils électriques de fonçage d'une marche parfaite, munis de nombreux appareils de sécurité.

Les avancements *moyens* journaliers, revêtement compris, atteignirent 1 m. 42 au puits N° 13bis et 1 m. 68 au puits N° 16 pour le passage des terrains aquifères et respectivement 2 m. 28 et 2 m. 35 aux mêmes puits pour le fonçage dans le terrain houiller.

Ces résultats dépassent de beaucoup les vitesses d'avancement connues jusqu'à ce jour.

Ainsi, en 1910, la Société des Mines de Lens a pu, en 317 jours ouvrables à partir de l'occupation des terrains, foncer, cuveler et murailles jusqu'à 439 mètres de profondeur son puits N° 16.

*
**

Non contente de perfectionner sans cesse elle-même le matériel qu'elle met en œuvre, la Société des Mines de Lens a toujours accueilli avec faveur les inventions nouvelles ou n'ayant pas encore été expérimentées en France, qui se rattachent à l'art des Mines.



LAMPISTERIE AVEC LAMPES DE SURETÉ

C'est ainsi qu'elle introduisit en France l'emploi de la benzine, ou plus exactement d'une essence de pétrole spéciale, pour remplacer l'huile dans les lampes de sûreté ; elle obtint du Ministre des Travaux Publics, sur avis favorable de la Commission du Grisou, l'autorisation d'employer dans ses fosses grisouteuses, la lampe à benzine, du type Marsaut modifié, qu'elle avait proposée et qu'elle fit construire par son personnel sous la direction de M. Lafitte, Ingénieur en chef des travaux du fond. On sait avec quelle rapidité s'est répandu depuis cet éclairage qui réalisait un progrès si considérable.

La Société a également expérimenté des lampes électriques d'un modèle nouveau, étudiées par l'un de ses Ingénieurs, M. Eugène Dinoire.

C'est des Mines de Lens qu'est venue l'idée d'appliquer à l'abatage du charbon, dans les veines étroites et dures, des marteaux à buriner très légers, à air comprimé. Le premier essai en a été fait avec succès à la fosse N° 7 en 1905. L'emploi du marteau à buriner a permis dans certains cas de doubler à peu près le rendement à l'abatage.

Il y a lieu de signaler encore les perfectionnements apportés à l'installation des tables à secousses de certains appareils de triage. Après une étude théorique très approfondie de la question, M. Jacquelin, Ingénieur de la Société, a été amené à proposer un système d'amortisseurs nouveau, composé de 2 séries de ressorts en spirale cylindrique, dont il a donné le mode de calcul. Leur application aux cribles Kreiss en service aux fosses N° 6 et N° 13 a permis de diminuer très sensiblement les frais d'entretien, très onéreux auparavant, tout en augmentant le débit qui a pu être doublé sans préjudice d'un bon classement.

Plus récemment, les expériences entreprises aux Mines de Lens sur l'emploi du cordeau détonnant au trinitrotoluène, pour l'amorçage des mines, ont fait l'objet d'une très

intéressante communication de M. Fougerolles, Ingénieur principal de la Société, à la Société de l'Industrie Minérale.

Enfin, la Société des Mines de Lens a été particulièrement heureuse de pouvoir faire œuvre utile à la sécurité de tous les mineurs en prêtant à M. le Docteur Tissot le concours de son personnel pour lui permettre d'expérimenter pratiquement et d'adapter aux conditions de la mine l'appareil respiratoire de son invention. Les essais concluants effectués pendant près d'un mois à la fosse N° 1, en 1907 ont permis à MM. les Ingénieurs du Contrôle de l'Etat, ainsi qu'aux représentants des différentes Compagnies du Bassin, de se rendre compte du travail que peut fournir un personnel, même peu exercé, muni des appareils Tissot, et de constater la réelle supériorité que présente cet appareil français sur ceux construits antérieurement.



ANCIENNE LAMPISTERIE AVEC LAMPES A FEUTRE

RÉCOMPENSES

La Société des Mines de Lens a participé à la plupart des expositions importantes qui ont eu lieu depuis sa création. Elle y a obtenu les récompenses suivantes :

Exposition de Paris	{ 1855, Mention honorable. 1867, Médaille d'argent. 1878, Diplôme d'honneur. 1889, Grand Prix.
Exposition de Bruxelles.....	1897, Grand Prix.
Exposition de Paris 1900.....	{ Grand Prix, classe 63. 3 Médailles d'or, classes 103, 105 et 106. 1 Médaille d'argent, classe 109.
Exposition internationale de l'Habi- tation, Paris 1903.....	} Diplôme d'honneur.
Exposition d'Arras 1904	Hors Concours (Membre du Jury).
Exposition de St-Louis 1904.....	{ Grand Prix (Economie Sociale). Médaille d'Or (Section des Mines).
Exposition de Liège 1905.....	Hors Concours (Membre du Jury).
Exposition de Londres 1908	{ Hors Concours (Membre du Jury). Diplôme d'honneur (habitations ouvrières).
Exposition de Nancy 1909	{ Hors Concours (Membre du Jury). Médaille d'or (Œuvres sociales).
Exposition de Bruxelles 1910.....	2 Grands Prix.
Exposition de Roubaix 1911.....	{ Hors Concours (Membre du Jury). Grand Prix (Œuvres sociales).
Exposition de Turin 1911	2 Grands Prix.

De nombreuses récompenses ont en outre été accordées aux collaborateurs de la Société :

- | | |
|--------------------|--|
| M. Reumaux | {
Grand Prix, Paris 1889.
Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897.
Grand Prix, Paris 1900.
Arras 1904, Hors Concours, Président du Jury.
Liège 1905, Hors Concours, Vice-Président du Jury.
Londres 1908, Hors Concours, Président de la Classe des Mines, Vice-Président du Jury.
Nancy 1909, Hors Concours, Président de la Classe des Mines, Membre du Jury.
Bruxelles 1910, Hors Concours, Président de la Classe des Mines.
Roubaix 1911, Hors Concours, Président du Groupe V (Mines et Métallurgie). Membre du Jury Supérieur. |
| M. Bollaert | {
Médaille d'argent, Paris 1900.
Médaille d'or, Arras 1904.
Médaille de bronze, St-Louis 1904.
Médaille d'or, Liège 1905. |
| M. Cuvelette..... | {
Diplôme d'honneur, Londres 1908.
Grand Prix, Nancy 1909.
Membre du Jury, Roubaix 1911. |
| M. Lafitte | {
Médaille d'or, Bruxelles 1897.
» Paris 1900, classe 63.
» Arras 1904.
Médaille de bronze, St-Louis 1904.
Diplôme d'honneur, Liège 1905.
» Londres 1908.
Grand Prix, Nancy 1909. |
| M. C. Dinoire..... | {
Médaille d'or, Paris 1900, classe 63.
» d'argent, Paris 1900, classe 109.
» d'or, Arras 1904.
Diplôme d'honneur, Liège 1905. |
| M. Naissant..... | {
Mention honorable, Paris 1878.
Médaille d'argent, Paris 1889.
» d'or, Bruxelles 1897.
» d'or, Paris 1900.
Grand Prix, Arras 1904. |

M. Fougerolles	{	Médaille d'argent, Paris 1900. » d'or, Liège 1905. » d'or, Londres 1908. Diplôme d'honneur, Nancy 1909.
M. du Bousquet.....	{	Médaille d'argent, Liège 1905. » d'or, Londres 1908. Diplôme d'honneur, Nancy 1909.

Autres distinctions obtenues à Paris 1900, Arras 1904, Liège 1905, Londres 1908, et Nancy 1909 :

Médailles d'or.....	{	MM. Havard - Duclos, Cailleaux, Docteur Brulant (Hygiène Sociale), Lecul, Villet, Chartaux.
Médailles d'argent.....	{	MM. Villet, Coulon, Revel, Lecul, Cailleaux, Guérin, Chaffaux, Charles, Lemaire, Docteur Hémary, Docteur Lequette, (Hygiène Sociale), E. Dinoire, Hanicotte, de Place, Choquet, Mouton, M ^{me} Oberlé, Peiffert, Roger, Philippe.
Médailles de bronze.....	{	MM. Villet, Denal, Girard, Demailly, Cappelié, A. Laurent, Lefebvre, Charles, Céliste, Marchand, Laurent, Bernard, Dufour, Choquet, Montaigne, Savaete.
Mention honorable.....	{	MM. Lefebvre, Cappelié, Danel, Noël, Delgatte, Dubois, Martel.

Enfin, la Médaille d'honneur du travail du Ministère du Commerce et de l'Industrie a été obtenue par 1.027 agents et ouvriers de la Société. Son Directeur-Général, M. Elie Reumaux, a lui-même été l'objet de cette distinction au commencement de 1904, à l'occasion de sa 38^e année de services aux Mines de Lens.

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE QUELQUES-UNES DES INSTALLATIONS

SIÈGE D'EXTRACTION N° 15

Importance et situation du siège. — Le siège N° 15, établi sur le territoire de la commune de Loos-en-Gohelle, comprend 2 puits jumeaux, 15 et 15 *bis*, de 4^m,800 de diamètre, distants de 25 mètres, servant l'un d'entrée, l'autre de retour d'air. Ils sont cuvelés en fonte dans le niveau qui a été traversé par la méthode de la congélation et ont été foncés, le premier jusqu'à la profondeur de 296^m,87, le second jusqu'à celle de 258^m,30. Un accrochage d'extraction existe aux 2 puits à la profondeur de 234^m,15; le puits 15 *bis* a été muni en plus d'un accrochage de service à 128 mètres.

Le guidage est en chêne ou jarrah, avec billes en fer.

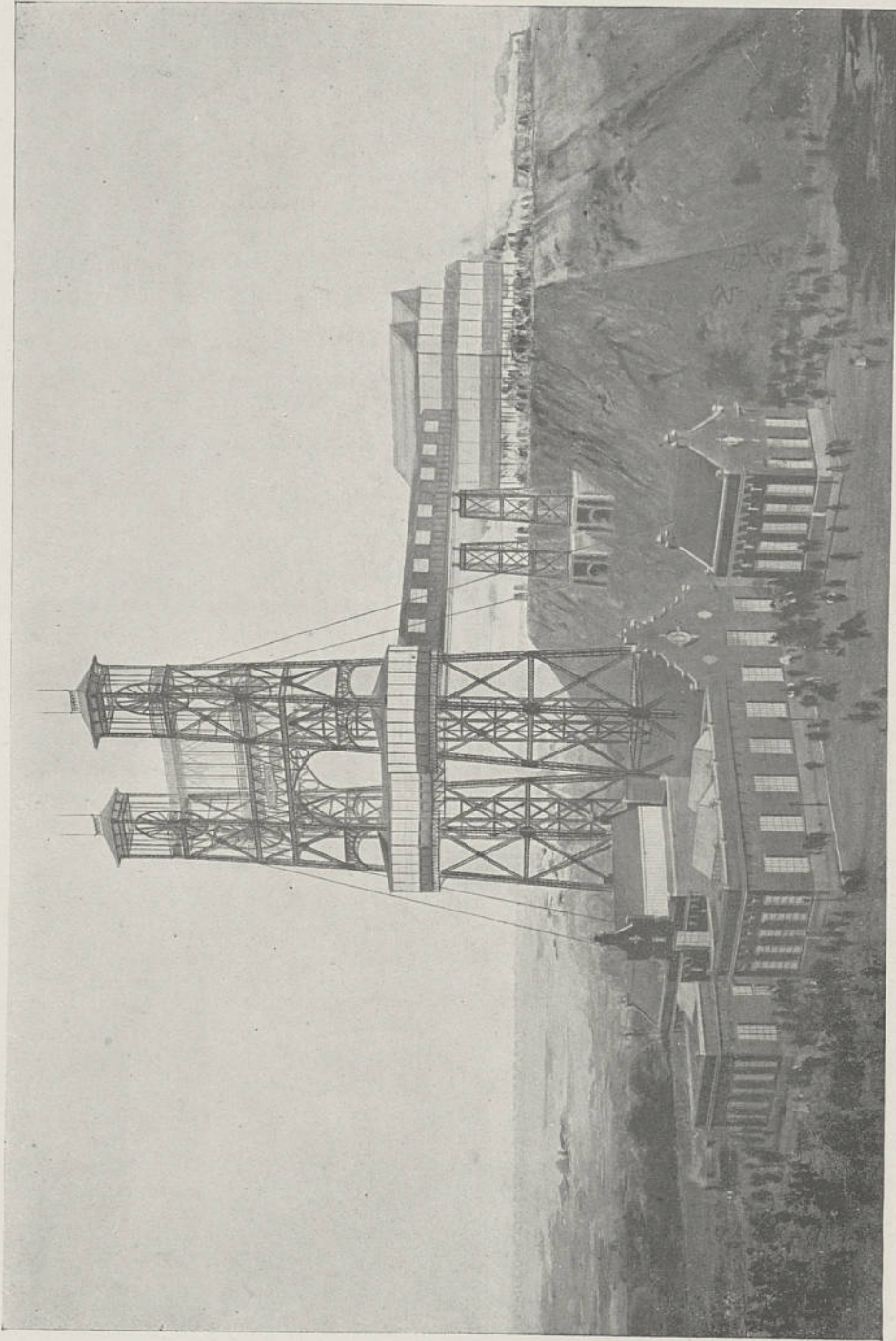
Le puits N° 15 est pourvu de cages à 2 étages et 8 berlines, le puits 15 *bis*, de cages identiques, mais dont un seul plateau doit provisoirement être utilisé. La partie supérieure de ce dernier puits est disposée en sas à air.

L'extraction de ce siège pourra atteindre 2.500 tonnes environ par jour.

Disposition générale du siège. — Au niveau du sol naturel se trouvent les locaux de service du siège, la lampisterie, les ateliers, la salle de bains-douches pour ouvriers et les salles de machines.

Les chevalements qui émergent de ce vaste ensemble sont raccordés au triage par deux passerelles de 67 mètres environ de portée, situées à 32^m,40 de hauteur.

Le triage et les voies du carreau reposent sur un massif de remblai de 22 mètres de hauteur. Cette disposition exceptionnelle a été imposée par la situation des lieux; l'orifice des puits 15 et 15 *bis* se trouvant à environ 25 mètres en contrebas de celui du puits voisin, le N° 12, au réseau ferré duquel il fallait se relier.



PERSPECTIVE DU SIÈGE N° 15

Corps de bâtiments. — L'aile de gauche comprend les bureaux de l'Ingénieur, du Sous-Ingénieur, une salle de réunion, la salle des blessés, les bains pour Ingénieurs, le magasin, la lampisterie, la baraque et l'atelier.

Dans l'aile de droite se trouvent les bureaux du Chef Porion, des Porions, la salle de paiement, les bains pour employés, les bains-douches pour ouvriers et la salle des compresseurs d'air, ainsi que l'installation de chauffage par vapeur à basse pression.

Une partie centrale en retraite contient la salle des machines avec le tableau de distribution. Entre les deux puits sont disposés les ventilateurs.

Chevalements et moulinage. — La construction en a été confiée à la Compagnie de Fives-Lille. L'ensemble comprend 2 ouvrages métalliques d'une hauteur de 73^m,305, de la recette des eaux au sommet du belvédère. Constitués par 2 pylônes en treillis contreventés par des poutres en treillis également, ils supportent les molettes à leur partie supérieure. Les recettes à charbon qui se trouvent à 32^m,400 au-dessus de la recette des eaux sont couvertes par de grandes cabines vitrées reliées entre elles par une galerie également vitrée. Les têtes des pylônes sont réunies au niveau de chacune des molettes par des passerelles de service non couvertes et au niveau des tampons de choc par une poutre contreventée formant liaison entre les deux pylônes.

Les recettes à charbon sont reliées au triage par des passerelles en cantilever de 60^m,940 de longueur chacune et de 3^m,800 de hauteur, reposant à une extrémité sur les chevalements par l'intermédiaire d'un appareil à rouleau et à 39^m,61 de ce point sur une pile métallique par des sabots à rotule ; l'extrémité du côté du triage, en porte-à-faux sur 21^m,33, est libre. Ces passerelles, constituées comme des poutres de pont avec contreventements verticaux et horizontaux, sont couvertes et vitrées et elles reçoivent chacune 1 traînage mécanique par chaîne sans fin avec voie des pleins et voie des vides et une voie de secours pour roulage à la main.

Ventilateurs. — La ventilation est assurée par deux ventilateurs, un seul est en service normal. Les ventilateurs, de type hélico-centrifuge, construits par MM. Monnet et Moyne, sont capables de débiter chacun 85^m3 sur un orifice équivalent de 3^m2 ; ils sont actionnés directement par moteurs triphasés à vitesse variable, fonctionnant sous 5.000 volts, construits par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, et munis d'un dispositif de réglage, permettant une variation de vitesse de 288 à 240 t/m et une variation de débit de 46 à 104^m3 pour des orifices équivalents variant de 1,50 à 4,50^m2.

Machines d'extraction. — La machine d'extraction électrique du puits N° 15, construite par la Société Thomson-Houston, est à poulie Koepe ; elle est actionnée par 2 moteurs électriques à courant continu calés sur l'arbre qui porte la poulie Koepe et la poulie de frein ; chacun d'eux peut développer en marche

continue, à la vitesse de 44 tours, 434 kw. sous 300 volts et la machine peut extraire une charge utile de 4.400 kg., à la vitesse moyenne de 12 mètres par seconde. Le serrage du frein se fait par l'air comprimé.

La machine est munie de tous les dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

La machine du N° 15 *bis* est identique comme construction à celle du N° 15, mais elle ne comporte qu'un moteur ; elle est cependant disposée pour en recevoir un second. Elle est en outre munie du dispositif Heckel donnant l'adhérence qui aurait fait défaut, pour l'extraction aux étages supérieurs.

La puissance électrique nécessaire à ces machines est fournie par 3 groupes moteurs générateurs à volants comportant chacun 1 moteur asynchrone triphasé — pouvant fournir de façon continue une puissance de 340 chevaux à 485 t/m, sous une tension de 4.750 volts \pm 6 % avec une fréquence de 50 périodes par seconde — branché sur le réseau général, et une dynamo génératrice de 434 kw. sous 300 volts.

Carreau. — Le carreau, installé sur remblai, a 80 mètres de largeur moyenne et 600 mètres de longueur ; outre le triage dont il est parlé ci-dessus, il s'y trouve les voies d'accès au triage avec leurs bascules et les voies du chariot transbordeur, les dépôts de fers, de bois de mine, chaux, matériaux de construction, le manège à mortier, les grands et petits gibets et la place réservée pour un stock de charbon.

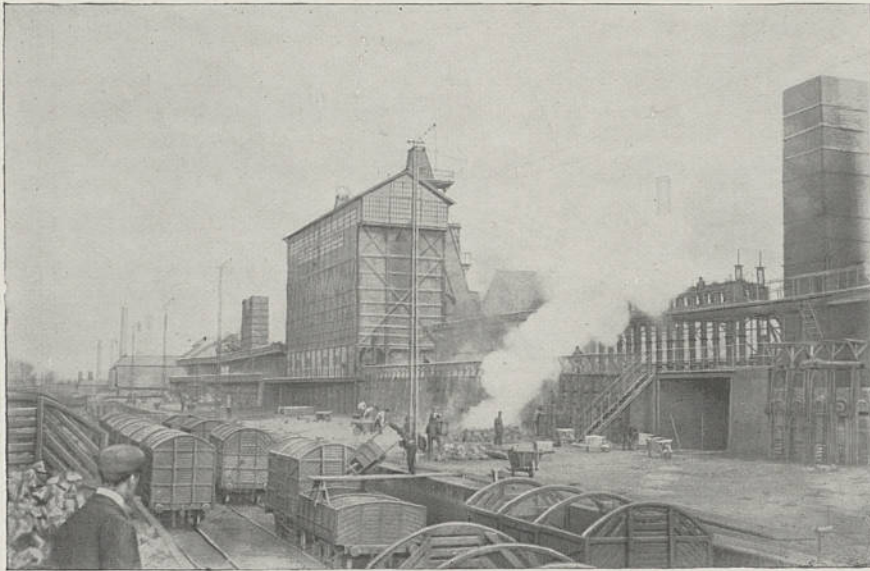
Éclairage. — L'éclairage est assuré par du courant triphasé à 110 volts fourni par un transformateur de 5.000/110 de 30 kw. placé dans la salle des groupes moteurs générateurs à volants.

USINES.

Les Mines de Lens ont été parmi les premières, dans le Nord de la France, à développer considérablement les usines de lavage, carbonisation et agglomération des houilles.

Elles disposent actuellement de 8 lavoirs, pouvant traiter 5.700 tonnes par poste de 12 heures, et ayant passé en 1910, 1.284.347 tonnes.

Les usines de carbonisation comprennent plusieurs batteries de fours à coke à récupération de sous-produits, des types Seibel, Bernard Seibel, Mines-Lens et Otto-Ilgensstock. Le nombre des fours est de 664. La plus récente batterie comprend



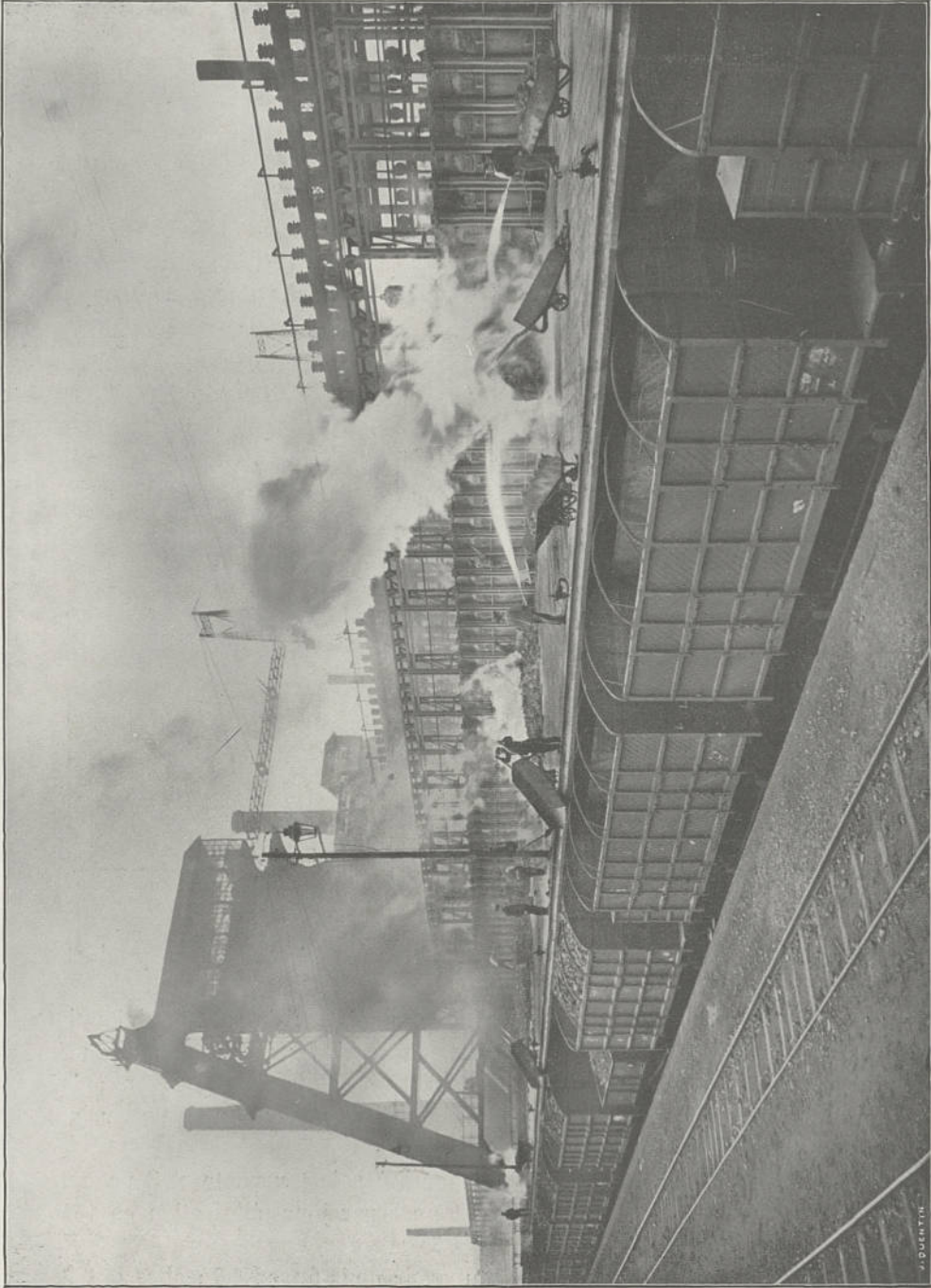
BATTERIE DITE DES 160 FOURS

140 fours Koppers, à récupération et à régénérateurs de chaleur. La production du coke a été de 537.266 tonnes en 1910.

A ces usines sont adjointes 6 usines de récupération de sous-produits dans lesquelles sont recueillis les goudrons, eaux ammoniacales et benzols ; une usine de distillation des goudrons pouvant traiter 30.000 tonnes de goudrons ; deux usines de traitement chimique et rectification des benzols bruts ; une usine à anthracène, etc.

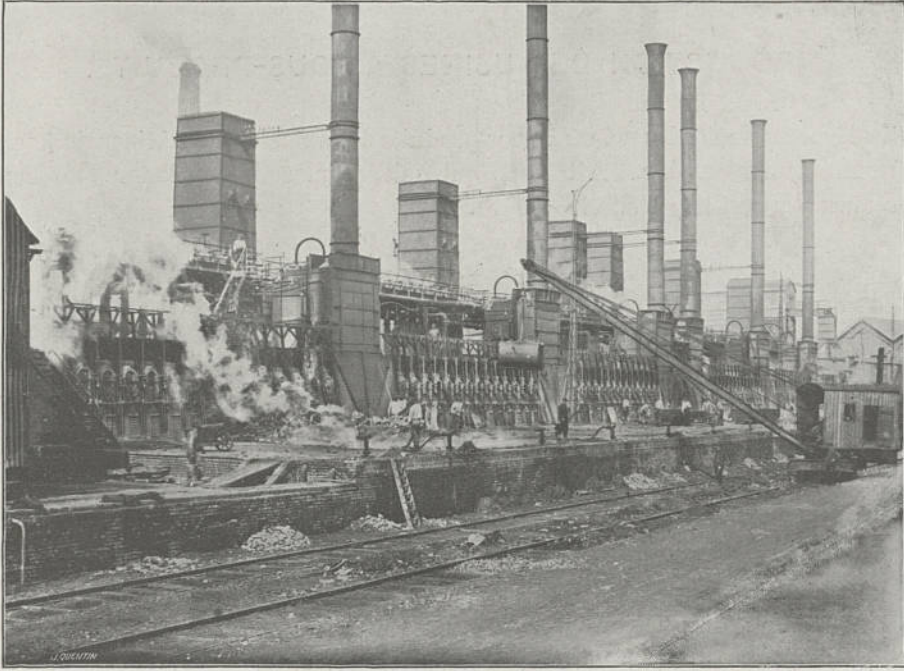
Une usine à briquettes comprend deux fours à sole tournante et 3 presses à briquettes, pouvant produire plus de 300 tonnes par jour (fabrication en 1910 : 132.258 tonnes).

Deux presses à boulets sont annexées au lavoir de la fosse N° 7 ; elles ont fait, en 1910, 10.417 tonnes de produits.

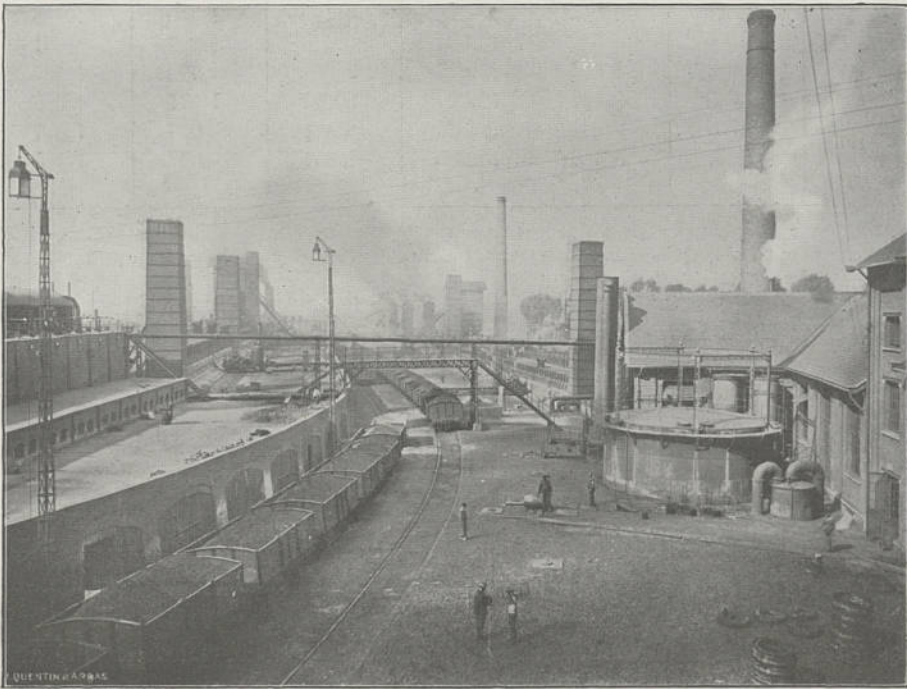


BATTERIE DES 140 FOURS KOPPERS

J. QUENTIN



BATTERIE DITE DES 84 FOURS



VUE D'UNE PARTIE DES USINES DE PONT-A-VENDIN

PRODUCTION DES USINES A SOUS-PRODUITS.

Le développement des usines à sous-produits de la Société des Mines de Lens a été extrêmement rapide. Le tableau qui suit permet de constater le chemin parcouru pendant la période 1899-1910.

Production des Usines.

ANNÉES	SULFATE d'ammo- niaque et eaux ammoniacales concentrées (1)	BENZOLS et benzines	PRODUITS DU GOUDRON			
			BRAI	HUILES de goudron et dérivés (Créosotes, Vernis, Graisses, etc.	NAPHTALINE (2)	ANTHRACÈNE (3)
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1899	934	65	343	112	50	35
1900	1.209	431	3.505	1.147	510	350
1901	1.527	978	3.870	1.374	610	420
1902	1.447	1.196	5.276	2.173	738	450
1903	1.753	1.150	8.500	3.307	1.150	757
1904	2.075	1.250	7.568	3.341	1.200	830
1905	2.829	1.288	10.514	4.125	1.445	1.088
1906	2.335	980	10.980	3.488	1.307	931
1907	3.897	1.515	13.065	5.962	1.776	1.444
1908	3.584	2.422	12.322	5.713	1.571	1.035
1909	4.530	2.890	12.386	6.021	916	1.074
1910	5.330	3.162	14.255	6.397	957	1.145

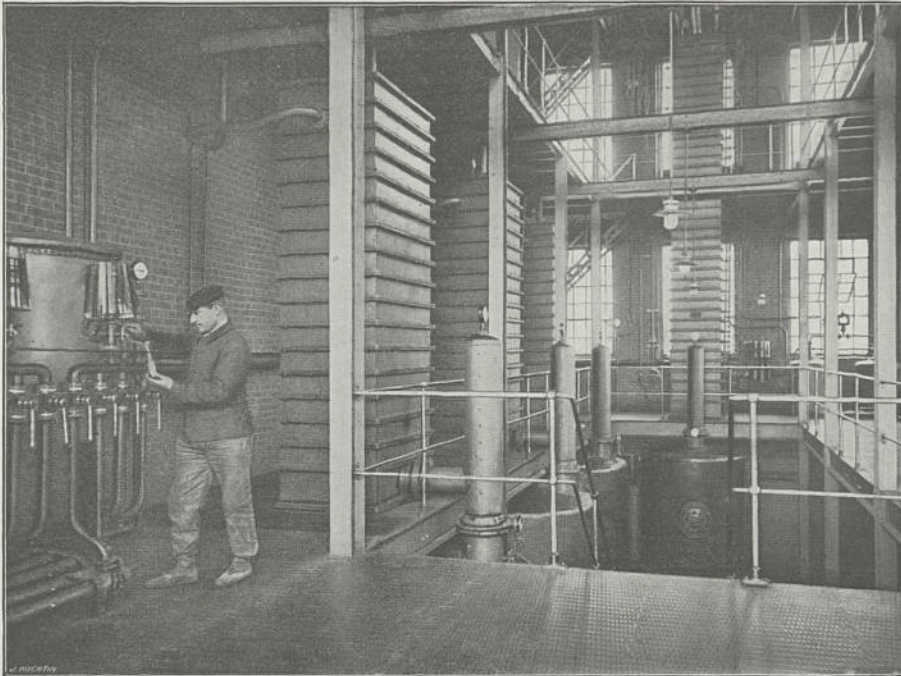
(1) Le tonnage d'eaux concentrées a été compté pour son équivalent en sulfate d'ammoniaque.
 (2) A partir de 1909, ont été mises en marche successivement les différentes parties de l'usine de purification de la naphthaline.
 (3) A partir de 1906, une partie de la production d'anthracène brut est transformée en anthracène purifiée.

Dans la série des benzols et benzines, la Société des Mines de Lens fabrique le benzol 90 et le 96-97 lavés et rectifiés, la benzine cristallisable, la benzine chimiquement pure, le toluène, le xylène, le solvant naphtha et la benzine type Régie. Grâce à la perfection de ses installations, elle est même de fournir au Commerce des produits absolument purs et d'un rigoureux fractionnement.

Elle prépare également une essence spéciale pour les moteurs à explosion, que l'on trouve dans le Commerce sous les noms de Stellane ou d'Autobenzol, et qui, en raison de son prix inférieur à celui de l'essence de pétrole, et de la facilité avec

laquelle on peut la substituer à cette dernière, a pris depuis quelques années une grande extension pour les automobiles.

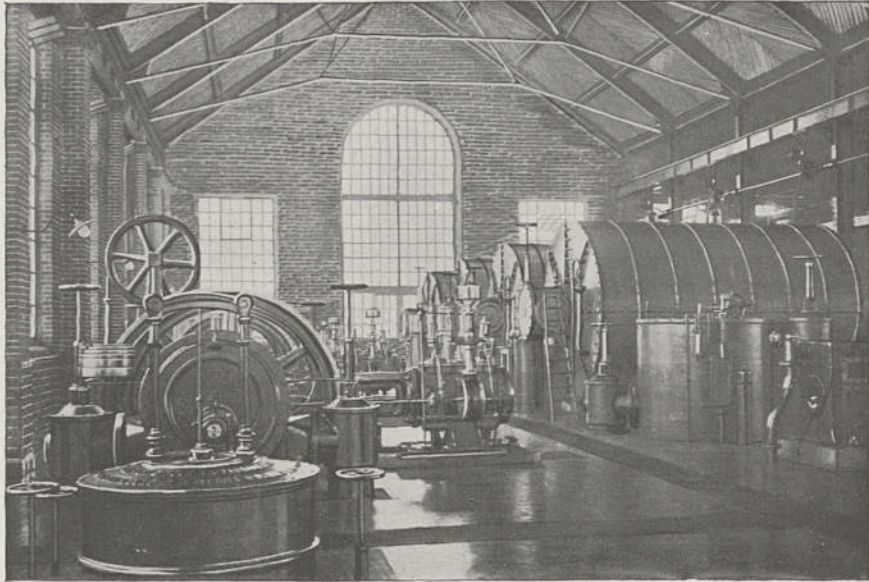
La Société consomme elle-même, pour la fabrication de ses agglomérés, la majeure partie du brai qu'elle produit. Parmi les autres dérivés du goudron, la créosote pour injection des traverses tient une place importante. Mais la Société fabrique également tous les types d'huile qui lui sont demandés, en particulier



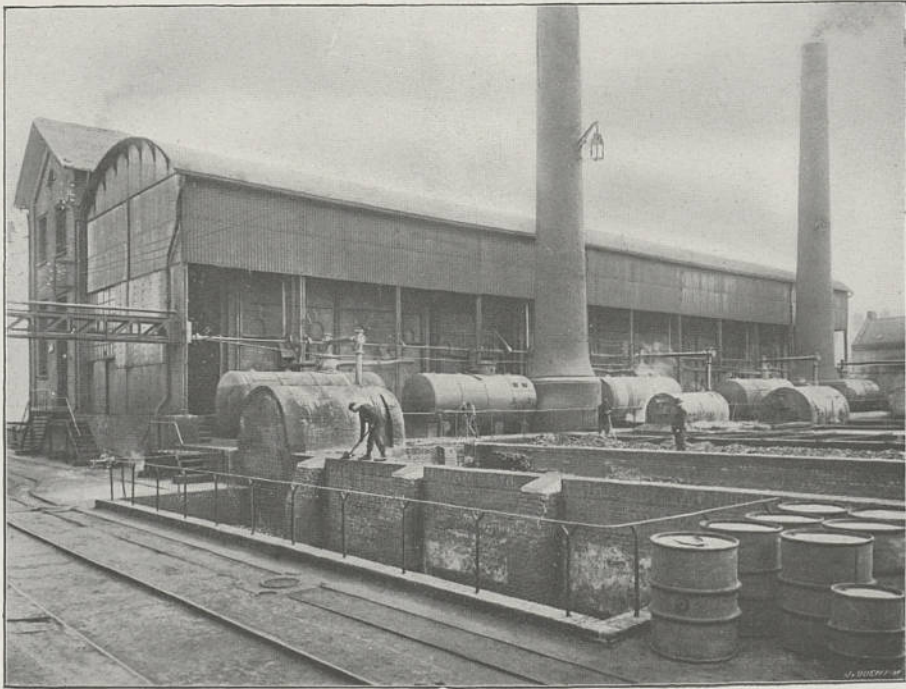
USINE DE RECTIFICATION DES BENZOLS

pour la préparation de désinfectants, la fabrication des graisses, le chauffage des fours de fusion ou des forges, les moteurs Diesel, etc. Pour ce dernier emploi, la Société des Mines de Lens qui, dès 1905, avait entrepris des essais relatifs à l'utilisation des huiles de houille dans les moteurs à combustion interne, livre à l'industrie deux qualités préparées spécialement et avec lesquelles les principaux constructeurs garantissent le parfait fonctionnement de leurs moteurs. Lens prépare aussi les produits finis, tels que graisses de Berlins, vernis anglais, carbonileum, crésoline, etc. Une installation spéciale a également été effectuée pour la purification de l'antracène ; elle permet de fournir à l'industrie un produit contenant, suivant la demande, de 40 à 60% d'antracène pur, et directement utilisable pour la fabrication des couleurs.

Le traitement de la naphthaline est poussé à l'extrême limite : Lens possède en



INTÉRIEUR D'UNE USINE A RÉCUPÉRATION



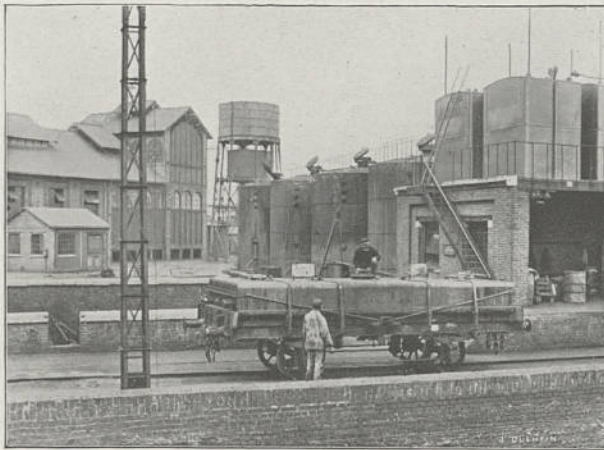
USINE DE DISTILLATION DES GOUDRONS

effet une usine complète de purification et livre depuis 1910 sa naphthaline au commerce sous forme raffinée, en cristaux, poudre, billes, bougies ou paillettes.



ENSEMBLE DES USINES A NAPHTALINE

Signalons enfin que la Société des Mines de Lens fabrique une peinture émail lavable, d'un très beau brillant et donnant toute garantie au point de vue de



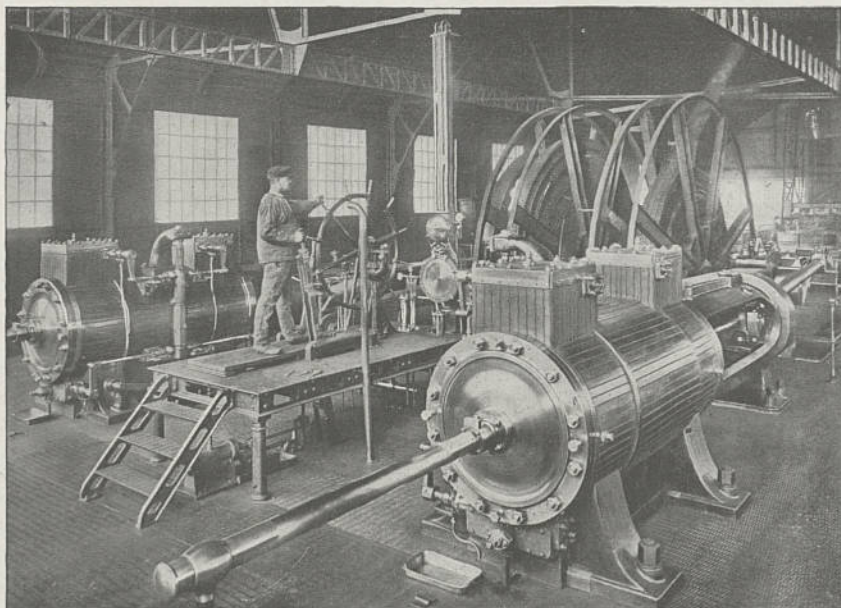
RÉSERVOIRS AUX HUILES

l'hygiène, peinture qu'elle utilise pour le revêtement des murs dans ses écoles, ses dispensaires, ses bureaux et dans certaines maisons ouvrières.

MATÉRIEL, MACHINES ET INSTALLATIONS DIVERSES.

Matériel et Machines. — Depuis longtemps, l'air comprimé est employé dans les Mines de Lens pour le creusement des galeries, et la Société a été une des premières à mettre couramment en usage le fer et l'acier pour leur soutènement. Les voies de roulage ont elles-mêmes reçu d'importants perfectionnements, et dans quelques galeries l'air comprimé a remplacé la traction animale avec de sérieux avantages.

Dans tous les quartiers de l'exploitation, le tirage des mines s'opère aujourd'hui par l'électricité au moyen d'appareils pratiques et offrant pleine sécurité. La question d'éclairage, si importante dans les mines, est l'objet d'études constantes dans le but de fournir aux mineurs le pouvoir éclairant le plus élevé en même temps que la plus complète sécurité. C'est pour répondre à cette



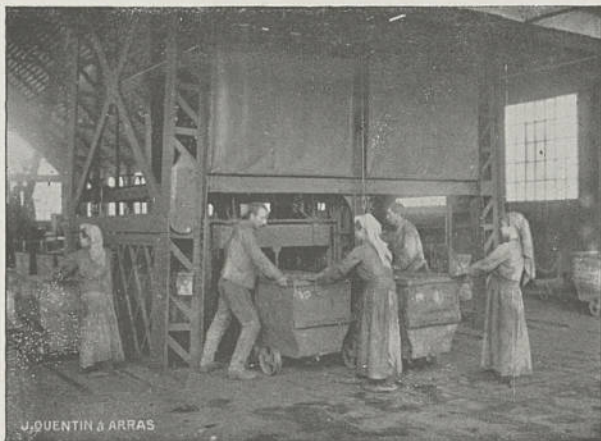
MACHINE D'EXTRACTION A VAPEUR

préoccupation que la Société a introduit l'emploi des lampes à essence et poursuit ses essais de lampes électriques.

La Société s'est tout spécialement occupée d'assurer la sécurité de la circulation des ouvriers dans les puits de mine.

Les machines d'extraction ont été dotées d'un obturateur de vapeur et d'un frein

automatique à intensité variable, pouvant agir comme évite-molettes ; ces appareils préviennent, dans la mesure la plus complète, les accidents pouvant résulter d'une



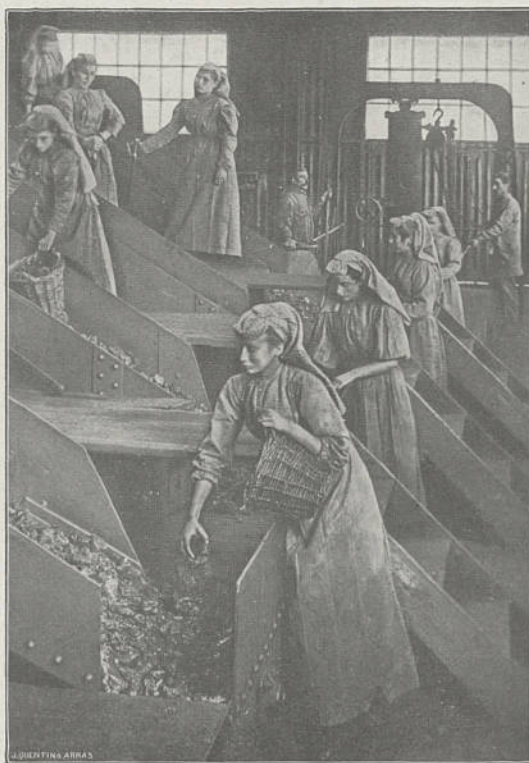
RECETTE DES CHARBONS AU JOUR

et cela sans que le machiniste ait à intervenir. Ces dispositifs d'accrochage sont d'autre part complétés par des barrières de sûreté des manœuvres. Le chargeur aux cages ne peut donner le signal de la remonte avant que les barrières soient fermées et le machiniste ne peut faire remonter la cage avant que le signal lui en ait été donné du fond.

Les appareils de triage, sur lesquels la houille est directement déchargée par des culbuteurs mécaniques à son arrivée au premier étage, ont été l'objet d'études approfondies, et leur fonctionnement rationnel les a fait adopter dans plusieurs charbonnages. Ils se composent essentiellement de deux tables : l'une de distribution, l'autre de triage, dont on fait, à volonté, varier la vitesse relative.

fausse manœuvre dans la descente ou la montée des cages, ou encore d'une incapacité subite de travail ou même d'une distraction pouvant survenir au machiniste qui effectue et dirige ces opérations de montée et descente.

Les taquets hydrauliques permettent de recevoir successivement devant un accrochage unique les divers étages d'une cage d'extraction,



TRIEUSES AU TRAVAIL

Dans la même catégorie rentrent tous les appareils de lavage, de criblage et de transformation, qui constituent, à côté de la grande industrie houillère, une branche annexe ayant pour objet l'amélioration ou la transformation des produits extraits.

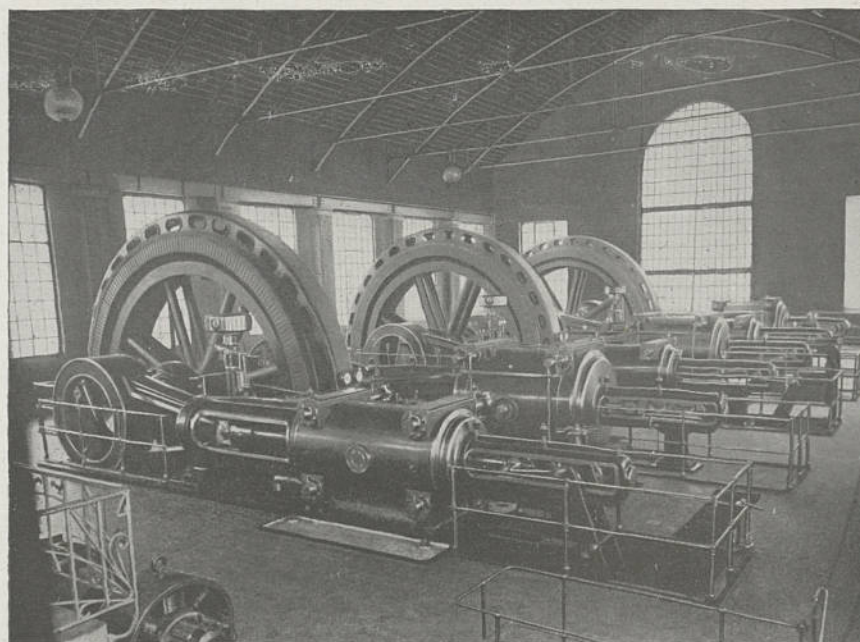
La force motrice exigée par l'ensemble de l'exploitation comporte :

30 machines d'extraction (dont 7 électriques)	d'une puissance totale de 8.340 chevaux.
26 » d'aérage (dont 12 électriques)	id. 3.196 »
10 » d'épuisement (dont 4 électriques)	id. 1.115 »
20 » de compression d'air (dont 2 électriques)	id. 5.720 »
45 » locomotives	id. 5.490 »
564 » diverses (dont 246 électriques)	id. 13.547 »
22 » Groupes électrogènes	id. 21.173 »

Soit 717 machines représentant 58.581 chevaux, non compris plusieurs centaines de treuils, pompes et engins divers utilisés dans les travaux du fond.

PRODUCTION ET UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les installations de production et d'utilisation de l'énergie électrique ont commencé à fonctionner en 1902 et ont rapidement atteint une grande importance.



STATION CENTRALE N° 2 (MACHINES A PISTONS)

Elles ont été conçues par M. Reumaux, Directeur général de la Société, dans le double esprit de récupérer l'énergie disponible et jusque-là perdue dans les divers services, et de profiter, pour l'utilisation de la puissance ainsi créée, des facilités de transport et des commodités d'emploi que permet l'électricité.

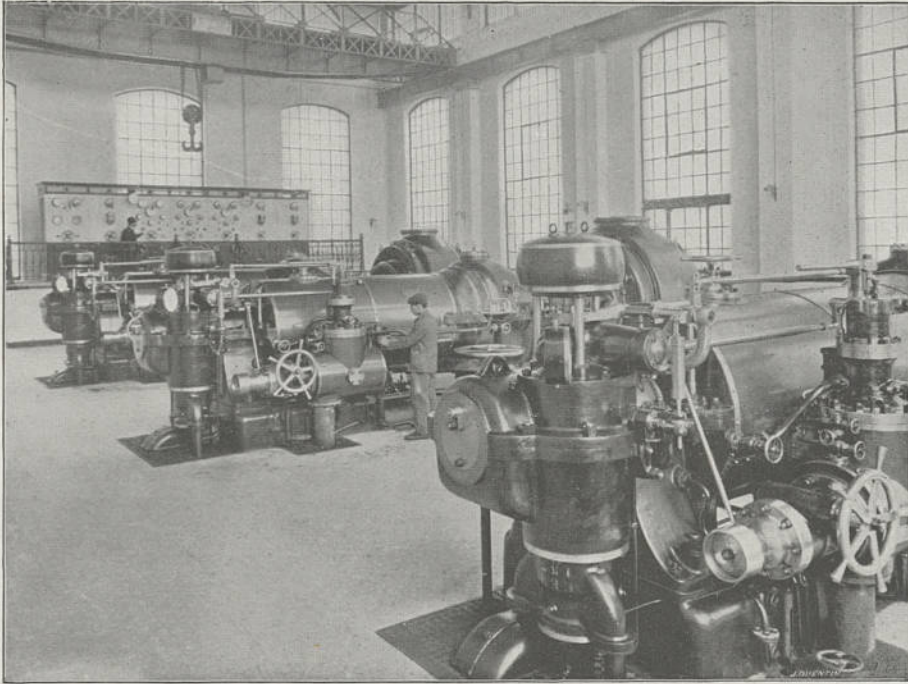
Production. — Les sources d'énergie ainsi récupérée sont :

Les flammes perdues (gaz brûlés) des fours à coke ;

Le gaz en excès produit dans les fours à récupération et surtout dans les fours à régénérateurs de chaleur ;

La vapeur d'échappement des machines des fosses.

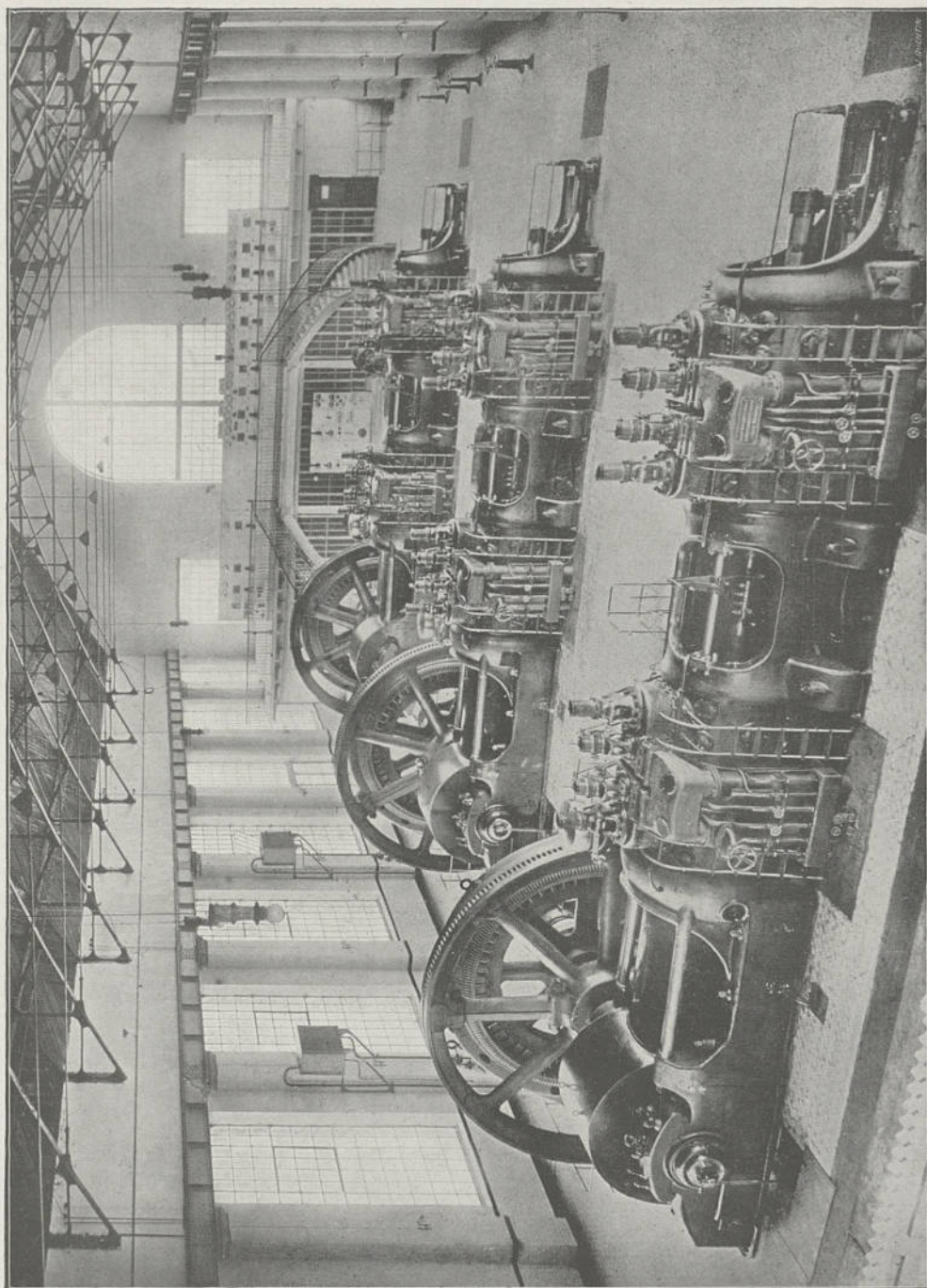
Les flammes perdues servent à chauffer des chaudières alimentant surtout les services des usines à sous-produits annexées aux fours à coke. L'excédent de la



STATION CENTRALE N° 4 (TURBINES A VAPEUR)

vapeur produite actionne des groupes électrogènes par machines à pistons ou par turbines à vapeur.

Le gaz en excès des fours à coke sert aussi à chauffer des chaudières dont la vapeur vient s'ajouter à celle produite par les flammes perdues. Mais, depuis les perfectionnements apportés dans la construction des moteurs à gaz, une grande partie de ce gaz est directement employée à actionner des groupes électrogènes par moteurs à explosions.

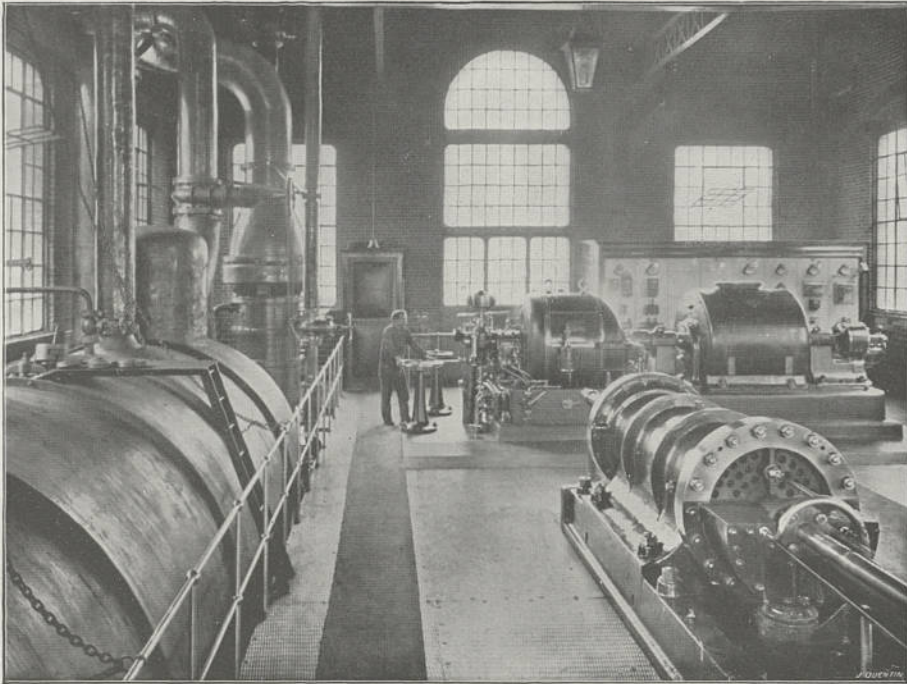


STATION CENTRALE N° 3 (MOTEURS A GAZ DE FOURS A COKE)

Tableau des Installations productrices d'énergie électrique.

DATE	NATURE DE L'INSTALLATION	CONSTRUCTEUR	SOURCE D'ÉNERGIE	PUISSANCE en Kilowatts	OBSERVATIONS
1902	1 groupe électrogène à vapeur par moteur à pistons.	C ^{ie} de Fives-Lille.	Utilisation des gaz brûlés des fours à coke du Rivage.	680	Moteur à vapeur Compound à haute pression.
1902	3 groupes électrogènes à vapeur par moteurs à pistons.	Société Alsacienne.	Utilisation des gaz brûlés et du gaz en excès d'une batterie de fours Koppers	2550	Id.
1905	1 turbo-alternateur.....	C ^{ie} Electro-Mécanique.	Utilisation de la vapeur vive des chaudières de la Fosse N ^o 3.	180	Turbine à vapeur à haute pression.
1907	1 groupe électrogène par moteur à gaz.	Anciens Établiss ^s Caill.	Utilisation directe du gaz en excès des fours à coke du N ^o 8.	320	Moteur à gaz à 2 cylindres double effet en tandem.
1909	1 turbo-alternateur.....	Harlé et C ^{ie} .	Utilisation des vapeurs d'échappement de la Fosse N ^o 5.	440	Turbine à vapeur à basse pression.
1909	1 turbo-alternateur.....	Société d'Exploitation des Appareils Rateau.	Utilisation des vapeurs d'échappement de la Fosse N ^o 13.	550	Turbine à vapeur mixte, haute et basse pression.
1910	3 groupes électrogènes par moteurs à gaz.	Maschinenfabrik Augsburg-Nürnberg.	Utilisation directe du gaz en excès des fours à coke Koppers.	2400	Moteurs à gaz double effet à 2 cylindres en tandem.
1910	1 turbo-alternateur.....	Ateliers Thomson-Houston	Utilisation des vapeurs d'échappement de la Fosse N ^o 8.	1000	Turbine à vapeur Curtiss mixte haute et basse pression.
1910	1 turbo-alternateur.....	C ^{ie} Electro-Mécanique.	Utilisation des gaz brûlés des fours à coke du Rivage.	1000	Turbine à vapeur à haute pression.
1911	3 turbo-alternateurs.....	C ^{ie} Electro-Mécanique.	Utilisation des gaz brûlés et du gaz en excès d'une batterie de fours Koppers	5250	Id.
1911	1 turbo-alternateur.....	Société d'Exploitation des Appareils Rateau.	Utilisation des vapeurs d'échappement de la Fosse N ^o 11.	650	Turbine à vapeur mixte, haute et basse pression.
Encom- mande	2 groupes électrogènes par moteurs à gaz.	»	Utilisation directe du gaz en excès des fours à coke Koppers.	3600	Moteurs à gaz à 4 cylindres à double effet en 2 lignes jumelées.
A l'étude	1 turbo-alternateur.....	»	Utilisation des vapeurs d'échappement de la Fosse N ^o 3.	700	Turbine à vapeur mixte, haute et basse pression.

La vapeur d'échappement des machines d'extraction et autres machines des fosses, autrefois perdue, est maintenant utilisée dans des turbines à vapeur, dont les unes actionnent des génératrices électriques, et les autres des compresseurs d'air rotatifs.



GRUPE TURBO-ALTERNATEUR DE LA FOSSE N° 13

L'ensemble des installations exécutées, ou en cours d'exécution, représente une puissance de 19.320 kw. et peut se diviser ainsi :

Suivant l'énergie utilisée :

Vapeur produite par les flammes perdues.....	4.230 kw.
Gaz en excès des fours.....	6.320 kw.
Vapeur d'échappement des fosses.....	3.340 kw.
Groupes de secours.....	5.430 kw.

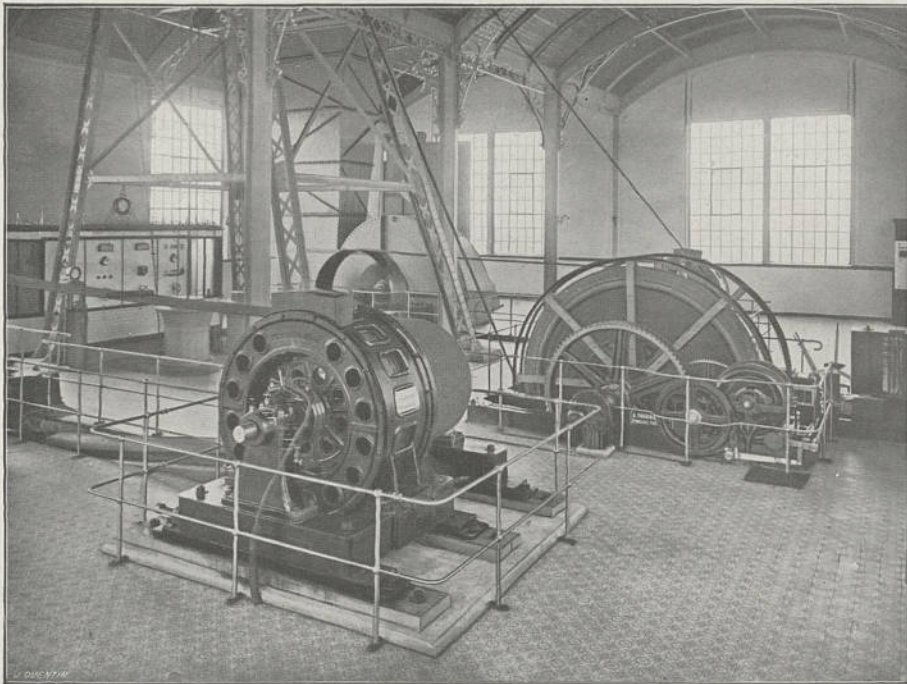
et, suivant le système de machines :

Groupes moteurs à vapeur à pistons.....	3.230 kw.
Turbines à haute pression.....	6.430 kw.
Moteurs à gaz.....	6.320 kw.
Turbines à basse pression seule.....	440 kw.
Turbines à haute et basse pression.....	2.900 kw.

Le centre de production de l'électricité est situé près des fours à coke installés sur le territoire de la commune de Vendin-le-Vieil. Là sont établies 4 stations centrales, portant le nom de Groupes N^{os} 1, 2, 3 et 4.

Le Groupe N^o 1 comprend deux unités, un ensemble électrogène à vapeur par moteur à pistons, installé en 1902, et un turbo-alternateur installé en 1910. Le Groupe N^o 2, installé en 1902, comprend 3 ensembles électrogènes par moteurs à vapeur à pistons. Le Groupe N^o 3 comprend actuellement 3 ensembles par moteurs à gaz installés en 1910, auxquels seront adjoints prochainement 2 ensembles plus puissants. Le Groupe N^o 4 comprend 3 turbo-alternateurs, installés en 1911.

A la Fosse N^o 8, également sur le territoire de Vendin-le-Vieil, sont installés deux groupes électrogènes, un turbo-alternateur à basse pression installé en 1910,



FOSSE D'AÉRAGE N^o 12^{bis}. — TREUIL ET VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

utilisant les vapeurs d'échappement des machines de la fosse, et un moteur à gaz installé en 1907, utilisant le gaz en excès de fours à coke.

Aux fosses N^o 5, 11 et 13 ont été installées de 1909 à 1911 des turbines à vapeur d'échappement et à la fosse N^o 3, une turbine à vapeur à haute pression datant de 1905.

Distribution. — Le courant électrique produit par ces différentes unités est triphasé à 5.000 volts et 50 périodes par seconde. Toutes les génératrices élec-

triques sont couplées sur un réseau commun dont le centre de distribution se trouve à Vendin-le-Vieil.

Le poste central, réuni directement aux quatre stations centrales de Vendin,



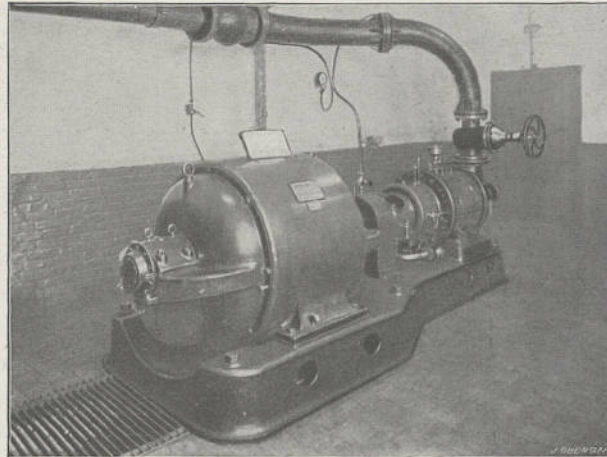
FOSSE D'AÉRAGE N° 11^{BIS}

désignées plus haut sous le nom de groupes N°s 1, 2, 3 et 4, alimente, par 8 feeders souterrains, les différents sièges de la Société. Six de ces feeders, recueillant également l'énergie produite par les stations centrales secondaires installées dans les fosses, possèdent des dispositifs permettant de les faire fonctionner soit couplés au réseau commun (cas normal) soit en réseau séparé (cas accidentel).

Dans ce poste central, sont également installés

des transformateurs permettant d'élever à 15.000 et 45.000 volts une partie du courant vendu à la Compagnie électrique du Nord.

Les Mines de Lens, en effet, ne consomment pas toute l'énergie électrique qu'elles produisent, une partie est vendue à la Compagnie électrique du Nord, qui en assure la distribution à 5.000 volts dans la région, et à 15.000 et 45.000 volts à longue distance. Les lignes de cette Compagnie sont aériennes ; celles constituant le réseau particulier des Mines de Lens sont entièrement souterraines.



POMPE D'ÉPUISEMENT ÉLECTRIQUE DE LA FOSSE N° 5

Utilisation. — Les installations de la Société des Mines de Lens comprennent

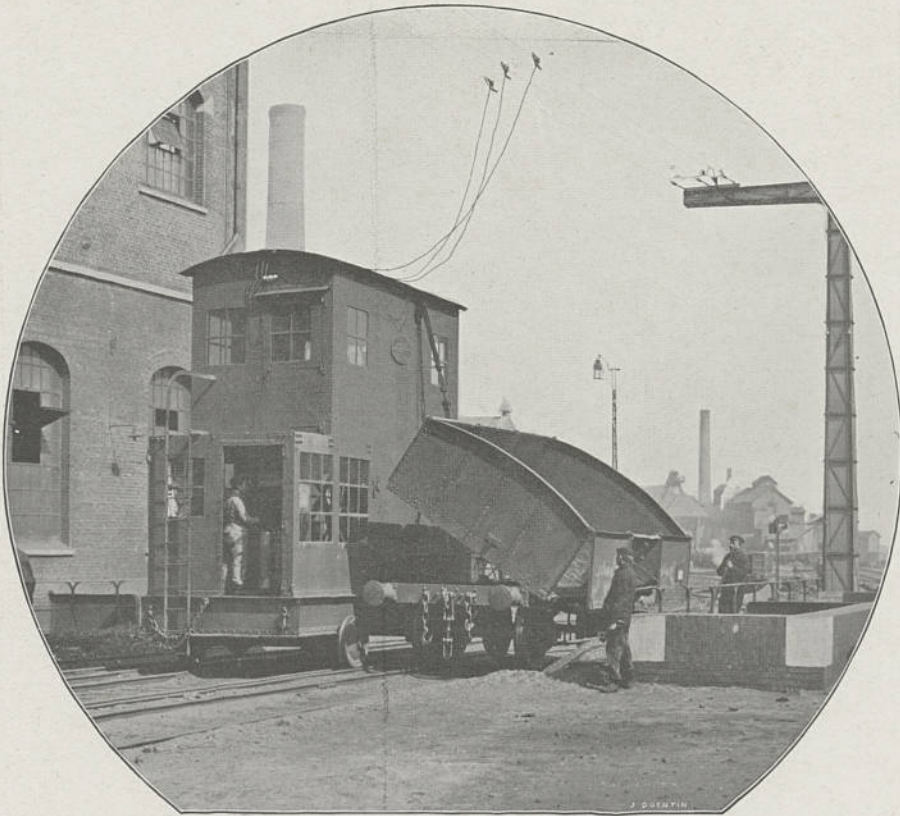
actuellement 354 moteurs, représentant une puissance installée de 16.950 chevaux dont 9.975 chevaux par moteurs alimentés directement à 5.000 volts, et le reste par moteurs à 200 volts pour les puissances inférieures à 100 chevaux.

Les transformateurs alimentant les moteurs à 200 volts ont leur secondaire monté en étoile avec point neutre sorti, de façon à obtenir 200 volts entre fils extrêmes pour les moteurs, et 115 volts entre chacun des fils extrêmes et le fil neutre, pour l'éclairage.

La puissance totale absorbée par l'éclairage est d'environ 600 kilowatts, alimentant environ 400 lampes à arc et 9.000 lampes à incandescence.

Les moteurs électriques sont appliqués à l'extraction, la ventilation, l'exhaure, la compression d'air, aux services divers des fosses et des usines, et aux services auxiliaires des Centrales.

La première machine d'extraction à commande électrique a été installée en 1905 à la Fosse N° 10. Depuis on a établi des treuils électriques de fonçage aux



CULBUTEUSE ÉLECTRIQUE POUR LE LAVOIR DES 140 FOURS

puits d'aérage N° 13 *bis* et 2 *ter*. Enfin les applications les plus importantes de l'électricité à l'extraction ont été réalisées aux puits N°s 15, 15 *bis* et 16, en 1911.

Des ventilateurs à commande électrique sont installés aux puits N°s 1, 2, 5, 6, 9 *bis*, 11 *bis*, 12 *bis*, ces trois derniers comprenant chacun deux ventilateurs

électriques dont un seul marche à la fois. Dans les autres fosses, le ventilateur de secours est à vapeur. La puissance de chacun des moteurs électriques est de 200 à 225 chevaux.

Des pompes d'exhaure commandées électriquement existent aux fosses N^{os} 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10 et 13. La puissance absorbée sur l'arbre de chacune de ces pompes varie de 35 à 200 chevaux.

Des compresseurs d'air actionnés par moteurs électriques de 100 chevaux



MACHINE A COUDRE AVEC MOTEUR ÉLECTRIQUE DANS UNE MAISON OUVRIÈRE

existent aux fosses N^{os} 10, 13 *bis*, 15 et prochainement à la fosse N^o 4, où la puissance du moteur atteindra 400 chevaux.

Des moteurs électriques au nombre de 93, et d'une puissance totale de 1.093 chevaux, actionnent des appareils de triage du charbon, des pompes d'alimentation, des souffleries de générateurs, des installations d'enlèvement de scories, des manèges à mortiers, dans les fosses, ainsi que des treuils de visite aux sièges de ventilation 9 *bis*, 11 *bis* et 12 *bis*.

Les usines dépendant des fours à coke et les usines de lavage du charbon sont presque entièrement à commande électrique, avec 86 moteurs représentant une puissance de 3.690 chevaux.

Enfin les services auxiliaires des stations centrales de production d'électricité absorbent 1.851 chevaux soit 9 % environ de la puissance actuellement installée.

DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.

Un ensemble d'installations aussi considérables, et tout le matériel qu'elles exigent, ne pouvaient être réalisés sans absorber des sommes extrêmement importantes. Les frais de premier établissement, depuis l'origine de la Société, dépassent en effet actuellement 130.957.000 fr., soit près de 37 fr. par tonne extraite annuellement.

En voici le détail :

Avaleresses, Bâtiment et Machines des fosses.....	41.734.000 fr.
Chemin de fer, voies et Matériel.....	16.258.000 fr.
Achats de terrains.....	12.116.000 fr.
Maisons d'ouvriers, Eglises, Ecoles, Bâtiments divers et Bureaux	31.559.000 fr.
Usines annexes, Ateliers, Rivage, Matériel, Mobilier et divers..	29.291.000 fr.

Si, à ces frais de premier établissement, on ajoute encore la valeur des approvisionnements de toute nature actuellement en magasin, on constate que les immobilisations effectuées depuis l'origine de la Société, grâce au versement initial des actionnaires et aux fonds constitués par eux d'année en année, atteignent aujourd'hui 148.000.000 de francs.

Les coupons payés au cours du dernier exercice représentent l'intérêt à 5 % du montant de ces immobilisations, augmenté d'un dividende de 4,14 %.

TROISIÈME PARTIE

PERSONNEL — SALAIRES — MAISONS OUVRIÈRES

PERSONNEL.

La création et le développement rapide de la Société des Mines de Lens ont contribué dans une large mesure à la prospérité de la région tout entière. En 1852, la ville de Lens avait à peine 3.000 habitants, pour la plupart employés aux travaux agricoles. Elle en compte aujourd'hui près de 32.000.

Le personnel occupé par la Société comprend à l'heure actuelle 15.620 ouvriers ou employés, qui, avec leurs familles, représentent une population de plus de 70.000 âmes, répartie sur la surface de sa concession, autour des principaux centres d'exploitation, ou dans les agglomérations qui l'entourent. Des trains ouvriers sont, aux heures de la descente et de la remonte, mis à la disposition des mineurs habitant les centres les plus éloignés.

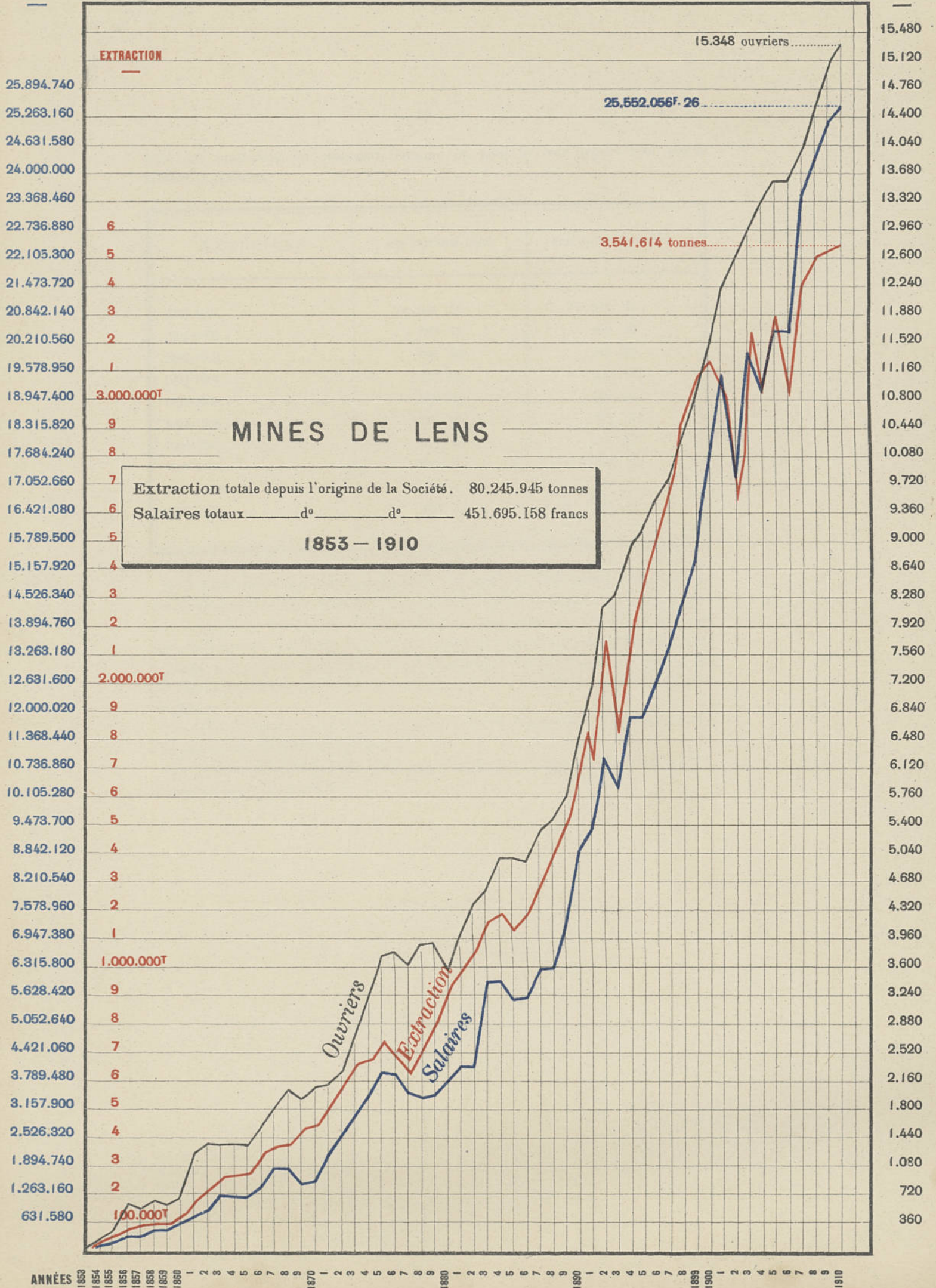
On verra plus loin quelles mesures ont été prises pour assurer à ce peuple de travailleurs toutes les conditions désirables de confort et d'hygiène.

SALAIRES.

Les plus humbles collaborateurs de la Société des Mines de Lens ont toujours profité, dans une juste mesure, de sa prospérité croissante, grâce à des augmentations presque continues de salaires, dont le tableau suivant permet de se rendre compte :

EXERCICES	SALAIRE ANNUEL	
	OUVRIERS A LA VEINE (AIDES COMPRIS)	OUVRIERS DE TOUTE CATÉGORIE DU FOND
1869-1870.....	Fr. 1.199 18	Fr. 1.072 95
1879-1880.....	1.409 07	1.124 32
1889-1890.....	1.763 51	1.291 77
1899-1900.....	1.915 68	1.528 19
1900-1901.....	2.076 09	1.646 02
1901-1902.....	2.044 65	1.596 20
1902-1903.....	1.728 60 (grève)	1.384 43
1903-1904.....	1.891 91	1.512 06
1904-1905.....	1.857 95	1.487 01
1905-1906.....	1.782 11 (grève)	1.438 71
1906-1907.....	2.231 71	1.735 74
1907-1908.....	2.279 65	1.749 44
1908-1909.....	2.836 67	1.700 31
1909-1910.....	2.233 40	1.737 93

Il convient d'ajouter que chaque ouvrier bénéficie en outre de multiples avantages de toute nature, — gratuité du chauffage, allocations et subventions diverses, versements de la Société aux Caisses de Secours et de Retraites, etc., etc., enfin loyers réduits — qui constituent un réel supplément de salaire dont l'impor-



tance va également en croissant, comme on peut le voir depuis 1900 par le tableau ci-dessous :

EXERCICES	PAR OUVRIER LOGÉ	PAR OUVRIER OCCUPÉ
1900-1901.....	Fr. 304 20	Fr. 218 12
1901-1902.....	325 71	232 03
1902-1903.....	299 36	215 68
1903-1904.....	316 06	231 12
1904-1905.....	326 53	234 62
1905-1906.....	335 04	242 60
1906-1907.....	344 32	262 06
1907-1908.....	365 20	278 33
1908-1909.....	364 18	277 25
1909-1910.....	388 87	296 97

Si l'on considère que cette augmentation progressive des salaires moyens, et des avantages divers qui viennent s'ajouter à ceux-ci, a toujours correspondu à une diminution également progressive des difficultés du travail, grâce aux nouvelles méthodes d'extraction et à la création d'appareils de sûreté qui réduisent les risques, on aura l'explication de l'attachement du personnel au métier de mineur, aujourd'hui recherché par les ouvriers de la région de préférence à tous les autres.

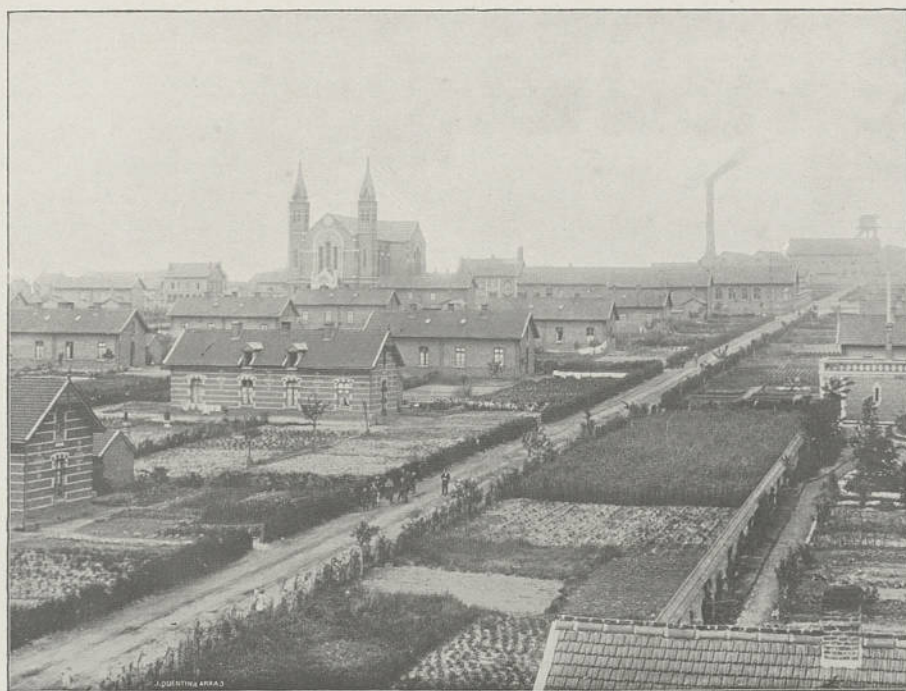
Les salaires totaux payés depuis l'origine de la Société jusqu'à fin 1910 s'élèvent à la somme de 451.695.158 francs.

On trouvera à la fin de cette notice un diagramme comparatif de l'extraction, du personnel et des salaires.

MAISONS OUVRIÈRES.

La question du logement de la famille ouvrière a toujours été, depuis l'origine de la Société des Mines de Lens, l'objet de ses plus vives préoccupations.

Dès 1852, le problème se posait de grouper un personnel minier dans une région exclusivement vouée à l'agriculture. Il fallait l'attirer de Belgique et d'Anzin dans le Pas-de-Calais et lui procurer des logements à proximité de la Mine. La Ville de Lens, qui ne comptait à cette époque que 3 à 4.000 âmes, n'offrait aux nouveaux venus aucune ressource en habitations propres à les recevoir. La nécessité de



VUE GÉNÉRALE DE LA CITÉ SAINT-PIERRE (FOSSE N° 11)

bâtir s'imposait donc. Mais la Société des Mines de Lens a vu également dans la création de maisons bien comprises et de vastes cités bien aérées un des moyens les plus puissants de contribuer au relèvement de la valeur physique et morale de la classe ouvrière.

Aussi les administrateurs et directeurs de la Société ont-ils étudié avec un soin tout particulier l'établissement de maisons répondant par leurs dimensions, leur situation, leurs dispositions intérieures aux meilleures conditions de l'hygiène,

aux besoins et aux habitudes des ouvriers, d'un aspect coquet et gracieux, sans négliger toutefois l'économie qui est ici, bien entendu, tout à fait primordiale.

Un diagramme, que l'on trouvera plus loin, montre comment ont progressé simultanément d'année en année le nombre des ouvriers occupés et celui des maisons appartenant à la Société des Mines de Lens, à mesure que s'élevait le chiffre de l'extraction.

Aujourd'hui, la Société possède 6.735 maisons, groupées en 15 cités ouvrières, à l'exception d'un très petit nombre d'entre elles qui sont situées à l'intérieur de la ville de Lens.

Voici d'ailleurs comment elles se répartissent :

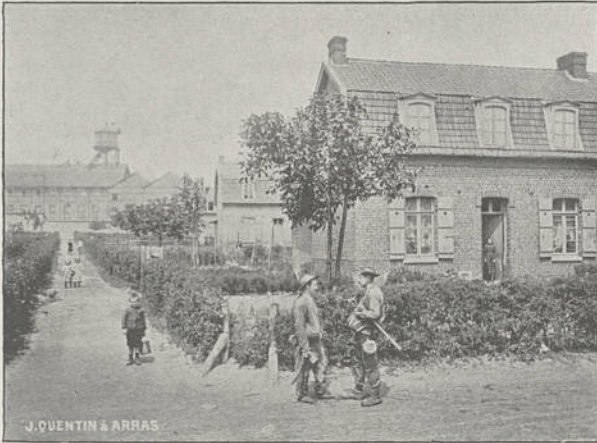
	HABITÉES	EN CONSTRUCTION	TOTAL
Cité Ste-Élisabeth..... Fosse N° 1..	184	»	184
» du Grand-Condé..... » N° 2..	507	53	560
» St-Amé..... » N° 3..	652	»	652
» du Moulin..... » N° 4..	1131	38	1169
» d'Avion..... » N° 5..	162	»	162
» de Douvrin..... » N° 6..	132	»	132
» St-Léonard..... » N° 7..	267	»	267
» St-Auguste..... » N° 8..	559	3	562
» Jeanne-d'Arc..... » N° 9..	640	5	645
» de Vendin..... » N° 10..	158	52	210
» St-Pierre..... » N° 11..	666	»	666
» St-Edouard et St-Laurent.. » N° 12..	734	72	806
» St-Élie..... » N° 13..	139	»	139
» St-Émile..... » N° 14..	160	20	180
» St-Maurice..... » N° 15	11	128	139
Maisons situées dans l'intérieur de la ville.....	237	25	262
	6339	396	6735

Le nombre des ouvriers ainsi logés par la Société est de 9.160, et la population totale des cités représente 29.160 personnes.

Les visiteurs qui parcourent ces cités, établies autour de chacun des sièges d'extraction, en emportent une impression rassurante sur la vie matérielle et morale des mineurs de Lens. Le panorama de ces 6.700 toits éparpillés dans les plaines de la Gohelle renseigne aussitôt l'étranger sur l'importance des sacrifices consentis par la Société au profit de son personnel ; mais pour en avoir une notion bien complète, il faut avoir vu de près ces villages, coupés de larges rues et de boulevards plantés d'arbres, où des habitations de type varié, entourées de vastes

jardins, donnent satisfaction à toutes les exigences, à tous les goûts, à toutes les nécessités.

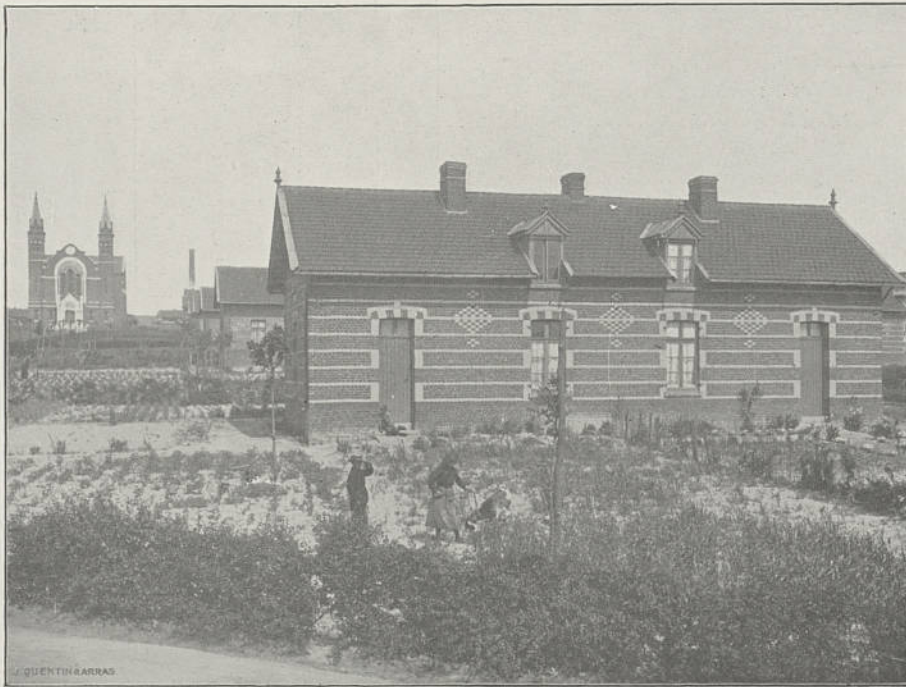
Des écoles gratuites de garçons et de filles où l'instruction et l'éducation sont



MAISON DE LA CITÉ SAINT-EDOUARD (FOSSE N° 12)

données à 5.183 enfants ; des asiles, des ouvroirs, des ateliers de couture, des chapelles, des dispensaires et parfois même une salle de fêtes viennent compléter ces différentes cités. Les plaisirs eux-mêmes n'ont en effet pas été oubliés ; aux jeux divers, tir à l'arc, etc., on a réservé de vastes emplacements ; des squares ont été dessinés ; des kiosques à musique ont été construits dans les principales agglomérations :

Ces diverses institutions feront d'ailleurs l'objet d'un chapitre spécial.



MAISON DE LA CITÉ SAINT-PIERRE (FOSSE N° 11)

La situation des cités à proximité des puits dont elles dépendent respectivement présente pour l'ouvrier un avantage incontestable. A cette considération n'ont été cependant sacrifiées dans aucun cas les conditions hygiéniques, telles que l'exposition, l'aération, la salubrité, etc., le relief du sol a été utilisé pour assurer de la manière la plus convenable l'écoulement des eaux. Toutes les maisons sont parfaitement saines, construites très soigneusement et sur cave. La plupart comportent six pièces, trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage. Toutes ont une cour avec bûcher, cabinets d'aisance et poulailler. Les maisons des types les plus récents sont isolées deux par deux et leur jardin mesure de 3 à 16 ares.

Rien n'a été négligé pour égayer le coup d'œil de ces agglomérations et rompre la monotonie qui résulterait de constructions uniformes. Des toits d'ardoise viennent, par endroits, jeter une tache sombre au milieu de ceux,



MAISONS DE LA CITÉ SAINT-ÉMILE (FOSSE N° 14)

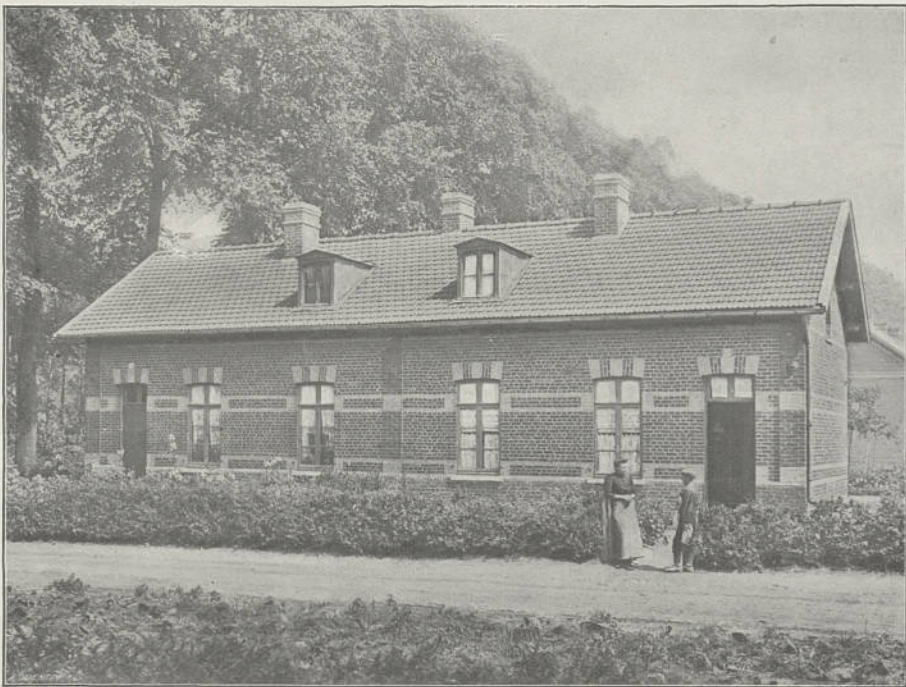
plus nombreux, qui sont recouverts de tuiles. Les murs extérieurs sont traités en briques blanches et rouges ; cette décoration, peu coûteuse et d'un heureux effet, se prête à mille combinaisons, et la variété des dessins est particulièrement agréable à l'œil. Enfin, les volets, les menuiseries des fenêtres et des pignons sont d'une maison à l'autre de couleur différente, marron, vert ou brun.

D'ailleurs chaque cité nouvelle, chaque nouveau groupe de maisons marque un progrès réalisé, soit dans la distribution des pièces, soit dans l'aspect extérieur.

On verra, en effet, par le tableau ci-joint, que la Société n'a pas étudié moins de 37 types d'habitations ouvrières et 14 d'habitations pour ses employés, s'ingéniant à en combiner le plan suivant la destination qu'elle se propose de leur donner,

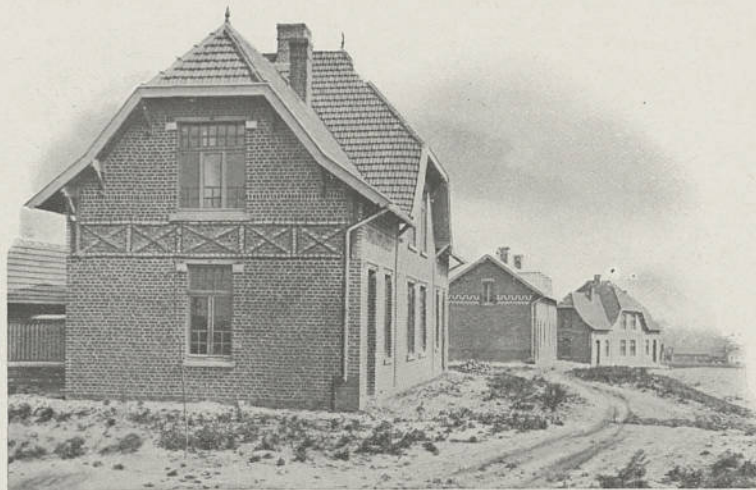


MAISON D'OUVRIER PRÈS DE LA FOSSE N° 12 bis



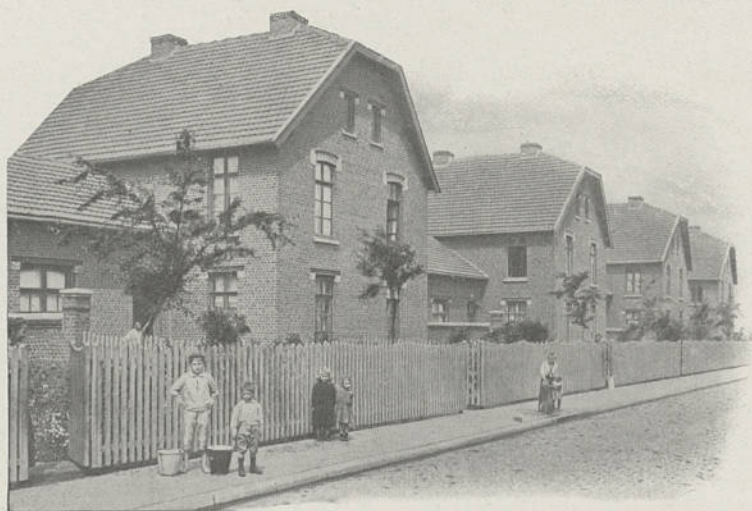
MAISONS D'OUVRIERS AU N° 10 (VENDIN-LE-VIEIL)

soit qu'elles doivent être réservées aux familles nombreuses, de 8 à 10 personnes, ou affectées au contraire aux ménages sans enfant, aux veuves, aux ouvriers retraités.



NOUVELLES MAISONS PRÈS DE LA FOSSE N° 2 (GRAND CONDÉ)

Le prix de location de chaque maison est d'une modicité extrême, il varie de 4 fr. à 10 fr. 50 par mois pour les ouvriers (28 maisons à 4 fr., 418 à 5 fr., 134 à



MAISONS D'OUVRIERS DE LA CITÉ SAINT-ÉLIE (FOSSE N° 13)

5 fr. 50, 61 à 6 fr., 3.896 à 6 fr. 50, 1090 à 7 fr. 50, 91 à 8 fr., 89 à 8 fr. 50, 11 à 10 fr., 115 à 10 fr. 50.

En outre, les 406 maisons d'employés sont louées à raison de 15 fr. par mois.



UNE AVENUE DANS LA CITÉ JEANNE-D'ARC (FOSSE N° 9)



MAISONS D'OUVRIERS A VENDIN-LE-VEIL

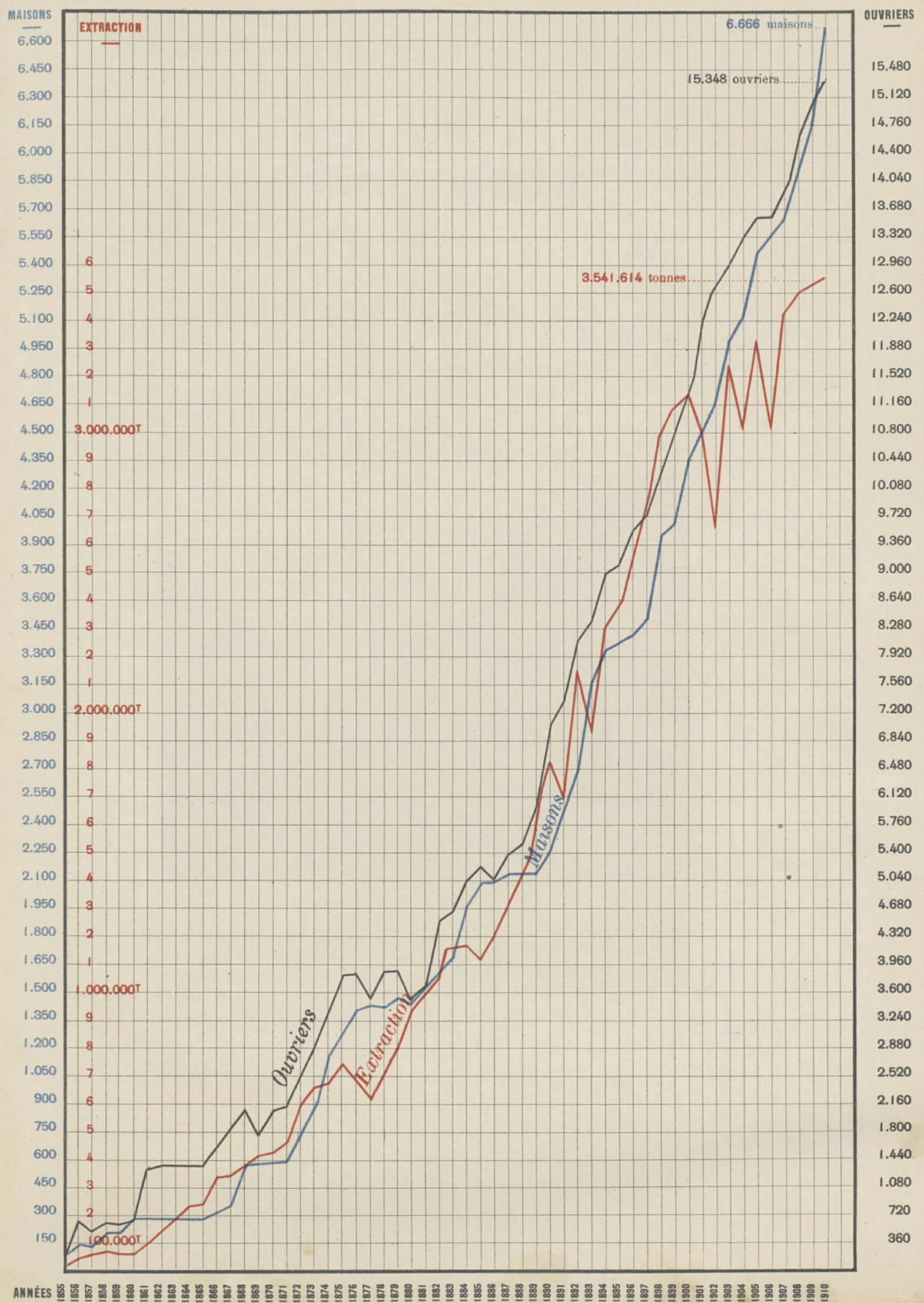
DATES	TYPE	SURFACE	PRIX DE REVIENT	PRIX AU MÈTRE	LOYER
MAISONS D'OUVRIERS					
1855	1	41 ^m 260	2.600 fr.	63fr. 41	6fr. 50
	2	25 50	1.800	70 60	5 50
1860	3	47 40	2.900	61 20	5 50
1866	4	30 »	2.800	93 35	5 50
1867	6	44 30	2.900	65 40	6 »
1868	7	43 60	3.100	71 10	5 50
	8	40 »	3.100	77 50	5 50
1874	11	46 40	2.800	61 65	6 »
1875	12	39 60	3.000	75 75	5 50
	14	55 80	3.200	57 35	6 55
1882	17	38 50	3.200	83 10	10 »
	20	44 80	2.900	64 75	5 50
1883	21	37 80	2.800	74 10	5 50
	22	28 »	2.900	103 60	10 »
	23	26 70	2.000	75 »	5 »
1891	27	26 »	1.700	65 40	5 »
	28	50 10	2.970	59 30	5 50
	29	55 90	3.900	69 76	5 50
1892	30	50 10	3.000	59 90	5 50
	31	28 50	2.170	75 80	5 »
	32	49 80	3.100	62 30	5 50
1893	33	28 50	2.000	70 20	5 »
	34	53 30	3.140	58 90	5 50
1894	35	53 30	3.250	61 »	5 50
	36	32 »	2.370	74 05	5 »
1896	37	53 20	3.940	74 25	5 50
1897	38	53 20	3.580	67 30	5 50
1898	39	53 20	3.765	70 80	5 50
1899	40	44 75	3.800	84 90	10 »
1902	41	64 56	4.800	74 35	6 50
1903	42 { (Pour Ouvriers retraités)	32 11	1.650	51 38	2 »
1907	39 bis	53 20	4.500	84 50	5 50
1908	43	45 »	3.500	77 77	7 50
	44	70 »	3.900	55 71	7 50
1909	45	53 20	4.000	75 18	7 50
	46	57 »	4.000	70 »	8 »
1910	47	50 »	3.900	78 »	7 50

DATES	TYPE	SURFACE	PRIX DE REVIENT	PRIX AU MÈTRE	LOYER
MAISONS D'EMPLOYÉS					
1865	5	56 »	4.000 fr.	71 45	} 15 fr. »
1868	9	49 »	4.100	83 70	
1873	10	52 »	3.500	67 50	
1875	13	57 60	4.200	72 95	
	15	44 80	3.400	75 90	
1879	16	52 80	3.700	70 10	
	18	52 40	4.500	85 90	
1882	19	52 40	4.300	82 10	
1893	24	67 80	5.000	73 75	
	25	53 30	3.900	73 20	
1894	26	54 30	3.800	70 »	
1902	27	63 27	7.800	123 29	
1904	28	61 28	9.800	159 92	
1908	29	61 »	4.500	75 40	

La modicité de ces loyers ne permet pas, et loin de là, de rémunérer le capital de premier établissement, supérieur aujourd'hui à plus de 30.000.000 de francs,



CITÉ-JARDINS PRÈS DE LA FOSSE N° 2 (GRAND CONDÉ)



qui a été nécessaire à la construction des cités ouvrières. Les frais d'entretien sont en effet considérables.

En voici le relevé :

Entretien des maisons	}	Main-d'œuvre.....	164.000 fr.
		Fournitures.....	98.000 »
			<hr/>
			262.000 »
Entretien des cours et chemins			149.000 »
Entretien des haies des jardins.....			30.000 »
			<hr/>
			441.000 fr.

A ces frais s'ajoutent les impôts et les contributions de toute nature qui, pour l'année 1910, se sont élevés à 162.000 francs par an, ce qui porte à 603.000 francs le total des dépenses.

Le produit des loyers n'ayant été que de 550.000 francs pour la même période (soit en moyenne 91 francs par maison), il y a donc sur ce chapitre un déficit de



UNE RUE DE LA CITÉ SAINT-ELIE (FOSSE N° 13)

53.000 francs, auquel il faut ajouter encore la perte d'intérêt sur le capital immobilisé, perte qui ressort actuellement à plus de 1.500.000 francs par an.

Les chiffres qui précèdent font ressortir le sacrifice que s'impose la Société des Mines de Lens en faveur de son personnel en lui procurant le logement à des conditions aussi avantageuses.

JARDINS.

La Société des Mines de Lens ne s'est pas contentée de construire des habitations et de les mettre à la disposition de ses ouvriers dans des conditions exceptionnelles de bon marché, elle a parachevé son œuvre de la façon la plus heureuse en joignant à chaque maison un jardin, qui généralement l'entoure ou du moins y est attenant. L'ouvrier en retire de nombreux avantages : les légumes qu'il cultive, les fruits qu'il recueille constituent pour son budget une notable économie ; il la réalise au prix d'un léger supplément de travail, exerce en plein air très favorable à sa santé, et passe-temps agréable, qui le retient auprès de son foyer, le préserve et l'écarte de l'estaminet. Aussi rien n'a-t-il été négligé pour assurer le développement des jardins ouvriers, leur nombre dépasse aujourd'hui 9.000 dont plus de 6.600 attenants aux maisons.

La superficie de ces jardins varie de 3 à 16 ares ; dans la cité Saint-Pierre, où les maisons sont installées par groupe de deux au milieu d'un enclos, la moyenne atteint 13 ares 20 centiares.

Des parcelles supplémentaires d'une contenance de 3 ares chacune, situées dans le voisinage des cités, peuvent en outre être mises à la disposition de ceux qui en font la demande, moyennant le modique loyer de 5 francs par an.

Dans chaque jardin d'ouvrier, la Société a fait planter quatre arbres fruitiers à haute tige ; contre la maison, deux espaliers et deux vignes ; près de la fosse à

fumier, quelques sureaux au feuillage varié qui la masquent. Elle prend à sa charge l'entretien de ces arbres, et des haies vives qui entourent le jardin d'une verdoyante ceinture.

L'ouvrier arrange et cultive celui-ci à sa guise. Généralement il dessine avec goût son petit coin de terre, fait la part de l'utile et de l'agréable, et sait en retirer



SQUARE ET JARDINS OUVRIERS A WINGLES (FOSSE N° 7)

les légumes nécessaires à la consommation de son ménage, sans négliger les fleurs qui viendront égayer son logis. Beaucoup de jardins sont réellement très soignés.

L'ouvrier y a planté des arbustes, lilas, cytises, groseilliers ; souvent une bordure de fleurs limite les allées et parfois des plantes grimpantes s'entrelacent en une gentille « gloriette » où l'on aime à se reposer, les soirs d'été, après le labeur accompli.

Les connaissances de l'ouvrier en culture ne sont certes pas bien étendues ; cependant, depuis plusieurs années, les premières notions de culture potagère et d'arboriculture fruitière sont données aux enfants des écoles de la Société dans les classes et dans les jardins d'expériences que possède chaque école et dont nous reparlerons plus loin.

En outre la Société fait afficher chaque mois dans ses fosses, usines, ateliers, dispensaires, gares, etc., un *calendrier horticole* indiquant les travaux à exécuter dans le potager et les soins à donner aux arbres. Des tableaux montrant la manière de tailler et de pincer les arbres fruitiers, et réalisant ainsi *l'Enseignement par l'image*, complètent ce calendrier horticole. Citons encore un traité pratique de jardinage « Le Jardin du Mineur », ouvrage couronné par la



OUVRIERS CULTIVANT LEUR JARDIN

Société Nationale d'horticulture de France, que la Société des Mines de Lens a fait éditer et distribuer dans ses cités, où le Chef des Jardins et Plantations de la Société doit d'ailleurs visiter souvent les ouvriers et les aider de ses conseils.

Enfin, des concours annuels créent entre les mineurs-jardiniers une réelle émulation. Le concours de jardins a lieu au mois de juin, et de nombreux prix, ainsi que des diplômes, sont décernés aux lauréats. D'anciens ouvriers ou employés retraités, réputés autrefois jardiniers habiles, tous portant le ruban aux 3 couleurs, viennent prêter à la Société le concours de leur expérience, pour le classement des jardins ; il faut voir avec quelle conscience et quel scrupule d'équité ce jury s'acquitte de sa tâche ; il sait tenir compte non seulement des résultats obtenus, mais encore de la manière dont sont disposés

fleurs et légumes et des conditions plus ou moins favorables qu'offrent la nature du sol, l'exposition, etc. Un autre concours, celui des fenêtres fleuries, a eu un succès particulièrement grand auprès des jeunes filles de nos cités. Le jury n'a pas eu à examiner moins d'un millier de décorations, souvent très heureuses, et témoignant toutes d'un réel effort.

La Société entretient elle-même dans chaque cité de petits squares plantés avec soin. Garnis d'arbustes à fleurs et d'arbres aux teintes variées, dont un tiers au moins à feuillage persistant, ces jardins conservent, même en hiver, un aspect verdoyant. Enfin, les pelouses réservées aux jeux sont bordées d'arbres, comme les avenues des cités.

Citons quelques chiffres pour donner une idée de la somme de travail effectuée et du capital dépensé :

Il existe aux Mines de Lens près de 150 kilomètres de haies ; 10.420 arbres



JARDINS OUVRIERS

fruitiers à tige, 5.170 arbres d'ornement, 60 squares d'une surface totale de dix hectares ; 5 grands jeux de balle bordés d'une double rangée de tilleuls palissés et formant berceau sur une longueur totale de 1.400 mètres.

La superficie totale des jardins est d'environ 325 hectares, pour une surface bâtie de 32 hectares.

Le sol calcaire de notre région n'étant généralement recouvert que de 15 c/m environ de terre végétale, il a fallu, pour la rendre cultivable, y apporter des quantités considérables d'humus : plus de 50.000 mètres cubes pour la seule cité du N° 11, soit plus de 8.000 wagons. Pour implanter les haies dans ce sol ingrat, on a dû ouvrir des tranchées de 0^m,60 de largeur sur 0^m,60 de profondeur, et les combler de bonne terre ; chaque arbre a, de même, nécessité le creusement d'une fosse de 6 à 8 m³.

Tous ces travaux ont été exécutés sous le contrôle d'un ancien élève de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles, Chevalier du Mérite Agricole, Chef des Jardins et Plantations de la Société des Mines de Lens.

Les dépenses de premier établissement engagées pour la création des parcs et jardins attenants aux cités ou entourant les habitations, dépassent 1.000.000 francs; les travaux d'entretien reviennent par an à 32.000 francs environ.



INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE, SALLES DE SECOURS AUX BLESSÉS, APPAREILS D'HYGIÈNE, ETC....

SOCIÉTÉ DE SECOURS.

La Société de Secours, actuellement en fonctionnement, est la quatrième depuis l'origine de la Société.

Les trois premières avaient, par accord tacite, un caractère d'adhésion obligatoire pour tout le personnel, ouvriers et employés. De par la loi du 29 juin 1894, qui régit actuellement la matière, tout ouvrier ou employé du fond et du jour est, à partir de son admission au service de la Société des Mines de Lens et aussi longtemps qu'il en fait partie, membre de la Société de Secours.

Cette Société est administrée par un Conseil composé de 39 membres, dont 26 sont élus au scrutin de liste par section et 13 désignés par la Société des Mines de Lens.

Ressources de la Société de Secours. — Elle est alimentée :

- 1^o Par un prélèvement de 2 % sur le salaire de chaque ouvrier ou employé ;
- 2^o Par un versement de la Société des Mines de Lens, égal à la moitié du prélèvement fait sur le salaire de chaque ouvrier ou employé, soit 1 p. % ;
- 3^o Par le produit des amendes pour infractions aux règlements de la mine ;
- 4^o Par les intérêts des fonds de réserve.

Charges de la Société de Secours. — Les statuts prévoient le paiement :

- 1^o Des indemnités journalières aux malades ;
- 2^o Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires ;
- 3^o Des secours extraordinaires ;
- 4^o Des frais d'hôpitaux ;
- 5^o Des secours aux veuves et à leurs enfants, aux orphelins et aux ascendants des membres participants décédés ;
- 6^o Des secours aux réservistes et territoriaux.

Ces indemnités et secours sont accordés aux Sociétaires ou à leurs ayants-droit dans les formes et aux conditions ci-après :

- 1^o Les indemnités journalières, qui varient, selon le salaire journalier du Sociétaire, de 0 fr. 85 à 2 fr. 20, sont accordées après deux mois de travail consécutif ; en outre, si le sociétaire, malade depuis plus de quinze jours, est marié ou veuf, l'indemnité ci-dessus est majorée de 0 fr. 10 c. par jour, pour chacun de ses enfants âgés de moins de 13 ans et à sa charge.

2° Les soins médicaux et pharmaceutiques et les frais de funérailles sont accordés, sans délai de temps de présence, aux sociétaires et aux ayants-droit à leur charge et habitant avec eux, ainsi qu'aux pensionnés, veuves et orphelins ; ces derniers doivent, pour jouir de la gratuité de ces soins, verser une cotisation mensuelle de 1 fr. pour les pensionnés et 0 fr. 50 pour les veuves ou orphelins.

3° Les secours extraordinaires sont alloués aux cotisants malades pendant les périodes de chômage ; ils sont de 25 fr. par mois au maximum.

4° Les frais d'hôpitaux sont accordés aux Sociétaires et à leurs ayants-droit, ainsi qu'aux pensionnés, veuves et orphelins affiliés à la Société de Secours.

5° Les secours journaliers aux veuves et à leurs enfants, aux orphelins et aux ascendants des membres participants décédés, sont accordés : 1° aux veuves âgées de 50 ans, après dix années de participation du mari et si le mariage remonte à deux ans au moins ; 2° aux enfants ou orphelins âgés de moins de 13 ans, si le Sociétaire était affilié à la Société de Secours depuis un an au moins au moment du décès.

Ces secours, renouvelables mensuellement, ne peuvent dépasser 2 fr. 50 par jour et par famille.

6° Les secours aux réservistes et territoriaux sont accordés à tous les Sociétaires mariés, occupés depuis plus de deux mois à la Société des Mines de Lens ; ils sont de 1 fr. par jour pour la femme et de 0 fr. 50 pour chaque enfant, avec maximum de 3 fr. par jour et par foyer.

Le Tableau ci-après donne le résumé des opérations financières de la Société pendant l'année 1910.

DÉSIGNATION	SOMMES
Cotisations des ouvriers.....	495.569 22
Versement de l'exploitant.....	247.784 61
Recettes diverses (amendes, intérêts, etc.).....	134.770 84
Total des recettes.....	878.124 67
Soit en % des salaires.....	3 43 %
Dépenses totales.....	904.543 60
Se répartissant comme suit :	
Indemnités et secours aux malades.....	49 79 %
Frais médicaux.....	7 55 %
Frais pharmaceutiques.....	22 22 %
Secours aux veuves et enfants.....	9 10 %
Secours aux réservistes et territoriaux.....	2 91 %
Frais funéraires.....	1 67 %
Divers.....	6 76 %

Les réserves ne doivent pas dépasser le chiffre de recettes de 6 mois. Après quinze années de fonctionnement de la Société, elles s'élevaient, au 31 décembre 1910, à 166.512 fr. 12.

Organisation des services. — Le service médical, pour les soins à donner aux participants et aux membres de leur famille, s'étend sur 120 communes.

L'ensemble de ces communes est réparti en trois grandes divisions, et ces divisions, en 35 districts.

Pour les consultations à donner dans ces différents districts, la Société des Mines de Lens a créé, au centre des agglomérations ouvrières les plus importantes, dix dispensaires qui se composent d'une salle d'attente et d'un cabinet de consultation pour le médecin et sont mis gracieusement à la disposition de la Société de Secours.

Chaque division est desservie par un médecin principal, et chaque district, par un médecin ordinaire, sous les ordres du médecin principal de la division.

Les intéressés ont ainsi à leur disposition un médecin traitant : celui du District, et un médecin consultant : celui de la Division.

Ils peuvent, en outre, recourir aux Consultations du Comité médical, composé de trois médecins principaux, qui se réunit à jours fixes pour cet objet et pour traiter toutes les questions qui intéressent le service médical, les épidémies, l'hygiène, etc.

Quatre médecins spéciaux sont, en outre, attachés à la Société de Secours : deux pour les maladies des yeux, et deux pour celles de la gorge, du nez et des oreilles.

Le nombre des médecins attachés au service de la Société de Secours est de 38.

Le service pharmaceutique est fait par 45 pharmaciens agréés.

Le service des accouchements est assuré par 30 sages-femmes agréées par la Société de Secours. Dans les cas d'accouchements difficiles, les médecins de district sont, en outre, tenus de prêter leur concours aux sages-femmes.

Un règlement, élaboré par le Conseil, a fixé, dans ses détails, toute l'organisation des services.

La Société de Secours fonctionne dans de bonnes conditions et donne entière satisfaction aux Sociétaires.

SERVICE DES BLESSÉS.

Organisation et charges du service. — Antérieurement au 1^{er} janvier 1892, le service des soins et secours aux blessés était assuré par la Société de Secours, moyennant l'allocation d'une subvention annuelle par la Société des Mines de Lens.

Du 1^{er} janvier 1892 au 1^{er} juillet 1895, à la suite de l'accord arbitral intervenu entre les ouvriers et la Société, le service des blessés a été assuré par la Société des Mines de Lens, qui avait à sa charge :

l'indemnité journalière payée aux ouvriers blessés dans les travaux,
les soins médicaux et pharmaceutiques,
les frais funéraires.

L'ouvrier blessé recevait une indemnité journalière variant, suivant le salaire journalier, de 0 fr. 65 à 1 fr. 90 ; en cas d'incapacité totale de travail, l'indemnité journalière était maintenue indéfiniment.

En cas de décès, la Société allouait à la famille ou aux descendants d'un ouvrier célibataire une indemnité transactionnelle de mille francs.

Si l'ouvrier était marié, la veuve recevait une pension annuelle de 360 francs, et les enfants de moins de 13 ans, une pension annuelle de 100 francs.

En cas de remariage, la veuve recevait, à titre de dot, une somme égale à 2 années de rente, la pension étant supprimée.

Cet état de choses a été modifié par la loi du 9 avril 1898, qui règle les charges de la Société en cas de blessure survenue dans les travaux ; le tableau ci-après fait connaître quelle a été, en 1910, l'importance de ces charges.

DÉSIGNATION	SOMMES
Dépenses totales.....	317.655 fr. 23
Soit en % des salaires.....	1 24 %
Se décomposant comme suit :	
Indemnités journalières.....	48 95 %
Frais médicaux.....	5 78 %
Frais pharmaceutiques.....	2 67 %
Pensions.....	36 45 %
Divers.....	6 15 %

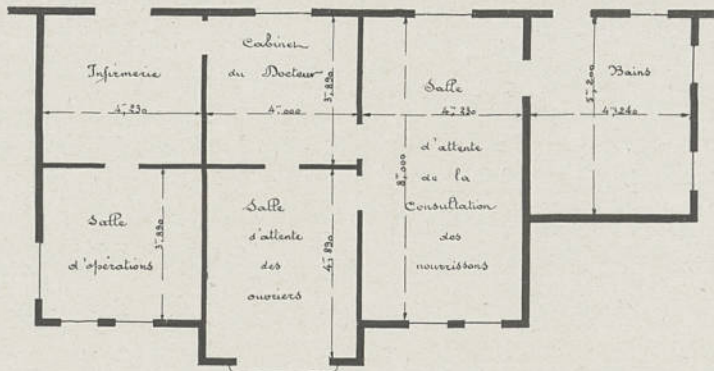
La Société des Mines de Lens a organisé le service médical des blessés de la même façon que celui des malades ; il est assuré par les médecins de la Société de Secours, rétribués spécialement à ce titre par la Société des Mines.

Pour les premiers soins à donner sur le carreau même des fosses, les médecins sont secondés par des employés ou ouvriers qui, dressés aux fonctions d'infirmier, font les pansements sommaires ou d'urgence au moyen de boîtes pour pansement individuel, contenant une bande de gaze iodoformée, une bande de toile, quelques épingles à pansement et de l'ouate hydrophile en quantité suffisante.

Le service pharmaceutique a également été modelé sur celui des malades : les médicaments sont délivrés sur ordonnances spéciales par les pharmaciens agréés par la Société de Secours.

Cette organisation uniforme des services médicaux et pharmaceutiques procure à l'ouvrier le grand avantage d'avoir, en cas de maladie ou de blessure, le même médecin traitant, le même médecin consultant, le même Comité médical consultant, et lui permet enfin de se servir chez le même pharmacien. Elle est tellement appréciée des ouvriers qu'ils n'ont jamais fait choix d'un médecin autre que leur médecin traitant, malgré la latitude que leur laisse l'article 4 de la loi du 9 avril 1898, modifié par la loi du 31 mars 1905.

Salles de secours aux blessés. — Les blessés reçoivent, avant transport à domicile, les premiers soins dans des salles de secours aux blessés, établies à proximité immédiate des fosses, agencées conformément aux règles de l'hygiène



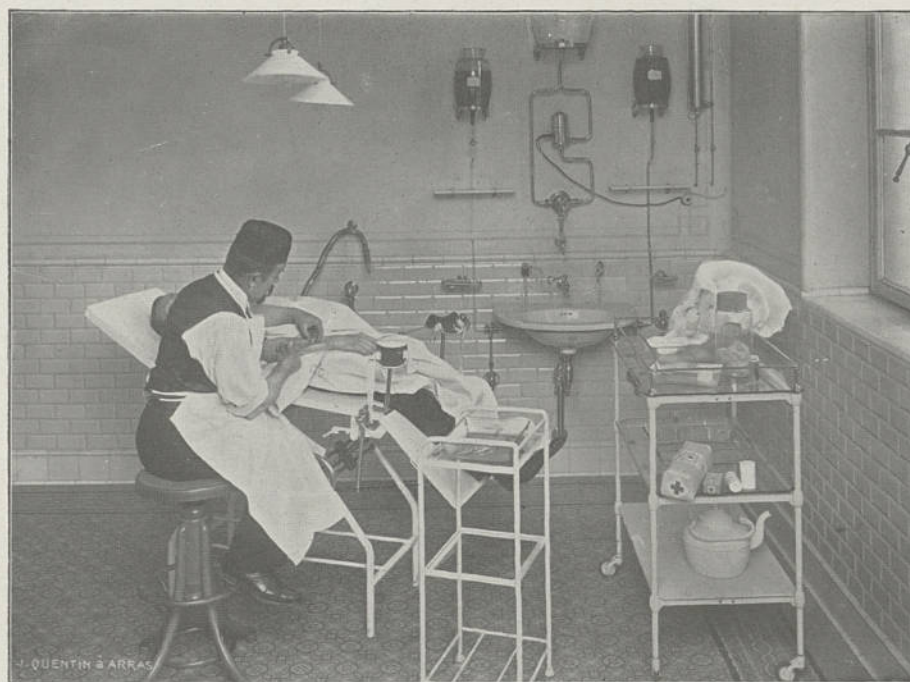
et munies de tout ce qui est nécessaire pour les premiers pansements et même pour une opération sommaire.

Nous décrivons, à titre d'exemple, l'installation de la Fosse N° 3, qui comprend, outre les salles pour blessés, le dispensaire du docteur et une consultation de nourrissons (plan ci-joint).

Les salles sont pavées en céramique, les soubassements sont en faïence jusqu'à hauteur d'homme et les peintures au ripolin ; le chauffage se fait soit à la vapeur, soit au moyen d'un radiateur électrique.

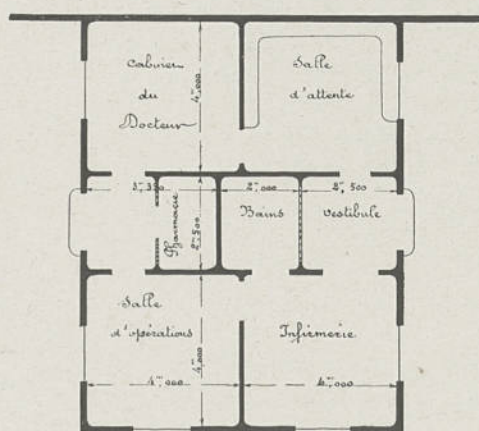
Le mobilier comprend principalement :

1 lit en fer complet, 1 table d'examen, 1 table avec dessus en marbre, 1 armoire



DISPENSARE DE LA FOSSE N° 3. — SALLE D'OPÉRATIONS

contenant tous les objets de pansement et médicaments nécessaires, 1 poste d'eau chaude, 1 stérilisateur Cartault avec thermomètre à alcool, et est complété par tout ce qui est nécessaire aux opérations du Docteur et aux soins de propreté.



Une série complète d'attelles et de gouttières métalliques pour l'immobilisation des diverses fractures de bras, jambe, cuisse et bassin, complète le mobilier des salles de blessés, mobilier soigneusement entretenu et fréquemment inspecté.

Dispensaire pour grandes opérations. — La Société des Mines de Lens a de plus créé, à proximité de la

Fosse N° 8, un dispensaire pour grandes opérations (voir plan ci-joint).

Ce dispensaire, desservi par le Médecin Principal, sert à la fois pour les malades

et les blessés, il est distribué de la façon suivante : une grande salle d'attente, un cabinet de consultation pour le médecin, une pharmacie, une grande salle d'opérations, une salle de bains et une infirmerie. Ces salles sont chauffées à la



DISPENSARE DE LA FOSSE N° 8. — SALLE D'OPÉRATIONS

vapeur ; le parquet est en xylolithe, les soubassements, en carreaux faïencés blancs, et les peintures sont au ripolin.

Le mobilier est le suivant :

- 1° Pour la grande salle d'attente : bancs disposés autour de la pièce.
- 2° Pour le cabinet de consultation du médecin :
 - une armoire bibliothèque ;
 - un bureau pour le médecin ;
 - un lavabo-faïence avec tuyauteries nickelées ;
 - un barillet pouvant contenir 20 litres d'eau ;
 - un appareil chauffe-eau électrique ;
 - un tabouret à hauteur variable avec siège émaillé ;
 - trois chaises aseptiques.
- 3° Pour la pharmacie :
 - une armoire contenant les instruments de chirurgie, les médicaments et objets de pansement.
- 4° Pour la salle d'opération :
 - une grande table d'opération ;
 - un lavabo en faïence avec tuyauterie nickelée ;
 - un barillet pouvant contenir 20 litres d'eau ;

un chauffe-eau électrique ;
deux barillets pouvant contenir chacun 5 litres, avec robinet en verre ;
un tabouret à hauteur variable avec siège émaillé ;
un guéridon en fer émaillé pour déposer les instruments de chirurgie et
objets de pansement.

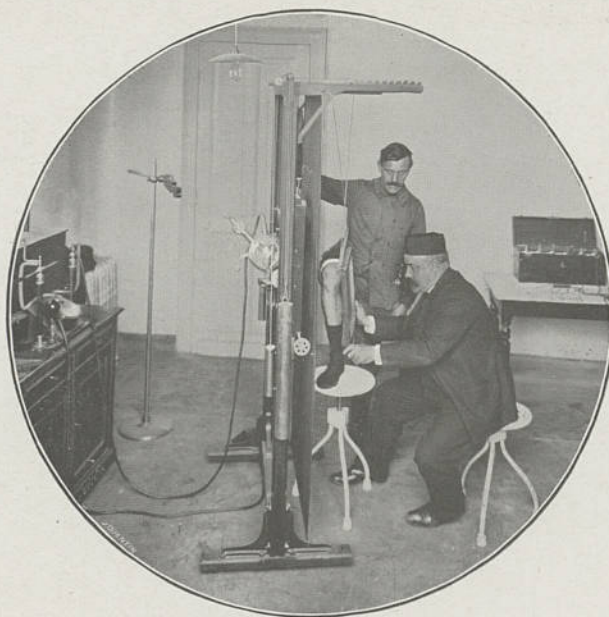
5° Pour la salle de bains :

un chauffe-bain au gaz « Le Rapide » avec chauffe-linge ;
une baignoire en fonte émaillée à deux dossiers à gorge.

6° Pour l'infirmierie :

deux lits à sommiers aseptiques, avec système de suspension et literie de
rechange.
trois chaises aseptiques.

Des appareils de radiographie et de radioscopie ont été récemment placés dans
la salle d'opération du dispensaire. Leur usage, très utile dans les cas fréquents



INSTALLATION DE RADIOSCOPIE ET RADIOGRAPHIE

de fracture ou d'ankylose, de paralysie et d'atrophie, consécutifs aux accidents du
travail, permet de se rendre compte du siège et de l'état de la lésion et d'instituer
un traitement médical approprié.

Enfin un autoclave, pour stérilisation, a été installé à la Fosse N° 8, à proximité
du dispensaire.

Les blessés et malades sont adressés au grand dispensaire par le Comité médical ou le médecin traitant.

Matériel de transport des blessés. — Chaque fosse ou service important a, à sa disposition, une série d'appareils pour le transport des blessés.

Ce matériel comprend :

1° une planche d'immobilisation pour hommes ;

2° une planche d'immobilisation pour gamins.

Ces planches sont garnies de cinq sangles en cuir souple ; elles portent en outre à chaque extrémité une galerie en fer pour fixer, s'il y a lieu, le blessé dans le sens de la largeur et empêcher ainsi le glissement dans les fortes pentes.

Elles ont leur emploi dans le cas de fractures ou de lésions rendant tout mouvement dangereux ou douloureux, et aussi pour traverser les éboulements. Dans les grandes galeries, elles se placent sur les brancards.

3° un brancard traîneau utilisable spécialement dans les châssis, tailles, cheminées et petites voies.

4° un brancard plat.

5° un brancard à tète mobile.

Les brancards sont munis de pieds et manettes démontables pour faciliter le transport dans les galeries tortueuses et l'entrée dans les cages.

Ils sont portés soit par des longerons, à la main ou avec l'aide des sangles



TRANSPORT D'UN BLESSÉ

d'épaules, soit par des manettes mobiles. Les manettes mises au-dessous côté aval et au-dessus côté amont donnent au brancard une position horizontale dans les plans et sur les voies en pente.

Ce matériel, complété par 20 couvertures ordinaires (4 par appareil), est déposé dans la salle des blessés et soigneusement lavé après usage.

Le personnel de la surveillance est fréquemment exercé à l'emploi de ces appareils très pratiques.

Le brancard à têtère mobile sert en outre au transport des blessés dans les voitures d'ambulance.

Voitures d'ambulance. — Le transport des blessés, du lieu de l'accident chez le médecin ou à domicile, est assuré dans les cités par huit voitures, du type ambulance, montées sur ressorts, d'une longueur utile intérieure de 2^m,07, et de largeur normale, pouvant contenir huit personnes. Elles sont pourvues de deux banquettes garnies de coussins rembourrés ; l'une de ces banquettes est à dédoublement et aménagée de façon à pouvoir former un plancher et recevoir un



AMBULANCE AUTOMOBILE POUR LE TRANSPORT DES BLESSÉS

brancard ; cette disposition permet à plusieurs personnes de prendre place dans la voiture avec le blessé. En outre, une voiture d'ambulance automobile, munie de tous les perfectionnements désirables, assure le transport des blessés, en cas d'accidents graves et pour les longues distances.

Installations hygiéniques. — Salle de bains-douches. — La Société possède à l'heure actuelle en service 5 installations de bains-douches et vestiaires pour ouvriers (Fosses N^{os} 5, 8, 12, 13 et 15), comprenant 292 cabines.



SALLE DES BAINS-DOUCHES (FOSSE N^o 5)

Précautions contre les maladies épidémiques. — Appareils de désinfection. — La Société possède une grande étuve à désinfecter transportable et un appareil à acide formique de la Maison Geneste-Herscher. Ce dernier appareil est employé concurremment avec les vapeurs sulfureuses.

Les désinfections sont faites, à la demande des médecins, dans les corons de la Société.

CAISSE DE RETRAITES.

Pendant la période de 1860 à 1891 inclus, les secours d'invalidité aux ouvriers incapables de travailler étaient accordés par les Caisses de Secours, conformément à leurs statuts.

Ces secours, tarifés par les règlements, variaient de 0,25 à 1 fr. par jour, suivant le taux des cotisations et quelle que fût la durée des services.

Mais à la suite de l'accord arbitral du 29 novembre 1891 intervenu entre les ouvriers et la Société, cette dernière avait pris à sa charge les secours d'invalidité, constituant ainsi une « caisse patronale », aux termes de la loi du 29 juin 1894.

Les conditions d'admissibilité établies par le règlement étaient :

- 1^o être âgé de cinquante-cinq ans ;
- 2^o être proposé par le chef de service ;
- 3^o être admis par le Comité médical.

Le tarif tenait compte de la durée des services et accordait :

1 fr. »	par jour après 10 années de service.		
1 fr. 25	id.	15	id.
1 fr. 50	id.	20	id.
1 fr. 75	id.	25	id.
2 fr. »	id.	30	id.

Cet état de choses s'est modifié avec la loi du 29 juin 1894 sur les Caisses de retraites des ouvriers mineurs. La Société a appliqué cette loi le 1^{er} janvier 1895 pour tous les ouvriers admis à l'embauchage, et, le 1^{er} juillet de la même année, pour tous les ouvriers et employés embauchés antérieurement au 1^{er} janvier 1895.

Depuis ces dates et jusqu'au 31 décembre 1910, c'est-à-dire pendant une période de 15 années, la Société a demandé à la Caisse Nationale des Retraites l'émission de 32.338 livrets de Caisse de Retraites. Elle a effectué durant cette même période 1.160.930 versements individuels, s'élevant au chiffre total de 11.417.558 fr., dont ci-dessous le détail :

Versement patronal...	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">2 % aux ouvriers.</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">5.497.965^{fr.} 53</td> </tr> <tr> <td>2 % aux employés</td> <td style="text-align: right;">258.586 »</td> </tr> <tr> <td>5 % aux blessés ..</td> <td style="text-align: right;">6.684 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">(de 1895 à 1910 inclus).</td> </tr> </table>	2 % aux ouvriers.	5.497.965 ^{fr.} 53	2 % aux employés	258.586 »	5 % aux blessés ..	6.684 »	(de 1895 à 1910 inclus).		5.463.235 ^{fr.} 53
2 % aux ouvriers.	5.497.965 ^{fr.} 53									
2 % aux employés	258.586 »									
5 % aux blessés ..	6.684 »									
(de 1895 à 1910 inclus).										
Versement des retenues de 2 % des ouvriers	5.497.965	54								
Id. id. de 2 % des employés	258.784	31								
Id. du complément de 1 % des employés.....	302.018	62								
Versement de la Caisse de Secours.....	195.554	»								
Ensemble.....	11.417.558	»								

Conformément aux prescriptions de la loi, la « Caisse patronale » de la Société des Mines de Lens assure le service des pensions acquises et admet aux secours

réguliers d'invalidité ceux de ses ouvriers embauchés antérieurement au 1^{er} janvier 1895 et reconnus incapables de continuer à travailler, le tout conformément aux dispositions des règlements et usages en vertu desquels des secours d'invalidité étaient accordés antérieurement à la mise en application de la loi du 29 juin 1894.

Les retraites des ouvriers embauchés à partir du 1^{er} janvier 1895 sont assurées dans les conditions prévues par la loi du 29 juin 1894.

Tous les ouvriers et employés de la Société ont accepté le bénéfice de la loi et sont titulaires chacun d'un livret de Caisse de retraites.

Les livrets restent entre les mains de la Société, qui effectue toutes les opérations de versements. Ils ne sont remis aux titulaires qu'après la liquidation de la rente acquise.

Les versements sont faits à capital aliéné et de la façon suivante :

1^o Moitié du prélèvement sur le salaire au profit du mari et moitié au profit de la femme ;

2^o Totalité du versement fourni par la Société au profit du mari.

Ensemble 3 % des versements au profit du mari et 1 % au profit de la femme.

Les versements cessent à partir de l'âge de 55 ans pour tout le personnel de la Société.

Depuis l'application de la loi, 1.638 titres de rente ont été délivrés à des ouvriers qui ont atteint l'âge de 55 ans.

Sur ce nombre d'ouvriers, 759 ont demandé leur retraite, les autres continuent à travailler.

Les titres de rente liquidée, de faible valeur à l'origine, commencent à s'élever ; la moyenne des rentes liquidées en 1910 a été de 78 fr. ; mais les effets de la loi ne se feront sentir que dans quelques années.

En ce qui touche spécialement la retraite des employés, la Société a, dès 1890, élaboré et mis en exécution un règlement sur les retraites.

Ce règlement stipule que tout employé qui verse 3 % de ses appointements à la Caisse Nationale des retraites, et qui se constitue ainsi une retraite personnelle, aura droit, après un certain nombre d'années de service, à une retraite basée sur le chiffre de ses émoluments, mais sans pouvoir dépasser 3.000 francs par an. Cette retraite payée par la Société est indépendante de celle acquise par les versements personnels de l'employé à la Caisse Nationale des retraites.

En cas de mort de l'employé, la moitié de cette retraite est reversée sur la tête de la veuve.

Conformément aux prescriptions de la loi, ce règlement a été maintenu pour les retraites acquises et celles en cours d'acquisition.

Les employés commissionnés postérieurement à la date d'application de la Loi ne bénéficient que des versements effectués à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

BONIFICATIONS DE PENSIONS.

A la suite de la sentence rendue le 5 Novembre 1902, à Paris, par les arbitres nommés par les ouvriers et par les directeurs des houillères du Pas-de-Calais, sentence qui constatait le mal fondé des réclamations des ouvriers, une annexe, proposée par les directeurs et acceptée par les ouvriers, a accordé des bonifications de pensions dans les conditions suivantes :

Être âgé de 55 ans.

Être mis à la retraite pendant la période de 5 années, du 1^{er} janvier 1903 au 31 décembre 1907.

Maximum 600 francs pour les ouvriers ayant 30 ans de services dans la Compagnie.

Maximum 550 francs pour les ouvriers ayant moins de 30 ans de services dans la Compagnie, mais plus de 30 ans dans les Compagnies du Pas-de-Calais et du Nord.

Cette libéralité assure une pension aux ouvriers qui comptent peu de services à la Société.

A la date du 1^{er} Mai 1906, la Société des Mines de Lens a pris l'engagement de proroger les majorations de pensions pendant une nouvelle période de 5 années à partir du 1^{er} Janvier 1908.

ASSURANCES.

La Société des Mines de Lens a pris, en 1892, une nouvelle mesure de prévoyance.

Elle a obligé, à partir de cette date, tous les employés nouveaux à contracter une assurance mixte sur la vie, moyennant une prime invariable de 120 fr. par an.

Elle fait elle-même à la Compagnie d'assurances le paiement de la prime et retient 10 fr. par mois aux assurés sur leurs appointements.

L'assuré obtient ainsi, à son choix, s'il est vivant, après 20 années de versements et suivant son âge (exemple d'un assuré âgé de 50 ans au moment de l'expiration de son assurance), soit un capital de 2.782 fr. ; soit un capital restreint de 1.229 fr. en restant assuré sur la vie, sans payer de nouvelles primes, pour un capital de 2.403 fr. payable à ses héritiers ; soit une rente annuelle de 77 fr., en restant assuré sur la vie, sans payer de nouvelles primes, pour un capital de 2.403 fr. payable à ses héritiers.

En cas de décès avant l'expiration de l'assurance, un capital de 2.403 fr. est payé aux héritiers de l'assuré.

Quelques employés commissionnés avant la décision de la Société ont contracté la même assurance mixte, et actuellement la Société des Mines de Lens compte plus de 7/10 de son personnel d'employés assurés.

ŒUVRES SOCIALES

INSTRUCTION.

Dès 1874, la Société des Mines de Lens s'est préoccupée d'assurer gratuitement l'instruction aux enfants de ses ouvriers. Elle construisit à cette date un premier groupe scolaire dans la cité de sa fosse N° 3 ; elle possède, à l'heure actuelle, 4 écoles de garçons et 5 écoles de filles, complétées chacune par une école infantine ou un asile. En outre, 6 autres asiles, répartis dans les centres trop peu importants pour comporter une école, reçoivent les enfants dès l'âge de 3 ans, rendant ainsi un précieux service aux familles nombreuses. Près de 5.500 enfants fréquentent aujourd'hui ces divers établissements.

Les bâtiments scolaires de la Société des Mines de Lens sont à juste titre regardés comme des modèles ; ils ont toujours été l'objet des rapports élogieux des divers inspecteurs d'académie chargés de les visiter. Chaque école comprend de 6 à 7 classes, largement aérées et éclairées sur les 2 faces, confortablement installées selon toutes les règles de l'hygiène ; un vaste préau s'ouvre aux ébats de la jeunesse ; les cours sont plantées d'arbres et sablées ; quelques-unes ont même été agrémentées de massifs d'arbustes et de fleurs ; d'autres se prolongent par un square.

L'enseignement est donné par des maîtres d'une capacité éprouvée. Les postes d'instituteurs dans les écoles de la Société sont en effet recherchés ; aussi est-il possible de faire parmi les candidats une sévère sélection, qui est la garantie d'un groupement de choix. Ce personnel comprend à l'heure actuelle 30 maîtres et 52 maîtresses.

JARDINS SCOLAIRES.

Depuis quelques années, à chaque école de garçons ou de filles est annexé un jardin scolaire d'une contenance de 10 à 12 ares, dans lequel les jeunes enfants reçoivent dès l'âge de 9 ans, les premières notions d'horticulture. Les leçons théoriques et pratiques sont données par les instituteurs sous la direction du Chef des jardins et plantations de la Société.

Le jardin-école comprend une partie réservée aux fleurs, qui donne à l'ensemble un aspect moins sévère. Cette partie se divise en deux carrés : le premier est un

petit parterre modèle, que les enfants s'efforceront d'imiter devant la maison paternelle, devenue ainsi plus riante grâce à la science du jeune jardinier. L'autre est réservé à la culture des fleurs vivaces : asters, chrysanthèmes rustiques, phlox, iris, etc.

Une plantation d'arbres et d'arbustes variés protège les jeunes végétations contre les âpres souffles du vent qui balaye si rudement nos plaines de Gohelle. Il existe en outre une petite pépinière dans laquelle les enfants s'exercent à la pratique de la greffe et de l'écussonnage.

Les murs de clôture sont plantés d'espaliers et de vignes et les plates-bandes, bordées de poiriers en fuseaux et poiriers et pommiers en cordons ; quelques arbres en plein vent complètent la plantation fruitière. C'est sur ces spécimens que sont données les notions d'arboriculture.

La partie réservée à la culture potagère occupe naturellement la plus grande place, les $\frac{2}{3}$ environ du jardin. Elle est divisée en carrés de 12 à 16 mètres carrés,



JARDINS SCOLAIRES : LES SEMENCES

confiés chacun à deux élèves d'âge différent. L'arrangement de ces jardins en miniature est entièrement laissé à l'initiative des enfants ; les produits sont leur propriété, et, sous la surveillance de leurs maîtres, ils apprennent à bêcher, semer, repiquer, sarcler, arroser, en un mot à soigner leurs légumes en vrais jardiniers.

Les plates-bandes contre les murs sont réservées aux semis et repiquages ; non



JARDINS SCOLAIRES : ENFANTS AU TRAVAIL



JARDINS SCOLAIRES « UNE LEÇON DE BOTANIQUE »

seulement les élèves trouvent les plants nécessaires pour garnir leur petit coin de terre, mais ils peuvent encore en reporter chez eux, et répandre ainsi dans les cités les variétés de légumes susceptibles de donner les meilleurs résultats dans notre région.

La culture des porte-graines occupe un carré spécial ; les élèves apprennent comment on choisit et comment on soigne ensuite les légumes destinés à cet



JARDINS SCOLAIRES : LE PINCEMENT DES ARBRES FRUITIERS

usage. Une place est également réservée aux plantes médicinales, dont on enseigne aux enfants la culture et l'utilisation.

L'élément calcaire domine dans nos terrains et la couche de terre végétale est généralement très faible ; les fumiers faisant souvent défaut chez l'ouvrier, on

initie les enfants à l'usage des engrais minéraux, et surtout à la préparation des composts qui leur rendront de grands services par la suite comme engrais et comme amendements.

La Société fournit gratuitement les graines ainsi que les outils nécessaires à l'entretien des jardins ; enfin, elle récompense par des prix spéciaux (graines, outils ou manuels de jardinage, etc.) les élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats. La distribution solennelle des prix est d'ailleurs chaque année l'occasion d'une exposition scolaire d'horticulture où figurent légumes et fleurs cultivés par l'enfant dans le jardin familial.

Plus tard, l'enfant, devenu homme, conservera le souvenir des leçons et des conseils qui lui auront été donnés, et les appliquera avec succès à la culture de son propre jardin ; il en retirera un supplément de bien-être pour sa famille ; le goût et la pratique du jardinage seront pour lui un des meilleurs garants de santé morale et physique.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

A l'égard des jeunes filles, la sollicitude de la Société des Mines de Lens n'est pas moindre. Dès l'année 1874, elle avait annexé à chacune des écoles de filles



L'OUVROIR

qu'elle fondait, des ouvriers où les filles de ses ouvriers venaient recevoir des leçons de couture, de raccommodage et d'entretien du linge.

Devançant la plupart des autres initiatives privées, elle voulut compléter cet enseignement par celui du ménage (cuisine, lessive, jardinage, etc.) et, en décembre 1899, elle prolongeait son groupe scolaire, Filles de la cité St-Pierre, Fosse N° 11, par l'installation d'une Ecole ménagère comprenant: une salle de couture et de réunions, une salle à manger, cuisine, une relaverie et une buanderie, un jardin-école, complété aujourd'hui par un poulailler et un clapier modèles. Tous les groupes scolaires possèdent à l'heure actuelle leur école ménagère et leur jardin-école.

L'instruction est donnée par la directrice de l'école, assistée d'une maîtresse adjointe, et par une maîtresse de couture.

L'école est ouverte tous les jours de l'année scolaire de 3 heures à 7 heures du



LE THÉÂTRE A L'ÉCOLE

soir, et le jeudi de 9 heures à midi. De 12 à 20 ans, au sortir de la classe ou du travail, les filles des employés et des ouvriers de la Société peuvent ainsi, si elles le désirent, prendre part à des exercices pratiques dont elles trouvent l'application immédiate dans leur famille et dont elles recueilleront les fruits plus tard à leur propre foyer.

Presque toutes les jeunes filles fréquentent l'école ménagère pendant au moins



LA LEÇON DE CUISINE



ENSEIGNEMENT CULINAIRE : EXERCICES PRATIQUES

4 ans ; plus de 400 sont actuellement inscrites ; elles sont groupées par sections, suivant leur âge et le degré d'instruction qu'elles ont acquise à l'école primaire.

Elles ne viennent pas recevoir un enseignement professionnel, mais se préparer à leur futur rôle de ménagères, de femmes d'ouvrier.

Elles peuvent ne pas être assidues : si la mère est fatiguée ou souffrante ; s'il survient quelque surcroît de besogne à la maison, la jeune fille interrompra momentanément les leçons, mais elle en fera apprécier les résultats en apportant sa part d'initiative intelligente aux soins du ménage ; ainsi pénétrera jusque dans la famille l'enseignement de l'école.

Les exercices pratiques sont accompagnés de commentaires théoriques et de courtes leçons sur l'hygiène, l'économie domestique et la comptabilité du ménage.

La jeune fille est amenée ainsi à comprendre que l'accomplissement de la tâche



ENSEIGNEMENT CULINAIRE : EXERCICES PRATIQUES

qui lui incombe au foyer met en œuvre toutes ses facultés morales et intellectuelles ; elle s'élève insensiblement jusqu'à la pratique des vertus domestiques.

*
**

Passons en revue les principales subdivisions de **l'École Ménagère** :

Dans les *ouvrirs*, on enseigne aux jeunes filles les multiples travaux à l'aiguille et des notions de coupe. Un jour par semaine est consacré à l'entretien du linge

les élèves apportent de chez elles les objets à réparer et travaillent sous la surveillance de la maîtresse de couture. Les autres jours sont réservés à la confection du linge neuf ou des vêtements simples.

Tout ce qui est confectionné à l'ouvroir devient la propriété de la jeune fille. Si elle est active, elle pourra, pendant les années où elle fréquente l'ouvroir, se préparer un trousseau complet.

C'est la Société des Mines de Lens qui donne gratuitement toutes les fournitures de l'ouvroir : aiguilles, fils, laine, coton, cretonne, percale, toile, etc. Elle accorde en outre à chaque élève, à titre d'encouragement, des prix : linge de table ou de toilette, linge de cuisine et ustensiles de ménage, etc., qui constituent pour son trousseau un complément très apprécié des mères de famille.

Dans la salle d'ouvroir, une bibliothèque, des jeux, une scène sont, le dimanche, à la disposition des jeunes filles. Elles peuvent ainsi dans leurs réunions, par la



LE REPASSAGE

préparation des fêtes dont elles élaborent elles-mêmes le programme et surtout par la lecture, prendre le goût des récréations saines qui occupent les loisirs de la bonne ménagère.

L'Enseignement culinaire est donné sous la direction de deux maîtresses. Deux cours par semaine sont consacrés aux exercices pratiques de cuisine. Ils

consistent en la préparation d'un repas, déjeuner ou dîner, précédé d'une leçon théorique d'une demi-heure environ.

Les jeunes filles, par groupe de quatre ou cinq, confectionnent ce repas ; elles préparent les légumes, accommodent les viandes, après les avoir pesées, choisissent la batterie de cuisine, mettent au feu, assaisonnent, surveillent la cuisson, etc.

Quelquefois leurs compagnes, installées sur des gradins, suivent des yeux ces opérations et en résument la théorie. Elles font le relevé détaillé des dépenses et calculent au tableau noir le prix de revient par personne. Le couvert est ensuite mis avec soin et le repas, pris en commun. Les ménagères habiles ont la satisfaction de pouvoir ainsi constater que leur cuisine est appréciée.

On s'attache à composer des menus simples et économiques, tout en étant sains



LE JARDIN SCOLAIRE

et réconfortants ; une grande place est réservée aux laitages, aux œufs, aux légumes verts ou secs, suivant la saison, et aux ressources du pays.

Le coût et le poids de toutes les substances entrant dans la composition des plats étant inscrits au carnet des dépenses, l'élève apprend à apprécier le prix des choses et se rend compte que la nourriture la plus économique peut être aussi la nourriture la plus substantielle.

Les repas ainsi préparés reviennent par personne à environ 30 ou 40 centimes, s'ils comprennent une soupe, un plat de viande, un plat de légumes, du pain ; de 15 à 20 centimes, si le plat de viande est remplacé par des œufs.

Après chaque repas, les élèves qui ont été de service relavent la vaisselle, la rangent, nettoient et balayent.

Les exercices culinaires sont coupés de quelques séances consacrées aux autres travaux d'intérieur (blanchissage, dégraissage de vêtements, repassage), et au jardinage.

Un roulement est établi entre les élèves ; toutes, à tour de rôle, sont appelées à exécuter ces différents travaux qu'accompagne un commentaire théorique.

Au *jardin-école*, où l'enseignement floral occupe une large place, la jeune fille apprend à connaître les principes qui doivent présider à tous les travaux auxquels se livreront son père ou ses frères dans le jardin de leur maison, et la façon dont elle peut et doit s'y associer.

C'est la ménagère, en effet, qui rappellera les besoins de la table, aura le choix des graines, se souviendra de l'époque des semailles et du repiquage des plants, soignera le sarclage, les arrosages et la cueillette des légumes. Elle s'occupera également de la culture des fleurs qui, à l'approche de l'hiver, se réfugieront derrière les vitres de la fenêtre et feront dire à l'ouvrier qui rentre : « Il fait bon chez moi ».

*

* *

Les dépenses engagées par la Société des Mines de Lens pour la construction et l'aménagement de ses groupes scolaires dépassent à l'heure actuelle 4.095.000 fr. Leur entretien absorbe annuellement une somme de 37.000 fr. environ ; enfin les frais d'instruction, comprenant les traitements des maîtres, les fournitures classiques, les subventions et allocations diverses, s'élèvent à plus de 210.000 francs par an.

Les dépenses totales effectuées par la Société pour le service de l'instruction se montent aujourd'hui à 4.490.000 francs.

ATELIERS DE COUTURE.

La Société des Mines de Lens s'est également préoccupée de procurer aux jeunes filles, à leur sortie de l'école, le moyen de venir en aide à leurs familles par leur



TRIEUSE

propre travail. Un grand nombre d'entre elles sont occupées dans ses ateliers de triage, à l'épierrage des charbons, ainsi que cela se fait dans la plupart des Compagnies minières, et la coiffe bleue à pois blancs, si joliment troussée, des trieuses de Lens est classique dans tout le Pas-de-Calais. D'autres sont employées dans les lampisteries.

En faveur des jeunes filles, de plus en plus nombreuses, qui ne peuvent être embauchées dans ces services, la Société a créé, dans deux de ses principales cités, des ateliers de couture où elle met gratuitement à leur disposition des bancs de machines à coudre et l'énergie électrique destinée à les actionner. Le travail est exécuté à façon pour les grands magasins et la répartition des salaires, faite entre les ouvrières sans qu'aucune retenue soit

prélevée pour l'amortissement du capital engagé. Cette institution est très appréciée.

Une association composée d'ouvriers ou employés, dont les filles sont occupées dans l'atelier, en contrôle la marche et en assure l'administration. Une directrice et une maîtresse exercent la surveillance, forment les apprenties, vérifient le travail et les réceptions.

Le nombre des machines à coudre ainsi installées par la Société des Mines de Lens est aujourd'hui de 190, réparties en 5 ateliers dont le matériel mécanique est complété par 11 machines spéciales, destinées à coudre les boutons ou à faire

les boutonnères ; il comprend enfin un jeu de fers à repasser électriques. La journée d'une ouvrière habile et exercée ressort fréquemment à plus de 3 francs.



ATELIER DE COUTURE DE LA FOSSE N° 11

et les salaires distribués en 1910 (4 ateliers seulement) se sont élevés en totalité à 47.984 francs.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS ET GOUTTE DE LAIT.

Ces institutions, dont le besoin se faisait particulièrement sentir dans le Pas-de-Calais, où la mortalité infantile était extrêmement élevée, sont destinées à faire l'éducation des mères, si ignorantes pour la plupart, à les guider dans les soins à donner à leurs enfants, et, s'il y a lieu, à leur venir matériellement en aide.

C'est sur le pressant appel adressé en 1902 par M. Duréault, Préfet du Pas-de-Calais, aux médecins de son département et aux différentes Sociétés houillères,



CONSULTATION DE NOURRISSONS (FOSSE N° 3)

leur signalant la nécessité de surveiller, de diriger l'alimentation des enfants du premier âge, que la Société des Mines de Lens créa en Janvier 1903, au siège de la Fosse N° 3, à Liévin, une première Consultation de Nourrissons.

La Consultation de la Fosse N° 3 est dirigée par M. le Docteur

Lequette avec le concours d'un aide chargé du pesage des bébés et d'un secrétaire, M. Faucon, directeur de l'école des garçons des Mines de Lens (Fosse N° 3).

Les enfants y sont admis dès qu'ils ont quinze jours, jusqu'à l'âge d'un an. A partir de cet âge, ils reçoivent les soins que peut nécessiter leur état aux Consultations médicales — trois par semaine — ouvertes à tous les malades de la cité ; des conseils médicaux sont donnés au moment du sevrage.

A la Consultation de Nourrissons, on reçoit des enfants de toutes les classes de la Société : enfants d'ouvriers mineurs, d'employés subalternes ou supérieurs, entre lesquels il n'est fait aucune distinction, tous étant également dignes d'intérêt.

L'allaitement maternel y est préconisé. Chaque mère nourrice reçoit, dès la présentation de son nourrisson, les conseils qu'elle ne devra jamais perdre de vue : réglage des tétées, — espacement et durée, façon de procéder —, alimentation de la mère, etc.

La plus grande importance est attachée à ce que l'allaitement du nourrisson soit fait par la mère elle-même et ce n'est que pour des raisons toutes spéciales : insuffisance ou état maladif de la mère, mauvaise qualité de son lait, qu'on a recours à l'allaitement mixte ou artificiel exclusif.

Dans ce dernier cas, pour placer les enfants dans les meilleures conditions possibles, la Société fournit gratuitement à chaque mère un stérilisateur-panier muni de ses bouteilles, de bouchons et d'une tétine, lui permettant de stériliser elle-même le lait à domicile.

La dépense totale est de ce fait de 3 fr. 05 par enfant. Les statistiques



EN ATTENDANT LA CONSULTATION DES NOURRISSONS

des dernières années montrent d'ailleurs la proportion régulièrement décroissante des enfants ainsi élevés.

Mentionnons l'intéressante expérience que M. le Docteur Lequette poursuit avec succès depuis plusieurs années déjà : Estimant que sa Consultation doit être avant tout une « Ecole des Mères », et pour commencer plus tôt cette éducation maternelle dont la nécessité s'impose particulièrement pour la population des cités ouvrières, M. le Docteur Lequette a demandé et obtenu de faire assister à chaque séance quelques-unes des jeunes filles, futures mères de familles, occupées dans les services de la fosse N° 3. Elles en emportent des notions précieuses que non

seulement elles utiliseront plus tard pour leurs propres enfants, mais dont elles peuvent déjà faire profiter immédiatement ceux qui les entourent.

Local. — La Consultation de Nourrissons est installée dans les locaux du dispensaire médical de la Fosse N° 3. Une salle d'attente spéciale est réservée aux mères qui peuvent y déshabiller leurs nourrissons avant la pesée et refaire leur toilette après l'examen du docteur. Le mobilier de cette salle comprend des banquettes basses au-dessus desquelles règne une galerie où pourront être déposés les vêtements des enfants. Un chauffage à vapeur permet d'obtenir par les plus grands froids une température de 21°. Dans la salle de Consultation proprement dite, se trouvent une table de marbre supportant le pèse-bébé, une armoire renfermant les appareils à stériliser le lait, porte-bouteilles, flacons, etc.

Fonctionnement. — Les consultations sont données tous les quinze jours, le jeudi, de 9 heures et demie à midi.

Chaque mère, au fur et à mesure que son enfant est déshabillé, passe de la salle d'attente dans la salle du pesage. L'enfant est alors pesé, la différence de poids, établie et, suivant le cas, après examen de l'enfant, des instructions sous forme de conseils sont donnés à la mère avec bonté et douceur, quelquefois autorité.

L'empressement des mères à faire inscrire leurs nourrissons à la Consultation, la régularité avec laquelle elles y viennent à chaque séance, sans l'attrait d'un secours ni d'une récompense, montrent bien qu'elles en apprécient l'utilité et que cette institution a conquis toutes les sympathies.

Depuis la création de l'œuvre jusqu'à fin 1907, 762 nourrissons y ont été inscrits. Sur ce nombre, on a eu à déplorer seulement 5 décès par gastro-entérite, dont un seul pour les deux dernières années. Ajoutons enfin que pendant la même période l'allaitement *exclusivement* au sein est passé de 63 à 81 %, en même temps que l'allaitement maternel à la naissance s'élevait de 90 à 99 %.

*
* *

La Consultation dirigée par M. le Docteur L'Hôte à la Fosse N° 12, Cité Saint-Edouard, fonctionne dans des conditions identiques, depuis le mois d'Octobre 1905 et donne d'aussi heureux résultats. Celle de la Fosse N° 11, cité St-Pierre, a été ouverte en 1909 dans les locaux de la Salle des Fêtes.

*
* *

En même temps qu'elle créait ces Consultations de Nourrissons, la Société installait dans la cité St-Auguste une « Goutte de Lait ».

Cette œuvre comporte également l'examen, par M. le Docteur Brulant, Médecin principal de la Société, des nourrissons élevés au sein ou au lait stérilisé, et le

fonctionnement en est le même que dans les deux autres cités. Mais ici la Société ne se borne pas à prêter les appareils nécessaires pour la stérilisation à domicile ; elle fournit gratuitement aux familles, en bouteilles hermétiquement fermées, le lait stérilisé nécessaire à l'alimentation du nourrisson.

Le local de la « Goutte de Lait » comprend : une salle d'attente et de distribution du lait, une salle de consultation, une pièce réservée à la stérilisation du lait, une cave aménagée pour le conserver, enfin un laboratoire où des analyses sont faites régulièrement pour en vérifier la qualité. Pour chaque échantillon prélevé, on détermine la densité, la crème et le beurre.

Le lait ainsi examiné est distribué gratuitement, après avoir subi une stérilisation complète dans l'appareil Gentile. Chaque mère reçoit un panier



GOUTTE DE LAIT DANS LA CITÉ DU N° 8

métallique contenant 8 bouteilles. Panier, bouteilles et tétines portent un même numéro, de manière à éviter de donner à un enfant le matériel servant à un autre.

Les résultats obtenus par la Consultation de Nourrissons de la Fosse N° 8 sont en tous points excellents. Une bonne part doit certes en revenir à la « Goutte de Lait », où les mères, qui ne peuvent nourrir, sont sûres de trouver gratuitement un lait de très bonne qualité, toujours consciencieusement stérilisé. Mais la Consultation reste l'élément essentiel de l'œuvre. Il règne en effet, dans la population de nos cités, bien des préjugés, et les conseils du médecin sont absolument nécessaires pour diriger et régler aussi bien l'allaitement maternel que l'allaitement artificiel.

SALLE DES FÊTES DES MINES DE LENS.

Elle est située dans la cité Saint-Pierre, l'une des plus populeuses, à proximité des cités Saint-Amé, Saint-Édouard, Saint-Théodore, etc., toutes éloignées des distractions de la ville, et s'élève au milieu d'un square d'une superficie de plus de trois hectares.

En étudiant le plan de cette installation, la Société des Mines de Lens s'est préoccupée de réunir dans un même bâtiment différents services destinés, les uns



SALLE DES FÊTES DE LA CITÉ ST-PIERRE (FOSSE N° 11)

à assurer de saines distractions à son personnel, les autres à lui procurer des avantages d'une incontestable utilité.

Autour de la salle des fêtes proprement dite, qui forme salle de spectacle et salle de gymnastique, se trouvent groupés une salle de réunions réservée aux employés, une buvette, des vestiaires et des lavabos pour les gymnastes, communiquant avec une installation de bains et douches; enfin des locaux affectés à l'Œuvre de la Goutte de Lait dont nous avons parlé.

La salle de spectacle peut contenir environ 800 personnes; en temps ordinaire, les bancs du parterre sont enlevés, ainsi qu'une partie du plancher, pour permettre

à la Société de Gymnastique St-Pierre d'utiliser journellement ce local, où sont alors installés tous les agrès nécessaires à ses exercices. La scène est munie d'un jeu complet de décors brossés par Amable. Enfin le matériel est complété par un appareil de projection et un poste cinématographique complet, qui permettent de donner des séances particulièrement goûtées de la population. Les différents attributs du mineur, lampe, outils, etc., ont inspiré toute la décoration de la



INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES. — LE THÉÂTRE

salle, et sur le rideau de scène est représentée la vue d'une fosse ; le vestibule et les couloirs sont décorés d'une frise au pochoir, reproduisant un panorama de pays minier, avec ses cités ouvrières et les chevalements de ses fosses.

Dans la salle de réunions sont placées des bibliothèques ; les employés y trouvent également à leur disposition un billard et divers jeux de société.

L'installation de bains et douches, parfaitement organisée, est mise gratuitement à la disposition des gymnastes. Les habitants de la cité peuvent en user également, moyennant une très modique rétribution destinée à assurer l'entretien du linge.

*
**

La salle des fêtes des Mines de Lens, fournit aux sociétés musicales qui ont été fondées par ses ouvriers ou employés, un local pour se faire entendre. L'ouvrier mineur aime la musique, et il est remarquable de voir avec quelle facilité on



INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES. — LA BUVETTE

trouve dans nos cités des éléments sérieux qui, groupés, arrivent à former d'excellentes fanfares ou chorales.

La plus ancienne de ces sociétés, la « Fanfare des Mines de Lens » ou « Fanfare St-Amé » mérite une mention toute particulière. Véritable phalange d'artistes, comprenant plus de 100 exécutants, non compris clairons, tambours et sapeurs, elle s'est imposée comme musique d'élite dans les différents concours auxquels elle a pris part, notamment à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, et plus récemment, en 1908, au grand Concours international de Bruxelles, où elle a remporté en excellence la plus haute récompense.

A côté d'elle, il faut citer la Fanfare des Mineurs de Wingles, celle de la fosse N° 12, enfin celle de la Société des Archers de la fosse N° 1, à Lens.

Quoique plus jeunes que la première, ces diverses sociétés se sont également distinguées dans de nombreux concours. Tous les membres portent comme uniforme le costume du mineur.

En dehors de ces diverses sociétés, plusieurs Chorales avaient été fondées, mais l'exécution de morceaux de chant, sans accompagnement, est un peu ingrate et



SOCIÉTÉ MUSICALE DE MINEURS

ces sociétés ont peu à peu fait place à des Ménestrels ; ce sont : le Ménestrel du Pic, de la Fosse N° 6, le Ménestrel la Houille, de Pont-à-Vendin, le Ménestrel St-Pierre, de la Fosse N° 11.

La réunion de ces divers éléments permet d'organiser des concerts vocaux et instrumentaux dont la population des cités sait apprécier le réel caractère artistique.

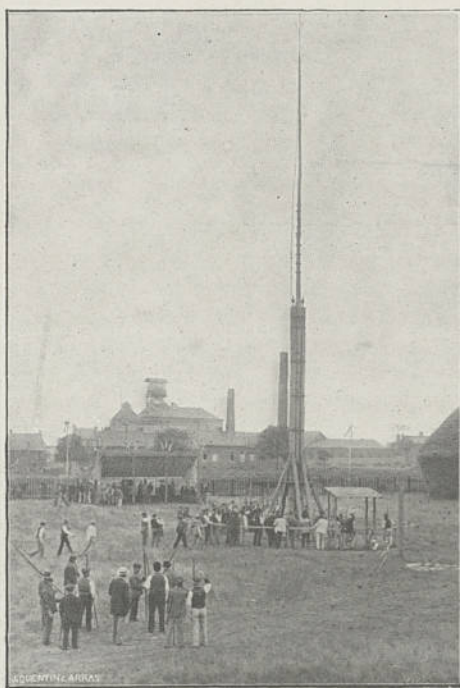
Pour compléter le spectacle et lui donner plus de variété, tantôt ce sont les membres de la Société de Gymnastique qui, sur la scène, exécutent leurs plus brillants exercices, tantôt ce sont les élèves ou anciens élèves des écoles de la Société qui viennent interpréter avec entrain quelque pièce, tantôt enfin, et toujours avec succès, c'est au cinématographe que l'on a recours.

A côté des sociétés de musique, se sont constituées plusieurs associations de

sport. Nous avons déjà fait allusion à la Société de Gymnastique de St-Pierre, qui utilise la salle des fêtes du N° 11. Il en existe une autre à la fosse N° 8.

Le tir à l'arc et le jeu de balle sont également très en honneur dans le pays. Ce qui le prouve, ce sont les nombreuses sociétés de joueurs de balle et d'archers que l'on y rencontre. La plus ancienne et la principale est la Société des Archers de la Fosse N° 1.

L'ouvrier mineur, dans ces jeux-là, excelle. S'il est habile au travail de la mine et fier de le prouver, il n'est pas moins glorieux de son adresse et de sa force



TIR A LA PERCHE

dans les jeux. La Société des mines de Lens voit d'un œil bienveillant ces exercices, qui assouplissent et fortifient le corps ; aussi les favorise-t-elle en aménageant sur des places, au centre des cités ouvrières, des perches à l'oiseau et des jeux de balle, où les joueurs, à deux pas de leur porte, peuvent s'exercer dans ces divers sports. Elle fait mieux, elle excite l'émulation en créant des concours et en offrant de nombreux prix.

La Société, non contente d'assurer à son personnel des conditions d'existence particulièrement avantageuses, n'a donc pas dédaigné de s'occuper également à lui procurer, pendant ses heures de repos, de saines distractions et d'agréables passe-temps.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

La Société des Mines de Lens a toujours favorisé la création des sociétés coopératives de consommation. Mais elle s'est abstenue dans tous les cas d'intervenir elle-même dans leur administration. Pour encourager ces sortes d'initiatives, dont elle sait que son personnel pourra retirer le plus grand profit; elle a construit et disposé, dans ses cités ouvrières, de vastes locaux dont elle leur donne la jouissance moyennant une très modique redevance (12 fr. par an).

Les coopératives actuellement existantes sont celles des fosses N^{os} 2, 6, 7, 8, 9,



BATIMENT D'UNE COOPÉRATIVE

11, 12, 13 et 14, elles sont toutes très prospères et arrivent à distribuer entre leurs participants des bénéfices qui s'élèvent jusqu'à 27 %, après prélèvement du fonds de réserve.

D'après les relevés du dernier inventaire de ces 9 sociétés, le chiffre global des affaires traitées par elles ressort à 1.057.407 francs par an, laissant un bénéfice de 217.880 fr., soit 21, 6 % sur l'ensemble.

CHARGES DE LA SOCIÉTÉ.

Il n'est pas inutile de résumer et de grouper ensemble, à la fin de cette notice, toutes les charges qu'imposent à la Société des Mines de Lens les diverses œuvres et institutions de prévoyance dont il a été question, ainsi que les avantages de toute nature qu'elle accorde à son personnel. Il est également intéressant d'y ajouter le montant des divers impôts et redevances qu'elle doit acquitter.

Voici le tableau des dépenses faites à ces divers titres au cours du dernier exercice (1910-1911).

Institutions de Prévoyance :

Service des accidents (indemnités journalières, pensions diverses et indemnités, frais médicaux et pharmaceutiques).....	335.000	»
Pensions diverses (invalides, retraités, veuves)...	607.000	»
Secours divers (en argent).....	20.000	»
Versements à la Caisse de secours.....	251.000	»
Versements à la Caisse de retraites.....	490.000	»
	<hr/>	
		1.703.000 »

Allocations gratuites et Charges sociales :

Instruction, ateliers de couture, etc.....	463.000	»
Subventions diverses, Goutte de Lait, etc.....	52.000	»
Combustible délivré gratuitement.....	860.000	»
Perte sur les loyers et entretien des maisons..	1.441.000	»
	<hr/>	
		2.816.000 »
Total des dépenses pour Institutions de prévoyance, Allocations gratuites et Charges sociales.....		<hr/> 4.519.000 »

Charges fiscales :

Impôts.....	1.109.000	»
Redevances.....	916.000	»
Vacations aux délégués mineurs.....	29.000	»
	<hr/>	
		2.054.000 »
Total général des charges de la Société pendant l'exercice 1910-1911.....		<hr/> 6.573.000 »

Soit environ 55 % du dividende touché par les actionnaires au cours du même exercice.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS

PROPRIÉTAIRE DES CONCESSIONS DE LENS ET DE DOUVRIIN

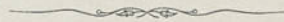
(Département du Pas-de-Calais).

Production totale (Exercice 1853-1854 à fin Décembre 1910): — 80.245.945 T.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	LENS ET DOUVRIIN
Etendue des concessions..... Hectares..	6.939
Capital immobilisé depuis l'origine de la Société jusqu'à la fin 1910.....	138.182.273
Production de charbon en 1910..... Tonnes....	3.541.614
Production du coke en 1910..... »	537.266
Production d'agglomérés en 1910..... »	142.674
Nombre de couches exploitables.....	56
Puissance moyenne des couches..... Mètres....	0,85
	194
Profondeurs extrêmes des étages d'exploitation.....	(Fosse N° 14) 551
	(Fosse N° 13)
Produits : Charbon domestique, charbon à gaz, charbon industriel, charbon pour coke, charbon de forge, charbon pour fours à chaux et pour cuisson de briques.....	»
Classements : Tout-venant, criblé, gros, gailleterie, gailletin, braisettes, grains, fines, poussières.....	»
Nombre de sièges d'extraction en activité.....	14
» » en préparation.....	2
Atelier central de réparation du matériel et des machines.....	1
Presses Biérix à agglomérés pouvant fabriquer 120.000 t. de briquettes par an.....	3
Usines à boulets ovoïdes pouvant fabriquer 10 t. à l'heure.....	1
Rivage. — Appareils mécaniques de chargement pouvant embarquer 6.000 tonnes par jour.....	1
Lavoirs pour le traitement de 5.700 tonnes par jour.....	8
Fours à coke à récupération des sous-produits..... Nombre...	644

Usines à récupération des sous-produits	Nombre...	6
Usines à benzols	»	3
Usines à distillation et rectification des benzols	»	2
Usine à distillation des goudrons	»	1
Usine à naphthaline (Production de naphthaline pure).....	»	1
Usine à anthracène	»	1
Usines à sulfate	»	2
Usines de production d'électricité (Usines principales)..	»	4
Chemin de fer. — Voie à grande section (garages compris)....	kilomètres.	181
Locomotives	Nombre...	45
Wagons de 10 tonnes et divers	»	2.362
Force motrice. — 717 machines comportant.....	Chevaux...	58.581
Machines d'extraction à détente variable. Machines d'extraction souterraines à air comprimé. Machines d'épuisement à vapeur, à air comprimé et électriques au fond.....		
Ventilateurs : Guibal, Rateau, Ser, Mortier, Monnet et Moyne.....		
Chiffre du personnel au 1^{er} janvier 1911		15.620
Cités ouvrières. — Nombre de maisons d'employés et d'ouvriers....	6.339	6.735
Maisons en construction	396	
Nombre d'ouvriers logés		9.160
Population des cités ouvrières	Habitants..	29.160
Dispensaires médicaux et salles des blessés		13
Voitures d'ambulance dans les différents sièges d'extraction ; en outre une ambulance-automobile		
Salles de bains-douches et vestiaires pour les ouvriers (com- prenant en totalité 286 cabines).....		5
Postes de sauvetage (comprenant en totalité 24 appareils Tissot).....		9
Ecoles privées dans lesquelles l'instruction est donnée à 5.188 enfants		9
Ecoles maternelles ou asiles		11
Nombre d'enfants fréquentant nos écoles et nos ouvroirs		5.188
Ateliers de couture renfermant 201 machines, toutes à com- mande électrique		5
Sociétés coopératives de consommation		9
Nombre d'ouvriers médaillés au 1^{er} Janvier 1911		802



MINES DE LENS

Echelle 1/40.000

PLAN TOPOGRAPHIQUE

CONCESSIONS DE LENS ET DE DOUVRIN

